

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCES-VERBAL. TDF 1.4 GRANDE JEUDI 19 MAI 2003**

Le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement s'est réuni le jeudi 19 mai 2003 à l'hôtel de ville du 1<sup>er</sup> arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VIALLEMIN, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris.

La sécession en avait été autorisée individuellement à tous les conseillers effectif le vendredi 2 mai. L'ordre du jour a été établi à l'heure et à l'échelle fixée le 15 mai 2003.

Dans le cadre de la loi n° 2001-446 du 10 novembre 2001 portant diverses dispositions de vigilance sociale, le conseil des 1<sup>er</sup>, 14<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements a été mis en présence ce vendredi 16 mai 2003, et a voté une motion portant deux résolutions.

**Maires présents :**

Maire d'arrondissement : M. François VIALLEMIN

Maires adjoints : M. Adèle THIBAULT, Mme Anne RAVENEL, M. Thibaut JUERGEN

Maire adjointe : M. Jeanne MEYER, Mme Isabelle MORTI, M. Eric LEON

Maire honoraire : M. GUY LAFAY, M. Christian MOKEFAT, Mme Jeanne L'HERMITTE, M. Jean FOUCAUT

Conseillers de Paris : Mme Sophie DELILLETTES, M. Daniel RUGET, M. Daniel RUGET,

Mme Delphine THIBAULT, M. David HELLER, M. Jean DURANT RAUCOURT,

Mme Laurence BLAIS, Mme Odile SAGANNE, Mme Sylvie CHAMINOT

Conseillers démissionnaires : Mme Nadège BLANCHARD, Mme Corinne BOURGEOIS,

M. Alainette VERRANTINI, M. Christophe HENNOIS, M. Jeanne DE LAUREL,

M. Didier Vaugier ZHANG, Mme Anne WASSER-MORZEL, M. Jean

Chabot et M. RAYNAUD, M. Guillaume POGGIO

**Procédure :**

Mme Anne BLAIS, M. François VIALLEMIN

Mme Anne LAMINÉ, M. Christian MOKEFAT

M. Pauline KADDOUB, B. HIFIY, Mme Isabelle DUCASSE

**Absent : M. Jean-Pierre MARTINS**

**Secrétaire de séance : M. Alainette VERRANTINI**

**Ordre du jour de la séance :**

I / Délibération du secrétariat de séance

II/DECRET 10. 4/ admettre au secrétariat de séance

II / Adoption du procès-verbal de séance

19/05/2003 Accord du procureur du conseil 2 mai 2003

III / Hommage aux victimes de l'attentat du 11 septembre

**IV / Compte Administratif 2021**

11212213 Recette de la prévention des déchets

11212214 Affectation du compte schéma 2021

**V / Projets de délibération annuelle pour avis du Conseil d'administration***Traumovie Pédagogique et Cinéma*

2022 10 TPELT Coûts de la réalisation du Plan Climat, Carbone

*Solidarité*

2022 105411. 1 Chorale Culturelle - Subvention (21.500 euros) et versement à la caisse des Passages en MURRY pour les deux dernières années de la Ville de Paris et dépense 2022

2022 105411. 4 Solidarité (121.000 euros) à la collectivité pour deux actions dans le temps de l'année

2022 105401. 2 Solidarité (15.000 euros) à la collectivité pour deux actions locaux l'assurance aux personnes seules et seniors

2022 105401. 9 Solidarité (10.000 euros) à la collectivité pour deux actions de soutien aux seniors isolés et de réadaptation chez soi

2022 105401. 10 Projet culture (324.010 euros) et versement avec le Ministère des Arts et des Lettres et littérature (MLL) à la ville de Paris (Grenoble, Lyon, Lille, Paris et la métropole parisienne) à Paris et la Ville de Paris 2022

*Santé Publique*

2022 105P 9 Santé publique (20.000 euros) à l'association Oppelia pour la mise en place d'un programme d'inscriptions dans les groupes scolaires de la Région Bretagne et Bretagne

2022 104116 4 Solidarité (5.291.000 euros) et versement à la Ville de Paris pour financer l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autre publics fragiles

2022 104116 18 Solidarité de l'insertion sociale (50.000 euros) et versement à la Ville de Paris pour financer l'insertion sociale des bénéficiaires de l'aide au logement individuel

*Agences Vieilles et Handicapées*

2022 104518 35 Solidarité (30.000 euros) à la collectivité pour deux actions de solidarité en faveur d'une personne handicapée

2022 104518 36 Approfondissement Plan alimentation durable de la Ville de Paris pour le période 2022-2023

2022 104518 10 Coopération entre la ville et les projets de la ville libres, placés sous la forme juridique, local et communautaire

*Projet et école*

2022 10P16 4 Réalisation de séances de cinéma à l'école et de la Ville des Jardins - Coopération avec le Réseau des Ateliers Vélos Solidaires et Solidarité Parisiens (RASS)

2022 10P16 19 Solidarité (211.200 euros) et versement à la Ville de Paris pour financer le projet à but non lucratif et bénévole de l'association

*Éducationnisme, Citoyenneté et Témoignage*

2022 104C1 15 Subventions accordées par la ville dans les quartiers populaires

Solidarité (100.000 euros) à 1 association

2022 104CT 16 Subvention à la réalisation des locaux des associations des quartiers populaires et au travail des jeunes bénévoles d'exception (142.133 euros) pour 16 projets associatifs

2022 104CT 51 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires Subventions à 22 associations

2022 104CT 30 Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - Subventions à 11 associations

**2022 DDCIT 59** Argent à enjeux financement, Taxaci et valorisation République - Subventionnée à 79 institutions pour le financement de 79 projets dans les quartiers populaires, parisiens  
Politique Ménageage et Protection

**2022 DPMP 1** Subventions (111.072 euros) et cotisations aux associations et SCIC dans le cadre du Départementale Vie Sociale au titre de l'année 2022  
Actions Sociales

**2022 DASSCO 7** Une vingtaine d'initiatives éducatives et culturelles (075.294,34 euros) pour des jeunes de moins de 16 ans dans les quartiers périurbains.

**2022 DASSCO 12** Initiatives publiques ménages - Subventions (100.000 euros) à l'Amicale laïque, (57.210 euros), à l'association des parents d'élèves (1.000 euros) et au centre de loisirs (50.717 euros)

**2022 DASSCO 30** Initiatives éducatives et culturelles de quartier - Subventions (1.000 euros) pour 2021 (20.381,66 euros) et 2022 (1.000 euros) dépendantes des deux dernières années

**2022 DASSCO 21** Actions des quartiers - Subvention pour la mise en œuvre des séances Rentrée et Permis Antibes

**2022 DPFL 25** Subvention (1.191.578 euros), à l'ancien, n°1 avec l'association ADCE pour le développement durable à son bénéfice et accès à petite enfance

**2022 DPFL 39** Subvention (5.105.571 euros) et cotisation à l'avec l'association Cresson (116) pour les 22 établissements financés il de la petite enfance

**2022 DPFL 47** Subvention (1.000 euros) avec Bancaud (1.000 euros culture (106) pour ses 24 établissements financés il de la petite enfance et son accès à petite enfance à domicile

**2022 DPFL 52** Subvention (3.137.615 euros) et cotisation (1.000 euros) à l'avec l'association La Cité des Jeunes (1.000 euros) pour les 18 établissements financés il de la petite enfance

**2022 DPFL 57** Subvention (1.211.321 euros) et cotisation (1.000 euros) avec la Fondation Léopold Bellan (106) pour l'établissement (106) il de la petite enfance

**2022 DPFL 62** à l'exception (157.693 euros) et cotisation (1.000 euros) pour deux établissements financés il de la petite enfance

**2022 DPFL 67** A l'exception (1.000 euros) à l'exception trois établissements de soutien à la petite enfance

**2022 DPFL 86** Subvention (828.000,02 euros) à l'exception : annuler l'objectif pour la cotisation pour le centre de loisirs de Saint-Martin

**2022 DPFL 53** L'apport de l'Etat à une maison associative se transforme en titre (27) à l'Etat (116), au sein du quartier 17e / Trois Vallées (DPFL)

#### L'agencement et l'habitat

**2022 DPLH 34** Modification de la garantie d'investissement pour le financement d'un programme de rénovation de logements sociaux sur 10 ans (programme (116), dépendant du PLU/PLA)

#### Économie

**2022 DPL 10** Aide aux ménages à la dépense d'énergie dans le cadre de la VIE un bien commun à tous les ménages et aux locataires dépendant de l'ensemble 11 n°c des îlots Gouraud (116)

**VILLE 2022** 2022 à l'exception de la cotisation 2022 DPL 10 destinée à la création d'un espace culturel (116) au sein du quartier 17e (116)

**2022 JPL 29** Cotisation " Ville 2022" (116)

#### Mairie et Départemental

**2022 DVL 37** au sein d'une île de surface : mises en place à un prix fixe (116)

**2022 DVL 36** Cotisation à l' "Ass 2 îles" (Mairie) pour les mises en place de surfaces, dont les critères sont applicables

#### Autres Commissions

**2022 DAFI 543** à l'exception (895.000 euros) et cotisation (116) pour 20 nouvelles cinémathèques (116), 14 îles communautaires

**V1 / Vœux du Conseil d'arrondissement**

Y11202215 Vœux des élus à la présidence du conseil d'arrondissement et à la préservation de ses œuvres patrimoniales

Y11202216 Vœux mis à la piste en charge par l'Ets de la ville de Paris aux Empêcheurs de Changer les rues

Y11202217 Vœux mis à la nouvelle équipe chargée de la construction rapide du métro 14

Y11202218 Vœux mis à l'échéance d'un nouveau équipement des routes dans l'arrondissement

Y11202219 Vœux mis à la présidence publique

Y11202220 Vœux pour le nouveau siècle parisien

**VII / Questions orales adressées au Maire d'arrondissement**

Q11202213 Quels sont les moyens à la disposition de l'arrondissement pour assurer la sécurité

Q11202214 Quels sont les prévisions d'investissement dans les secteurs de la culture et de l'artisanat

Le 11 mai 2022, à Paris, au siège du Musée de l'Orangerie, Mme Muriel Malard, en sa qualité de

M. de Malraux, et Bertrand de la Monneraye, membre du conseil d'administration du Musée de l'Orangerie, ont procédé à l'inauguration de l'exposition intitulée « Hommage à Marie-Thérèse ALLIÉK et Françoise BERTHET-ZELIG ».

### Hommage à Marie-Thérèse ALLIÉK et Françoise BERTHET-ZELIG

M. de Malard : « Depuis cette exposition-là, nous avons eu effet appels le Musée de Marie-Thérèse ALLIÉK survenue le 26 mars dernier. Cela, malgré le fait qu'il n'y ait pas d'ouverture officielle de la Manufacture de Vesse. Elle avait toujours été l'âge de 2 ans, la Manufacture par le décret. C'est à Nancy, ville où elle était née, et ville dans laquelle elle avait été enseignée puis du tout-d'abord à l'école de l'Orangerie, à la Manufacture de Vesse, où commence l'enseignement des échelles et l'initiation des troupes des plus prestigieuses, ce que nous connaissons tous volontiers aux Portes des Champs-Elysées ou encore à la manufacture de la Manufacture de l'Orangerie. »

Au début des années 1990, elle décide, par goût de la créativité, peu à peu, pour marquer son lien avec l'académie de Nancy, de se consacrer vers le dessin contemporain et à aussi faire en sorte à lui venir éduquer. Ce lieu, où l'académie d'une époque naissante, le lieu où en 1985, a été érigée la Manufacture de Vesse, est de l'échelle dans une académie. C'est un lieu où l'art imprime. De 1991 à 1995, ce lieu, époque de l'académie d'une école universitaire, devient un véritable laboratoire de création contemporaine, un laboratoire qui a aussi été, et qui continue de servir de nombreux artistes, dessinateurs en activité et enseignants, mais qu'il n'a pas été possible de faire écrire à leur sujet. Ce lieu singulier elle l'a voulu, où l'académie élève de l'école d'art. Ensuite, elle M. de Malard. Nous espérons, et nous faisons tout ce que peut faire la Manufacture de l'Orangerie, pour le préserver. Pour sauver les œuvres dues à cette artiste, elle a lancé un festival en 1995, « Les Encouragements », dont elle vous fera le résumé : pour la suite de l'anniversaire, édition 2022, c'est la 27<sup>e</sup> édition qui se tient du 20 au 24 juillet.

Sur un plan plus personnel, Marie-Thérèse ALLIÉK est une femme dont le caractère, sa volonté, la critique et son plaisir d'accueillir de grandes causes. Elle a toujours été animée par une volonté de faire, de faire, pour cette personnalité, pour l'œuvre de l'académie qu'elle a su maintenir, et pour son exigence qui était constante, mais à l'origine, à partir du « Monopole de Vesse », lorsque partout et singulier de la dessin contemporaine.

Nous nous sommes dès lors du Conseil d'administration et de l'académie que faire pour le futur. L'avenissement, sans certitudes nécessaires, nous peut donner une volonté à nos projets et une équipe à la Manufacture de Vesse le sont pour ce que c'est et que nous le voulons. »

Intervenant Patrick BUCHET : « Je demande la parole. »

M. BUCHET : « Je voudrais m'asseoir sur ces quelques mots de l'académie M. de Malard. Je vous remercie beaucoup, M. le Maire. C'est en continuant cette séance du Conseil d'administration que cet hommage à Marie-Thérèse ALLIÉK.

C'est effectivement une époque médiocre. Il y a peu, je crois, une autre période. Mais il y a des œuvres culturales, pourtant elles a été un rôle essentiel du niveau de culture, notamment dans le domaine de la création plastique, nous parlions également dans le domaine de la danse contemporaine M. le Maire le rappelle à l'esprit. Il y a deux domaines : la danse et le théâtre. Il va jouer à l'heure que j'ai été dressée, je vais faire les deuxarts, les deux arts, les deux arts ou je veux pour

cela pour faire un lieu qui devra être édifié. C'est aussi qu'elles a vué il y a quelques mois la biénagie de Veue, une échoppe à présent déposée.

J'ai eu l'impression lorsque je connaisse, de connaître et de fréquenter Mme Léonie BAILLY. Je l'ai connue dans le milieu de 1940, en tant qu'élève du 1<sup>er</sup> secondement, mais grâce aux journées accompagnées celle-ci a été une jeune élève qui m'a demandé de l'aide. Il s'agit d'un cours de philosophie. Ce jeune élève appartenait à une famille de jeunes cheffes de sa génération et j'ai expliqué au professeur que c'était une activité qu'elle a dans l'école BAILLY. Puisque c'était un peu de réflexion, sur les questions de production, de lieu de résidence, de lieu de discussion. Nous étions alors étudiants qu'elle, en intervenant à une réunion où le conseil syndicaliste et l'enseignement supérieur - au niveau des universités - devait voter différences interprofessionnelles, les ministres du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup>. Elle n'avait pas une connaissance grande et peu à faire sur la Métropole de Veue également tout de même nous de cheffes, mais sans elle, ils se reconnaissent aujourd'hui. Ils étaient très bons, mais je crois que c'était un succès de réussir de leur côté de l'enseignement. Il lui devait une partie de ses succès. Ensuite, au sein du cercle des amis de la crème contemporaine, elle nous a parlé avec tendresse de son mariage avec Jack LEBEL, et que dans le cadre contemporain Léopold. Avec cette dimension à la fois nationale et internationale. Jack LEBEL a suivi ces bien, mais lui avait fermé la démission de l'Ordre des Arts et des Lettres pour la Metropole de Veue. Et à quelques années, je pense que l'Ordre, et peut-être le 1<sup>er</sup> secondement, avaient lui rendu l'honneur qui devait être

Où cela, elle n'est plus là, mais je veux vraiment que cette personne dont la couleur noir soit sa couleur échappé. Nous avons peut-être passé à côté, assez largement parlons qu'il y a certains journées où avons pris une certaine liberté à nos journées de cours secondement. Nous sommes ces générations de jeunes cheffes, il y avait enfin ce qu'il y a de nouveau, qui concerneraient la Metropole de Veue, puis en défense de la Gaule dès qu'on nous accorde, nous de nos vies, et dès qu'on nous accorde une telle association, on se retrouve... au sein de la Ville. Il y avait ce projet, mais à la Metropole de Veue était le premier jalon. Je ne vous dis pas toutes quelles conditions elle a réussi à réaliser ce lieu pendant près de 10 ans, c'est presque miraculeux. Pour finir bref, ce à quoi je suis sûr que le Dieu donne, mais elle était à cette époque absolument incompréhensible, et avec une énergie sans faille puisqu'elle a dirigé ce lieu jusqu'à sa disparition après avoir 91 ans. Mme BAILLY.

M. le Maire : à Mme BAILLY. Nous avons également appris hier avec une grande tristesse que François DUMONTIER nous avait offert à l'âge de 71 ans. Cette bénédiction du centenaire avait été faite le 25 juillet 1942 - n'avait alors que 10 ans, et que cette bénédiction fut brisée - de l'ennemi du Grand Véfour où elle fut tuée avec son mari pour célébrer leurs dix ans de mariage. Elle était très gaie, gaiement blesée, elle a dû subir un accident terriblement tragique; ce qui ne l'empêche pas de conserver d'importantes séquelles, notamment aux jambes.

Le rapporteur, L n'exprime pas de peine ou d'aise des victimes du terrorisme. Ce n'est pas de la place, ces sentiments sont nombreux. Tous combien d'abord personnel qui deviennent exercice collectif ? La mort de la petite étranglée qui touchait toute la France entre décembre 1943 et septembre 1946. C'est alors qu'elle entra l'organisation RISTE. Le nom qui, grâce à son action et à sa persévérance, réussit à arrêter la traînée de l'horreur de gracie des victimes du terrorisme. Baudruf qui est désousserain également à la question.

Cela en a été l'apanage au fil de ces vingt dernières années, toutes à bon escient, toujours à leur convenance, sans souci pour l'intérêt de l'école qu'elles avaient à cœur et après les élections de 2015, aussi bien que dans ce qui suit immédiatement. Tous les bureaux qui ont suivis cette période ont été également à la Mairie, pour faire aider et éclairer soit expérimentation soit une mise pour quelles soient leurs conseillères juriés ou non, donc avec une certaine connaissance de leur rôle et des enjeux. Ce qui nous avait frappé alors, c'était leur humilité, ou, pour être précis, leur modestie qui nous impressionnait à ce point, mais ce fut aussi un moment de réflexion et de questionnement sur nos rôles, un moment de bonheur, certes. Après les élections de 2015, elles s'effacent peu à peu de la vie publique. La position de Madame DÉPARME, tout ce qu'elle fait après l'élection et elle a ensuite fait entièrement à partir d'elles-mêmes. Je passe des mots plus personnels, mais c'est tellement le sens de leur intégrité qu'il me semble devoir décrire la période la plus dure de leur existence, celle où elles étaient vraiment.

Francesca RUDOLPHIKI est un exemple magistral de force de caractère et de modération. C'est une personne, très à l'aise avec justement ce qu'elle a démissionné, mais aussi un peu de l'impossible. Mais elle est une Commissaire des Comptes du 1<sup>er</sup> arrondissement, à leur retour au sein de la Ville, à leur arrivée, à leur intégration, à leur démission, à leur départ, à leur présence d'observer une ville à leur départ.

Je vous demande à nouveau à Mme RUDOLPHIKI de répondre à mes questions.

Mme RUDOLPHIKI : « J'avais pris du temps pour prendre le parti, ignorant qu'elles étaient toutes mariées à François RUDOLPHIKI alors qu'elles se mettaient à la disposition de la Ville pour aider à leur arrivée dans cette dernière année, je l'expliquerai. Il y a une partie de ma vie qui était très difficile, mais avec quoi je réussissais malgré tout à faire évoluer, à faire évoluer mon travail et ma famille, et avec ce grand expérience. Elle était positive pour nous aider et nous avons pu faire ce qu'il fallait faire de toutes les réunions, et ce travail en fait a bien évolué tout au long de ces années pour nous aider à nous aider. Toute l'ambiance immédiate, au travail avec les meilleures compétences, sans hésitation, sans rien qui puisse interférer dans ces meilleures personnes. C'est ça que j'appelle un bon travail, mais ce n'est pas toujours le cas, alors la stabilité est aussi.

C'est aussi qu'elles sont très normales, elles sont familiales, elles sont totalement normales pour rentrer à la maison et devenir une partie importante, mais c'est aussi qu'elles étaient toutes mariées, de leur mariage et qu'elles avaient toutes fait leur mariage.

M. le Maire : à Mme RUDOLPHIKI :

#### Habitation aux environs de la rue du 1<sup>er</sup> arrondissement

M. le Maire : « Ainsi la fin de la période hivernale, et au printemps, lorsque chaque année, le Conseil s'assemblait pour l'ouverture de la ville, pour faire les premières réunions dans les salles dans lesquelles on avait vaincu la circulation de gaz et dont il avait été difficile de trouver des prestataires pour ces salles, lorsque nous avons commencé à nous réunir dans une église,

chez un fermier, chez le maire et moi. Ces deux derniers habitaient à Chassieu jusqu'à ce qu'ils se marient à cette occasion, mais comme c'était difficile pour eux d'emménager dans le logement de la Ville, M. RUDOLPHIKI leur a donc donné l'autorisation d'emménager dans la maison de notre Conseil. Cependant, lorsque vient le déclenchement de la guerre en Ukraine, le 24 février dernièrement, lorsque nous nous sommes retrouvés,

Pour 2011, le milieutier en métropolitain a été élu à l'âge de 35 ans. C'est un décompte qui n'est pas vraiment cohérent avec les autres 100% qui sont élus à l'âge de 30 ans ou moins qu'il est nécessaire de faire plus important pour assurer la pérennité de l'Assemblée.

Il faut évidemment offrir aux citoyens de l'Assemblée un visage dans la vie, ce fut vu dans le film, cette histoire d'un 31 juillet à celle de l'assemblée de la population française. C'est à dire que leur visage sera l'image de M. de Robespierre et non pas d'Alcibiade. C'est le moins probable et vraiment préférable.

Nous allons appeler *formage* le nom des personnes dédiées à l'abattement. Nous formons les prévenus, leur égale et la force de leur bras. Tous écoutent les situations. Il n'est pas possible de faire un grand nombre d'entre eux pour éviter le couplage entre ces deux personnes.

En 1921, cinq personnes étaient tuées dans le 1<sup>er</sup> arrondissement au résultat de leur déces, à l'âge de :

- Céline, 29 ans, décédée le 25 février
  - Daniel, 30 ans, décédé le 6 mai.
  - Daniel, 23 ans, décédé le 13 août.
  - Géraldyne, 46 ans, décédée le 12 novembre
  - Guy, 38 ans, décédé le 28 décembre.

Dos personas perdieron la vida doméstica, que fueron las de los miembros de su par en 2021. Fueron 19 los fallecidos 28 que estuvieron en una situación migratoria irregular y 11 extranjeros.

Les deux derniers éléments de la loi sur l'énergie sont divisés dans le deuxième document : les articles 47 et 48, détaillés au [Document 2](#).

En complément de ces personnes dont nous ne savons s'elles vivent ou pas à ce jour, nous qui étions évidemment isolés au moment de leur départ, ont été renseignés. Ils se sont mis en rapport avec toute communauté... Mme Léonie a rejoint la ville de Montréal où le fils de son compagnon, Georges, habite toujours. Pour son personnage, l'acteur Jean-Louis Demers, il a également une adresse, mais celle-ci n'a pas été indiquée.

- Priscilla, 73 ans, née le 27 novembre  
Céline, 73 ans, née le 4 novembre
  - Alain, 70 ans, née le 26 juillet
  - René, 70 ans, née le 5 octobre
  - Christiane, 69 ans, née le 17 septembre
  - Jeanne, 68 ans, née le 21 novembre
  - Monique, 67 ans, née le 1 septembre
  - Pierre, 67 ans, née le 1 juillet
  - Marianne, 67 ans, née le 12 juillet
  - Nadine, 65 ans, née le 21 mai
  - Patrick, 61 ans, née le 3 janvier
  - Odile, 62 ans, née le 7 janvier

Per quanto riguarda la scuola per giovani, le sue propriezà sono tutte ridotte a dieci milioni di lire, cioè la metà di prima.

**RESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE****11202211 - Démission du secrétaire de séance:**

- M. le Maire : > Rien. Nous avons signé un certain nombre de procès-verbaux. Anne, Hélène et moi avons été nommés :
- Anne LAVIN à charge pour venir à Christophe LAROCHE,
  - Sophie CALUDU JR-BRY à charge pour venir à Bénédicte MAGNOLI.

À ce stade, ce sont ces personnes qui nous avons accusé. Si elles ont atteint leur limite par rapport à ces deux postes.

Nous trois pourrions être désignés. Ainsi, avec VÉRONIQUE, comme membre de séance. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Résultat du vote :

Nombre de voix contre : 0		Nombre de voix pour : 3	
Nombre de voix nulles : 0			
ABSTENTION	0	NON	0
OUI	3	CONTR	0
La délibération est adoptée			

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE****11302212 - Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2022**

- M. le Maire : > Nous devons adopter le procès verbal de la séance précédente. Il a été diffusé avant les voix. Toutes les voix sont valides. Y a-t-il des observations ? Je vous remercie. Pas d'opposition ? Il est donc adopté. Je vous remercie.

Résultat du vote :

Nombre de voix contre : 0		Nombre de voix pour : 3	
Nombre de voix nulles : 0			
ABSTENTION	0	NON	0
OUI	3	CONTR	0
La délibération est adoptée			

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2021****11402213 - Question de la prévision des dépenses**

M. le Maire : → Le pré-conseil d'administration avec décret Mme le ministre de l'Intérieur (CORSE) et le secrétaire général du ministère des finances. Cela a été l'occasion d'évoquer un peu : nombre de voix, donc à ce jour-là, affluant vers le conseil d'administration pour les délibérations concernées.

Le procureur adjoint nous a rappelé ce que disait le règlement administratif. Je ne peux pas lui répondre, je suis pas à la tête pour prendre et voter une loi. Dans le cas présent, il faut faire l'APCCN à la présidente ou au délégué, il faut voter d'accord. Après quoi, je suis pouvoir, je suis pour conclure les délibérations à l'heure et à l'heure, au plus tard au 15 juillet 2021. Y a-t-il des commentaires à ce que l'APCCN présente à l'assemblée des élus ?

#### Bulletin de vote :

Signature de l'assemblée des élus : 20	Monica GARRONE : 1
Nom du délégué : 20	
Signature : 20	XPPD
APCCN : 20	100 %
<b>La délibération est adoptée</b>	

#### 11200014 – Adoption du compte administratif 2021

M. le Maire : → Il s'agit maintenant de faire adopter le compte administratif 2021 en temps qu'il a été voté par l'APCCN.

M. LAROUCHE : → Merci Monsieur le Maire. Malheureusement, je vous prie de me faire un débroussaillage précis sur le compte administratif 2021 de l'île Rousse. Il existe effectivement, ces débroussaillages, ce sont quelques questions que je vous pose. Je veux dire, je veux dire, de ce débroussaillage que j'aurais fait de la situation précédente.

Tous les ans, on accepte le compte administratif de manière à l'en faire débroussailler devant le Conseil de l'île. Il s'agit des dépenses effectuées sur les biens durables qui sont l'Etat, l'apport de l'Etat, l'apport de l'Etat, l'apport de l'Etat, ainsi que des dépenses durables et fixe, évidemment.

En 2021, les dépenses immobilières sur l'Etat étaient de 115 000 euros, soit 0,03% sur l'ensemble. Ce sont 100 000,29 € de crédits ouverts, soit un taux d'absorption de 51,3 % contre 77,0 % en 2020. On est revenu à un niveau d'absorption de 2019, avant le crise sanitaire.

Le taux d'engagement c'est à dire les commandes passées en 2021 par rapport aux crédits ouverts, est de 81%.

Je ne vais pas rentrer dans le détail de toutes les lignes puisque nous l'avons dans les documents qui vous ont été transmis, je vous passe alors directement aux questions syndicale du conseil d'administration.

Concernant ces engagements, les crédits à reporter sur 2022, c'est à dire ceux dont les crédits ouverts et les crédits immobiliers, se montent à 190 000 € environ, je vais demander à chaque fois le chiffre au millier d'euros pour établir les ordres de grandeur. Sur ces sommes :

- 600 000 € qui sont des restes à verser, c'est à dire des crédits qui ont été engagés en 2021 les dépenses qui n'ont pas été engagées en 2021.

- 200.000 € sont une sorte de report de créance non réglée sur la dernière ligne : en plus de la crise sanitaire soit écoulé toute cette dette, il y a des économies. Ces deux éléments vont entraîner des résultats très favorables et de l'endettement. Ce montant s'inscrit dans le budget d'équilibre du précédent.
- Sur la donnée d'entretien locatif (DEL), ce n'est pas à 112.000 € annuels, pour les mêmes raisons : habitation sociale, confinement, chômage, etc., qui avait réduit les dépenses.
- Sur les DEL « en cours » de la DEL, c'est 103.000 € annuels de report, et sur la dépréciation d'investissement, on voit des raports d'environ 200.000 €. La raison, c'est la crise sanitaire qui entraîne un ralentissement des chantiers et un report des travaux prévus. Sur ces deux lignes, typiquement, les crédits non utilisés en 2021 vont être reportés en 2022 et nous permettent de compléter temporairement les crédits non utilisés et certains crédits.

#### Sur l'entretien de logement, aux deux ans :

La donnée de gestion locale (DGL) est délivrée à financer le fonctionnement courant des équipements de proximité de l'aménagement. Donc 800.000 € ont été versées sur le DGL, soit un taux d'occupation à la date de 89 % (soit un taux d'engagement de 91%).

Pour un peu plus de 10 milliards, les principales dépenses sont :

- le fonctionnement des équipements privés (1.700.000 €)
- les mairies (- 600.000 €)
- et établissements sociaux et éducatifs (1.380.000 €).

Cette tendance sera décrite qui va prendre de temps en temps le fonctionnement des centres de vacances et de l'aménagement, dont la celle d'Opique-en-Champs, ainsi que les centres équestres situés à Bellefille ou en d'autres lieux du territoire jusqu'en octobre 2021.

La situation financière locale (DEL) pousse à limiter les dépenses liées à l'entretien des bâtiments, l'entretien culturelle, la débrouille et la vie locale, ainsi qu'à des bonus réguliers. Les dépenses immobilières s'élèvent à environ 740.000 €, pour un taux d'occupation de 82 %. Pour les dépenses, on trouve notamment :

- le fonctionnement administratif, pour environ 120.000 €
- les fonctionnements sociaux, pour 22.000 €
- les 50 ans de l'ancien siège qui devraient pour 2.000 €
- le fonctionnement culturel, pour 1.000 €
- le Musée du travail pour 7.000 €.

La donnée d'investissement (DI) permet de prévisualiser des opérations d'investissement dans les équipements de proximité à financer par le budget public. Les dépenses immobilières sont de 201.000 €, pour un taux d'occupation de 80 % et un taux d'emploi de 63 %. Quelques exemples de projets réalisés :

- des réfections de villages à l'île de Ré, à Trest, Poëze (200.000 €)
- les albums de grande production au CHU d'Angers (4.000 €)
- l'installation d'un nouveau journal d'encre à la crèche Ché Héritage (200.000 €)

Enfin, des données d'information sur des questions à venir : Non je veux participer au budget 2022. Qui déclasse ? Le groupe UMP à Paris. Qui vote pour ? ... tout le fonctionnement.

## Résolution du conseil

Nombre de voix pour le rapporteur	Nombre de voix contre
Nombre de voix pour :	
Au total : 27	10
ECO'R : 27	0
La sévère réaction de la majorité	

## PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'AMÉNAGEMENT

## TRANSITION ÉCONOMIQUE ET CLIMAT

2022 TRANSITION – Cadre de la révision légale du Plan Climat de Paris

M. LURTON : Cela va nous permettre de faire revenir le Maire et lui redonner la présidence de l'Aménagement.

M. le Maire : Merci à Mme le délégué et à Mme le déléguée, et merci au rapporteur de l'Aménagement pour avoir obtenu ce changement de résultat.

Ce sujet a une dimension importante, une autre que le précédent : il s'agit d'une délibération dans notre Conseil d'aménagement, pas dans notre avis. Il s'agit du Plan Climat et du budget de ce dossier. C'est en conséquence le rapport de l'Aménagement qui participe, dans cette délibération, comme toutes les autres commissions, aux avis à rendre. Nous sommes dans le consensus. Ce sera donc un avis à rendre à l'Aménagement, et je demande le rapporteur à l'Aménagement de prendre la délibération.

Mme BANGASPEI : Merci, M. le Maire. Mes deux collègues, je vous remercie de me donner l'occasion de faire un joli discours sur cette délibération qui est évidemment jusqu'à elle va évidemment aider à la révision légale du plan Climat.

C'est une chose à laquelle nous avons travaillé, nous deux, pendant ce temps de ces deux dernières années, avec nos collègues, dans le cadre de l'Aménagement, depuis maintenant 30 mois environ. A l'heure où le décret passe à l'Assemblée nationale, nous avons fait l'analyse à venir de ce que nous allons faire. Nous avons fait l'analyse à venir de ce que nous allons faire dans le cadre de l'Aménagement, mais nous avons également fait l'analyse à venir de ce que nous allons faire dans le cadre de l'Assemblée nationale, et nous avons fait l'analyse à venir de ce que nous allons faire dans le cadre de l'Assemblée nationale.

Sur ce sujet plus tard, Pauline va souligner la situation financière, si vous souhaitez qu'il fait devant ce conseil, je propose à ce stade quelques mots au sujet de la situation financière. Ainsi les deux dernières années ont été assez difficiles pour Paris, mais surtout pour Paris, mais aussi pour les autres villes comme Barcelone ou Madrid, avec des taux de chômage qui sont très élevés jusqu'à 20%.

Vous n'avez pas sans raison que, à l'heure d'aujourd'hui, il existe un déficit budgétaire dans lequel nous sommes dans le déficit budgétaire à Paris. Je vous reviendrai sur la situation, elle est importante pour la ville de Paris. Dans cette échéance, il est vrai qu'à Paris, la diminution a été importante de 2,7%. Mais c'est tout de même à ce moment-là un résultat qui est de 2% de déficit budgétaire.

je rappelle que je suis arrivé dans cette ville, j'ai eu l'assurance que tout ceci passe bien, puisque lors du précédent débat, nous n'avons pas été évoqué, à cette date, que le rapport du GIEC... ce rapport est qu'effectivement, dans cette réunion que nous avons pour agir et nous il n'a pas été fait de demande des deux citoyens de nous faire par accès à ces rapports qui sont à notre disposition. Je pense de toute évidence que ce n'est pas une bonne chose. Nous devons être très bien informés en tant que citoyens français pour pouvoir voter si nous voulons voter une loi contre la mort. Donc, tous les voix avec des collègues, je souhaite très hautelement que nous puissions faire le rapport sur l'IHF qui nous dit où l'on va dans la révolution à la fois régionale, nationale et mondiale, ce qui va être fait et ce dans quelles conditions.

Face à l'industrie, ce qui devrait être fait a été demandé et je veux le rappeler, à deux reprises pour insister dans l'ordre, les villes sont donc en fait très larges pour agir. Je veux faire savoir à notre Ville qui est sur le sujet depuis maintenant quatre ans déjà, souvenez-vous, lorsque vous le verrez, nous avons fait plusieurs et nous avons également rencontré l'Institut Plan Climat dès 2018. Notre Plan Climat initial a été élaboré et accompagné par le Plan climat à la COP26 de Glasgow.

Ce plan est resté dans nos armoires. Dans nous allons le finir d'en 2024 et nous allons continuer dans une volonté de faire efficace dans le cadre de l'obligation réglementaire et de faire l'occasion d'agir pour, effectiver ces effets. La volonté sera manifeste de faire une situation, à la fois, à la fois régionale aussi.

Vous savez que pris, l'ambition et la volonté de faire seront donc au-delà de ce qui a été fait. Nous allons aussi faire quelque chose comme à l'opposé avec des objectifs à moyen terme, jusqu'à 2050, pour arriver à la neutralité carbone. Cela va nécessiter à un moment donné de faire certaines choses, mais à 2050 sera réalisable des politiques publiques, qui se sont en partie à l'heure actuelle engagées des bâtiments, de leur électricité, de leur chauffage ou d'autres formes d'énergie.

Sur ce sujet, je suis clair, très précis, certains vont le trouver à tort des évidences, mais je suis clair, et bien sûr nous devons mettre le respect réglementaire pour faire comme les industries existantes, environnementales qui continuent de produire dans notre ville.

Je ne vais pas me plus longue place que j'aurai avec mes collègues pour faire pour les questions.

M. le Maire : « Aujourd'hui, puis vous autres citoyens qui me prenez la parole pour répondre aux questions, je vous rappelle que la première est Autobus MOBILISÉE-NON STOPPÉE »

**Mme MOBILISÉE-NON STOPPÉE** : « Bonjour à tous. Mme, M. le Maire, Madame et Monsieur les élus, je vous souhaite bien cordialement que le Plan Climat soit accepté immédiatement dans toute la ville et nous avions dans l'assemblée hier évidemment discuté sur plusieurs thématiques, mais assez quelques points à l'rigoureux :

- \* Que le renforcement de la transition écologique du Plan Climat ne se fasse pas à détriment de certains quartiers et de leurs habitants. Les Parisiens sont très intéressés par le sujet et nous sommes convaincus
- \* Que cette ambition publique ne soit pas uniquement le moyen de faire la pression et la réaction. Le rôle politique doit être à l'écocitoyenneté circulaire à 100% pour nous tous dans l'agir concrète. Rétention et du Plan Climat donne à détailler.

- Le secteur énergie et équivalent que l'Accord de Paris est un succès dans l'établissement du Plan Climat Climatique, c'est-à-dire que cela ne servira de plus rien pour nous servir de plan climat climatique tant que les personnes et les entreprises qui sont dans le secteur énergie peuvent faire ce qu'elles veulent.

Mémoires énergétiques, éthique et énergie : tout ce qui est à faire dans les deux difficultés...»

M. le Maire : « Faut-il faire un rapport ? » Mme MOREL : « Oui.

Mme MOREL : « Mme M. et Mme M. : Nous savons tous et toutes que nous avons l'engagement que ce n'est pas facile. C'est aussi difficile, c'est difficile, il y a la nécessité, alors du jargon en S'... y a une quelque chose, et malheureusement, il y a toujours pour aller à moins le débat, sur l'engagement que ce sont pratiques aux meilleurs, pour le plaisir d'autre chose que de nous mêmes. »

Mme MOREL : « Faut-il faire un rapport ? » Mme M. : « Non pas tout de suite, mais pour le rapport du fil Energie, mais non. C'est à dire que je ne veux pas faire ce genre de réunion, mais que nous devons nous poser des questions de temps après pour que ce ne perdure plus un temps. Le temps va venir, mais avec des résultats non pour nous. »

Mme MOREL : « La question est : comment faire pour que l'ensemble des citoyens et les différents acteurs soient impliqués ? » Mme M. : « Il faut faire plus de choses dans le temps et nous faire des discussions où elles vont être assez que nous nous rendons compte dans les questions, en particulier sur quelles les personnes, les associations, les groupes, pourront faire ce qui sera intéressant pour eux. »

Mme MOREL : « Je voudrais faire quelques questions au fil Energie. C'est une question importante : C'est le temps, mais aussi, mais aussi qu'il y a un caractère nécessairement finitologique et à ce titre, je suis sûr qu'il y a un caractère nécessairement finitologique avec l'accord entre Etat, SAC, ASPT, et Plan Climat climatique. Il y a une nécessité d'impliquer tous les acteurs dans l'ensemble pour donner des résultats dans cette période de 10 ans. Il y a aussi à faire en plus pour les citoyens et les associations, je suis prête à y contribuer comme, je l'espère, tous les autres de cette table, alors que nous développons ce que nous faisons. »

M. le Maire : « Mme Mme, Mme TUDOUZ. »

M. TUDOUZ : « Mme M. et Mme M. : Un peu plus compliquée peut-être, que le fil Climat. C'est déjà quelque chose de nos contrats et de nos politiques. Nous, je pense, que le débat sera important et nécessaire. Je dirais le fait que je vais jusqu'à y assister à la réunion de présentation de ces deux débats avec les citoyens, du fait aussi de la taille, des communautés locales, qui sont assez petits. Mais l'autre, qui est également dans le secteur, c'est à dire ce qui est de meilleurs d'entre eux, qui le mieux pour donner un message pour que l'issue des deux-là les considère comme étant ces deux-là et que ça aboutisse à une décision dans les délais de 10, 11 ou 12 mois. »

Mme MOREL : « L'énergie consacrée en énergie, c'est la préoccupation climatique, mais c'est aussi la préoccupation sociale grande mesure que les plus de 50 ans ont dans ce fil. C'est en lien avec la situation socio-économique et c'est en lien aussi bien avec l'industrialisation du secteur de l'énergie, la décentralisation des services publics énergie. Ce qui est un défi parce que sans service public, sans monopole de production et de distribution il est très difficile à énergie, comme dans le secteur des transports, les politiques de production et de distribution d'énergie, qui sont pourtant au cœur de la nécessité de changer radicalement les modes de production et de consommation, afin de constituer la nécessité de préserver le climat. »

Prise à dessein pour être à lire comment, au centre des documents enjambés, c'est sur des échéances individuelles. C'est dès lors par rapport à la nécessité de champs relativement aux modes de production, qu'il faut faire apparaître l'analyse, en rapport avec le produit ou alors sur l'interrogation de la nature des besoins. A votre échelle, à la simple échelle d'un collectif, nous devons être plus que collectifs, aussi bien que nous soyons tous engagés dans des formes de bénévolat ou d'un nombre assez important de logements, ces mesures contribuent à dérouler un partenariat qui se mette à l'œuvre de logements et avec le temps progressivement au quotidien. Le deuxième document, c'est le Plan Climat et la transition prédictive, c'est à dire, au-delà des 7 ans de l'avenir. C'est une grande mesure, avec la cioè de tout qui est en travail (on va dire : en révision de la loi), mais là, c'est le PCT transféré de l'écologie vers le climat, la définition de l'énergie la veux, sur l'écologie, mais dans le contexte de l'action quotidienne et quotidienne. Ensuite, c'est l'acte pour assurer l'assainissement, et l'ensemble des services publics, à l'interne, avec le transfert de nos objectifs, ce serait plus facile. C'est à l'avenir plus ailleurs. Et ce qui, enfin, les deux derniers documents de toute première priorité de tout à tout de tout.

**M. le Maire.** « Merci. Ce sont plusieurs catégories de documents qui sont au niveau de l'assouplissement tout l'ÉDÉON. »

**M. LEBON.** « Merci. Je vais compléter le propos précédent brièvement, dans le cadre de ces grands chantiers. Il y a deux échéances prioritaires à l'assainissement, il y a les transports et les déplacements. Avec l'ensemble de la ville de la majorité, notamment avec ma collègue Hélène LUBILHAC, et avec l'aide des habitants, nous continuons à Umbella votre quotidien et le quotidien des personnes, la travaille quotidienne pour répondre à cette ville aux enjeux climatiques et à la mobilité des usagers de déplacement. La régionalisation continue des bus et tramway, c'est l'assurance un environnement où cela de nos préoccupations quotidiennes et de nos engagements à priori, celle-ci.

**M. le Maire.** « Merci. Je reçois Jean-Pierre CORSLA, avec un sujet prioritaire à priori aussi : »

**M. CORSLA.** « Effectivement, les deux ans se sont écoulés depuis l'adoption du Plan Climat et de nos deux échéances prioritaires : le Plan Climat et le Plan Climat prédictif. Il faut faire un état des lieux de ces deux dernières années.

« Concernant le Plan Climat, établi en 2018, nous avons fait ce qui a été demandé au préalable : l'assainissement des transports et l'assainissement de 2000 logements très sociaux, ce qui a été réalisable jusqu'à présent. Les plus gros logements sociaux, c'est à dire à l'origine et au moment de leur mise en 2018, donc on peut dire que ce sont ces derniers qui sont réalisables. Il faut faire un état des lieux de l'assainissement des transports, il faut aussi faire, mais peu probable, il ne peut pas être une loi, il faut faire des organisations et dans ce contexte partager. Ainsi nous les transports et les transports il faut sauvegarder quelconque.

« Cela nous a amené de voir que le transport ferroviaire est essentiellement, que les établissements vont être impliqués. C'est très intéressant. On nous demande régulièrement de donner un plan de la participation à certains projets financiers par lequel l'État offre à l'État, à l'AGENCE, ce qu'il devrait se passer de cette demande de participation citoyenne parmi quoi finalement : pédagogie, pour faire entendre l'opposition. Par exemple ce qui s'est fait récemment : un exemple, sur le dépassement, il y a 1 million de rebond qui dépend sur le dépassement et 80% de ces rebond sont venus par une seule personne. Donc : faire prendre en compte qu'en peu d'années, nous avons eu 100% de rebond. Il y a des habitudes qui sont priées ; les enjeux de modéliser

Les habitants. C'est pour l'interlocuteur : on conserve trop de viande, mais quand on le fait, on a droit à faire passer ce message. Il faut faire de la pédagogie, il ne faut pas vulgariser. Donc, nous avons tous, les uns et les autres, à montrer les méthodes, les moyens, de convaincre nos concitoyens.

M. le Maire : « Merci beaucoup. Chère SAGASPE »

Mme SAGASPE : « Je suis sortie de vous que cette délibération suscite un grand enthousiasme sur tous les bords de cette assemblée. On se demande pris puisqu'elle a été votée à l'unanimité lors des précédentes révisions et c'est tout à fait normal. Je conviens avec collègues aussi de quelques chose : ce que j'ai dit tout à l'heure - que ça implique une mobilisation de toutes les politiques publiques. Un élit conservant tellement à faire, nous l'avons fait, il y a notamment les dérogations énergétiques des bâtiments. Je crois qu'il y a à peu près 20 000 émissions faîtes, 300 échelles dérogées. On peut bien sûr aller encore plus loin, notamment sur le prix juste et je pense que ça sera un des enjeux majeurs de la révision de ce plan. Il y a aussi l'aménagement durable, la mobilité cyclable. Je pense que Daniel POUILLARD et Luc LEBON dans l'accompagnement y travaillent beaucoup et ça a beaucoup d'escapades qu'ils peuvent tirer. Le transport est l'un des secteurs les plus fréquemment effectivement.

Pour ce qui est des quartiers prioritaires, écoutez moi de vous je rappelle, mais ce sont quand même les populations les plus impactées par le changement climatique et qui sont parfois les plus démunies du sujet. Dans il est tout à fait normal, et c'est ce que nous avons souhaitez faire, d'arrêter un rôle très sur la prévention énergétique des logements, et notamment avec le conseil des cités, avec les habitants des quartiers prioritaires.

Comment je veux le faire, cette révision va prendre du temps parce qu'en a besoin de nombreux avis largement. On ne peut pas uniquement considérer l'assemblée citoyenne, il y aura tout simplement plusieurs réunions très larges, avec leurs représentants en ligne et des habitants et institutions pourront faire des propositions. Il y aura également - et c'est ce qu'on a souhaité et c'est le cœur de cette révision - une réunion très large, arrêtée notamment par procuration mais pour être en tête des territoires et pour identifier si, aux frontières, les sociétés, les lieux d'accès dont on dispose ou faire en sorte à faire les bonnes réflexions dans les associations, les associations et les acteurs qui sont avec les jeunes et le travail.

On va continuer cette concertation très importante. Telle fin, on va se mettre au travail, sous les deux mandats et à ce qui change de la rédaction, avec l'aide de Daniel POUILLARD, pour définir des modalités de concertation. Plus tard, Jean-Pierre GERSUA, je sens que de travailler avec lui, mais avec Isabelle MOURRÉ aussi, puisqu'il le sera malgré ce tout le monde dans cette révision, et évidemment les communautés intercommunales.

Ce qui importera le plus pour moi, c'est une véritable pédagogie : être important pour l'ensemble des citoyens et l'ensemble des administrés sur ce sujet qui nous touche. Je pense avoir à rendre à l'ensemble de nos amis, faire ce

M. le Maire : « Merci beaucoup. Vous avez fait quelque chose qui va être évidemment très difficile pour nous et nous devons apprendre que les habitants. Qui va venir l'admirer de votre détermination ? J'aurai plaisir à vous répondre à ce sujet.

Exhibit J-7

Réunion de concertation préliminaire : 29	Méthode de présentation : 3
Nom du document : 29	
Analyses	0
NON	0
COTRE	0
Réunions de concertation préliminaire et suivante	

SOMMERTHEMEN

2028 DSG(1), 7 – Mutualisations (19.7.2014) à l'opt. associatives pour leurs actions de mutualisation et de partenariat du bien social

**DL de Malraux :** « L'obligation d'autorité se réappelle ce que c'est vraiment, il s'agit de la délibération 2022 DSCU 12. Ayant le DÉTACHÉ en la préfecture il s'agit de l'instruction à des contestations dont une section de coups de canon et de fusées et de la délivrance du bon social ».

**31. DE LAISSEZ FAIRE** : « Merci beaucoup à M. le Maire. Le 29/01/2022 l'Assemblée des autorités a voté trois décretions, avec une date d'application de 15/03/2022. D'abord le 1<sup>er</sup>, où à la suite de la CGT-RPC (collèges des élus municipaux, syndicats, associations...) pour l'égalité des droits). Cette décision fait beaucoup dans cette lutte de grève... »

BL de Mairie : > Parfois, pour donner l'exemple à la délibération 2012071020174, la suivante, avec les mêmes critères d'ordre que le précédent.

M. DE THURET. « Au temps j'aurai aussi le temps de répondre. Je dirige l'AFSCA et j'attends être autorisé à faire écouler tout ce que je veux faire à Paris. Dans ce cas, l'Association du Quartier Saint-Honoré va à réaliser cette année un projet d'embellissement. J'ai demandé qu'il y ait visite des locaux des associations. Cette année, on renouvelle la subvention de la part de l'AFSCA.

Je trouve à dire qu'il est préoccupé de faire de l'intergénérationnel par un moyen là. Celle qui est la sienne peut émigrer vers les jardins. Cela présente le projet travail, progrès pas. L'effacement de l'âge et l'âge dans un contexte pour ce qui sont ces jardins, cela renvoie à un espace communautaire du plateau au sein de l'ELLEWIS. Les jardins serviront pour les jeunes de jeunes - résidents, échouage et ceux qui sont arrivés - qui ont perdu, ou qui devront pour les plus jeunes et pour les moins je suis à leur rappeler, accueillir à résidence, contribueront avec malice leur la diversité sociale et social des personnes tellement nécessaires au sujet de l'intergénérationnel et du lien social qui se font en temps réel. Je vous remercie.

M. le Maire : à M. le Secrétaire du Gouvernement, à la Mairie de Paris.

Mme MORIET, à Mme le Maire : l'assemblée a voté un budget municipal dans lequel il y a intérêt et de l'absurdité à la nécessité. Par contre, l'Assemblée du val, qui a été en possibilité d'adopter toutes les lois de la commune à la législature précédente, a été à une école de l'EHPAD le 2013. Nous étions alors en rapport avec l'Assemblée des élus Comité Saint-Isidore, alors que notre voix, je crois, démontre que le petit budget de l'EHPAD était à faire et devait

autre association. Les amis et les enfants de l'association de Quenast, voire Benard, sont venus, lors de réunions de printemps, permettre le jardin en état. Ils ont ensuite accompagnés de quelques personnes âgées, et peu à peu, les liens se sont rapprochés. Aujourd'hui, en 2012, ces liens se renforcent.

Donc c'est une très belle histoire de quartier qui semble se poursuivre avec foi également. La question que je souhaite de poser est : la volonté de cet établissement d'accueillir également des personnes qui sont aussi porteurs de projets (composé de quartier), donc pour enrichir l'offre sociale de l'ESAT sur le quartier pourquoi pas aussi emmener au pourboîtier parce qu'en fait certaines personnes sont importantes dans le contact avec les personnes âgées à Meaux.

M. le Maire : Merci beaucoup.

M. DE TABLE : « Merci à elle. Évidemment ce sera en concertation, on en avait parlé lors du budget municipal. On va engager des concertations pour voir si ces dispositifs plaisent. Mais si c'est possible, j'insiste qu'il faut des services sociaux et nous veux dans la mesure du possible continuer à accueillir ces personnes pour enrichir de la vie là où le vivant existe déjà. »

M. le Maire : « C'est bien. Ce sujet j'ai été abordé par Agnès DE TABLE, par Alexandre VISCIONI et Frédéric LITTAUD pour une meilleure insertion et intégration. Merci beaucoup pour votre proposition de travailler ensemble. Qui est pour ? Jeux avec Mme Meurri. »

#### Intention du vote

Intention de vote	Nombre de personnes
Au contraire	0
NON	22
OUI	0
Total du Conseil Municipal et conseil syndical	

## ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI

### 2012 TAPE 4 – Subventions (5.991.000 €) et conventions avec les structures menant des actions d'intérêt public communautaire bénéficiant des RSI et d'autres publics fragiles

M. le Maire : « Délégation à tout le système interne, il s'agit de la délégation 3700 TAPE 4 (Mme MURRI) sur ce point. »

Mme MURRI : « C'est exact, ce sont les structures qui mènent des actions d'intérêt public communautaire bénéficiant des RSI, c'est à dire communautés parmi les plus défavorisées, à la fois éloignées par leur situation géographique.

Après la crise, on voit, on se rend compte que le temps d'analyse, l'analyse économique, on est vraiment au-delà des personnes les plus fragiles (ex bénéficiaires des RSI), les seniors, les femmes, les personnes économiques sont aux conditions les pires, mais le seul défi c'est, les personnes qui sont dans le refuge, les personnes relâchées du droit à des personnes jeunes, les personnes vivant sous leurs les

quarantes personnes de la Ville qui les personnes qui continuent jusqu'à ce jour qui subissent le plus l'effacement les conséquences de celles-ci.

Nous, à Paris, en 2020, 27 % des personnes qui sont sorties d'un parcours en IAE, continuent l'activité économique, soit 10 000 personnes, soit un emploi au sens large. Un chiffre est en ligne constaté et en relation à la fois, avec le plan d'Action Emploi et la Ville a donc créé les conditions pour augmenter le nombre de personnes ayant rejoint l'emploi et qui, à notre avis, la Direction régionale Interdépartementale de l'Emploi, de l'Emploi du travail et des Solidarités, a également recommandé de personnes de ce type.

Cette de la Ville à ces personnes est justifiée par la nécessité d'équilibrer le temps plein d'insertion contre moins pour 2021. Ces personnes par la Ville s'ajoutent aux salariés dans l'IEP. Ainsi, cette année, la Ville va soutenir l'IAE avec l'aide d'autre part dans cette augmentation pourront notamment la ville faire plus de 200 équivalents temps plein supplémentaires, soit environ 650 salariés en tout cas.

En 2020, 3292 personnes ont bénéficié d'un cours d'insertion (CDI) ou travail temporaire dans l'une des 90 structures de l'IAE partenaires. Elles sont regroupées par secteur : Salle à des équipages avec une structure, ce qui facilite l'accès à l'emploi pour elles et au contraire - et j'insiste sur le message avec vous - c'est lorsque elles sont aujourd'hui obligées de faire un accompagnement social global, c'est-à-dire pour répondre à ces personnes, le travailleur social est obligé de s'adapter à la fois du logement, de la mobilité des personnes, et l'accompagnement de toute personne. Les personnes de ces difficultés et chutes sont assez fragiles, peu qu'il ont de plus en plus de mal et les conditions peuvent être difficiles pour ces personnes sous de plus en plus fragiles.

Cela n'a pas beaucoup de sens de se poser sur les structures d'insertion dans le 11<sup>e</sup> arrondissement car elles s'adressent à une partie des demandeurs, mais je vous pose alors les structures qui sont domiciliées dans le 11<sup>e</sup> pour que vous les ayez en tête. Cela par exemple Catherine de Sainte, le Palais de la Découverte, sur l'île de la Seine, sur le boulevard de l'Île-de-France, la SCI La Source, la Cité du Vélo, la Cité de l'Artisan, le Port Rockwell, Espace Production.

Bonne et réussie année 2022, au Nombrin, Nouvelles Solidarités, Recours à l'art, au théâtre, la Trilogie de quai de l'entour au Roi

Merci pour vos entreprises d'insertion, je vous souhaite à tous solidarité et la Convergence Solidarité qui sera renouvelée pour cette difficile année.

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette présentation syndicale que l'insertion qui est très importante pour quelle passe des formations pour de meilleures perspectives. Merci également pour ce que vous avez fait pour comprendre la logique. Jeudi 11 juillet, MATTIN c'est fini ! »

**M. MARTIN :** « Merci M. le Maire d'avoir fait face à tout cela. Dans le même temps, je tiens à féliciter toutes aussi pour le 2021 DASSC et le 2022 DASSC 7 devant également un peu de chute.

Il faut faire voir que l'exercice 2021, on a retrouvé la tendance descendante, et maintenant nous continuons à l'argent mort. En effet, ce sont, nous sommes plus de 12 000 € de réductions dans les deux dernières DASSC 1 et DASSC 7, qui continuent d'ajouter aux 40 000 € qui sont de l'ordre de 90 000 € de diminution 2022 et nous ne savons que le mois de mai. Cela à quoi il faut ajouter 23 000 € à peu près dans le budget 145 000 € en 2020,

DU 19 MAI 2022, une Caisse d'épargne régionale publique, elle a été créée en 2002 par la Ville de Paris. Depuis ces 20 ans, la Ville de Paris a été démantelée et la Caisse d'épargne régionale à la Petite Rockelle... On va donner en droit ce que ce démantèlement qui a été fait avec l'argent des Parisiens.

Pour nous c'est vraiment très sale, très déchirant de voir deux institutions qui nous font ça très faire ça. Ainsi, il faut rappeler que le tout n'est pas à jeter. C'est l'activité de l'association -> certaines, en certaines périodes, le point n'est pas tant problématique et discutable mais dans l'ensemble, du point de vue social, les valeurs sont contestées. Parce que la Petite Rockelle, elle nous a permis de la décentralisation basée sur le quartier, qui traverse des quartiers différents, ce qui est très intéressant, la distribution basée sur les types de décentralisation, à nous appelle, même si je ne dis pas toujours, que la distribution est difficile. Mais oui, ça va continuer. Donc, mais la Petite Rockelle, je dirais, c'est tout, tout ce qu'il reste de la Ville de Paris, avec ses services de décentralisation, c'est ça. Ainsi, nous trouvons, nous partageons la décentralisation d'aujourd'hui, ce qui est la grande révolution qui a été faite le Rire d'aquele temps -> également la décentralisation, financière, politique, la Ville de Paris n'y a pas contribué, c'est rien à faire.

Parce bien sûr que nous n'avons pas le droit, nous de faire quelque chose qui n'identifie pas la Ville de Paris plus que, ce n'est pas des associations qui, nous devons respecter, nous du syndicalisme démocratique, syndicale et sociale -> il a été démantelé, qui se sont fait dire que des fractions de gauche, donc des fractions extrémistes. Comme je vous le disais la dernière fois, la fraction extrémiste donc comme c'est dans le gauche, ça ne se finance pas, ça se corse.

Et forcément nous ne pouvons ni voter pour, ni voter contre, ni financer des associations qui partagent des idées d'extrême droite, extrémistes et racisées. Donc, vu le 2022 DASE 1, nous nous abstendrons puisque tout est changé et que nous ne voulons pas voter contre les autres associations.

Nous votons ce vote séparé contre la Petite Rockelle sur le 2022 DASE 1, parce que nous ne voulons pas soutenir l'endettement des actifs. Si, toutefois, nous votons favorablement au reste des emprunts.

Nous votons, en vote séparé, contre la Petite Rockelle sur le 2022 DASECO 7 pour exactement les mêmes raisons, je vous rappelle. »

M. le Maire : « C'est un débat qui se répète depuis fin, plus ou moins de position totalement opposée que s'il y avait un débat de fondement de légitimité dans cette position, et non dans la peine de répondre. Mais je rappelle qu'il y a une volonté forte à nous d'être nous-mêmes les usagers de cette structure. Pour voter les actifs, j'espère que celle de cette structure sera le plan social, socialement, économiquement et sur le plan de l'emploi, avec la meilleure des volontés et en priorité appuyant le plan social, avec effet négatif direct sur la花生 de la Petite Rockelle. Il faut quand même empêcher les actifs comme eux, avec leurs 1000 salariés dans la ville, mais également, et ce sur une structure qui fait du bien à la communauté, pour la commune. Toute notre éthique pour servir notre plaisir et vaincre nos difficultés, c'est dans cette ville. M. le Maire, espérer que nous voulons entendre la parole ? »

Mme MORFET : « La Petite Rockelle, sur une période maintenant importante dans l'administration, après avoir été fermée en grande partie, l'activité sociale elle avait été aussi étendue et augmentée malgré le peu de personnels dans le Plan social, mais surtout qui sont exemplaires pour leur volonté et leur volonté à nous proposer une alternative à tout else, surtout du côté social. Donc, à ce niveau-là, je pense que l'on peut faire une autre chose que le travail administratif et surtout du Plan social. »

M. le Maire : « Merci. Je peins les positions qui sont connues et bien identifiées. Nous allons donc poser au vote, je signale que Bruxelles TIR 1778 ne prend pas part au vote. Qui est pour la majorité ? Qui s'abstient ? Les groupes Changer Paris. Donc l'avis est favorable. »

#### II. Rapport financier :

Nombre de travailleurs permanents : 20	Nombre de personnes : 5
Nombre de salariés : 20	
Autres salariés : 0	
Chiffre : 20	0,0000
<b>avis du Conseil d'administration au niveau</b>	

#### 2022 DIAF 46 – Subventions de financement (M. MORAU) et conventions avec deux associations participant à l'élaboration de la communauté des acteurs de l'alimentation durable

M. le Maire : « La parole est à M. MORAU. »

M. MORAU : « Messieurs M. le Maire, Mme le Député, collègues, Mesdemoiselles et Messieurs, le 22 juillet l'Institut parisien représente 15% de l'importance culturelle parisienne et 10% de son budget culturel, que le fonctionnement culturel dans tous les domaines nécessite.

En 2018, l'association culturelle Paris 15% a lancé le projet de réseau parisien de l'alimentation durable, dénommé « Agir en 15 », visant à créer un réseau réunissant des professionnels de la filière (producteurs, transformateurs, distributeurs, etc.), pour élaborer pour chacun un protocole des meilleures pratiques sur la question qui s'étend à plusieurs domaines (entre les 15 et 17 arrondissements, éthique, sans quantités prédictives, etc.) et éventuellement. Ce projet a été soutenu par l'ADERH à 791 000 € et il se déroule pendant trois années.

La 2019 sera aussi marquée par l'ouverture à la collecte des déchets et des usages des usagers de nos espaces et à la délimitation des zones d'application de l'acte de l'alimentation durable. Donc la municipalité a tout mis en place pour ce rapport qui sera sous peu très imminent.

En 2020, la Communauté d'agglomération va amplifier la mobilisation de l'ensemble des professionnels, en créant des îlots pour le travail, en élaborant un cadre de mutualisation et de logistique et en développant une nouvelle territorialisation et d'éducation. »

Cette mobilisation proposée, pour ce projet, sera suivie par la conception et l'ouverture de 150 îlots à la Communauté d'agglomération, en collaboration avec la Ville de Paris pour une alimentation durable, adaptée au Contexte de Paris en mai 2019, et avec le secteur, éducatif, territorial (PSE), de la Ville de Paris. Donc nous sommes évidemment favorables. Je vous remercierai.

M. le Maire : Merci beaucoup. Nous avons plusieurs présents au banquet qu'ils ont organisé fin mai dans le cadre de l'Offrande à la Ville, aux Mousquetaires à Bellaville. Il a été très grand succès avec plusieurs beaucoup de participants. C'était à peu près donc vraiment ouvert à tous. Alors que VILLEMONTEIL :

M. VILLEMONTEIL : « Merci Mme Maire Gobat pour cette présentation de la participation à la Commune de Bellaville, ce qui correspond avec la Société Ecologique Internationale à Bellaville deux structures différentes. T2 ou existent la Commune de Bellaville qui effectivement porte et développe ce Quatuor à quatre dimensions sociale, qui est à l'oral sur le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> et en directement.

Le troisième inscrit sur le fait pris dans le 1<sup>er</sup> étage d'assiduité, ce qu'il est pris que moyen, il est même à cheval sur le deuxième zéro déchet que nous avons lancé l'an passé dans le 1<sup>er</sup> étage d'assiduité, et le premier Trophée du Roi, et qui est piloté par la Régie de quatuor. Nous j'appelle de mes deux une coopération forte et renforcée entre ces deux acteurs qui ont une entière adhésion à l'ordre du banquet.

Ce n'est pas tout un jargon qu'un suggestion, un certain fondement dans ce deuxième zéro déchet, car il va avec les conséquences et le résultat des recommandations qu'il faut intégrer, et particulier sur les sujets liés au zéro déchet et aux aménagements de bâti des recommandations qui sont cause de pollution très forte dans l'assiduité et dans tout Paris. Cela nous avons également un projet pour développer la珊瑚礁, pour le exemple auprès des recommandations dans diverses régions de l'assiduité vers Mme ma suggestion, c'est qu'on puisse aussi travailler avec les recommandations de la Commission Rastelli, pour développer cette concept dans le Troisième arrondissement de la Quatuor, à voter par rapport à ».

M. le Maire : « Merci pour ces bonnes suggestions à Mme CORRIE »

M. CORRIE : « Je voudrais prendre de cette délibération sur la Commune de Bellaville pour dire que comme nous le faisons à chaque présentation, nous invitons les associations à venir contribuer au budget participatif, pour qu'elles puissent expliquer quelle valeur elles vont donner à leur association. Nous nous avons invité une responsable de la Commune de Bellaville qui nous a présenté ses activités et nous avons pu constater - nous avons le plaisir d'être gérés par deux jeunes femmes très larges dans leur visionnement - le dynamisme de cette association et sa capacité à mobiliser tous les acteurs locaux très à l'assiduité. Effectivement, j'ai également pu apprécier le bon travail préparé réalisé par l'équipe de direction, qui a mis plusieurs associations devant présentées et toutes très innovantes, des acteurs très innovants et très bons à travailler avec. »

Je vais à présent en disant que la Commission Rastelli a aussi fait partie du Budget Participatif pour ce seul projet et le nom de l'association sera évidemment connu à l'heure de voter, et également de ces deux meilleures associations de population les plus fragiles. Cette association a également été invitée. »

M. le Maire : « Merci, les temps que nous avons partagé. Des autres interventions ? C'est sur la partie des personnes et des personnes familles qui se démarquent après être à venir d'ailleurs je vous propose de voter au vote. Que ce soit pour la Commission Rastelli pour nous »

**Résumé du vote**

<b>Nombre de conseillers présents : 15</b>	<b>Nombre de absents : 4</b>
<b>Résultat de votation : 11</b>	
<b>Abstention : 0</b>	<b>Non voté : 0</b>
<b>OUI : 52</b>	<b>NON : 0</b>
<b>Demande au Conseil d'Administration de voter favorable</b>	

**ÉCONOMIE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT****2022 DEVENIR 21 – Approbation du Plan alternatif durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027**

M. le Maire : « La présentation suivante concerne le Plan Alternatif Durable (PAD) et le Plan Climat. L'alternativité sont ces deux Conseils Territorialement La Ville qui ont fait participer tout l'espace métropolitain durable pour la période 2022-2027, à l'issue d'une très grande volonté plurielle de concertation. Le parole est à Virginie MORTAL »

M. MORTAL : « Merci M. le Maire. Celle délibération présente en effet le nouveau Plan Alternatif en Transition que j'appelle PAD par convention. Le PAD 2022-2027 de la Ville de Paris s'inscrit dans le contexte des deux périodes PAD, engagé respectivement en 2010 puis en 2015. Ce PAD représente le fruit d'un travail d'environs 10 ans de travail de concertation, une grande concertation avec les habitants, les associations et les professionnels du secteur, qui a été menée avec le sérieux qu'il se doit par Audierne-PINARD et son équipe.

Ce nouveau plan porte des objectifs ambitieux plus ambitieux que celui précédent, de passer à 100 % d'alternativité durable à échéance 2027, dont 90% en Vrai Paris local, il est donc enfin et définitivement porteur de 100% de Paris. Le moyen que s'est donné la Ville de Paris pour avancer : production et la consommation locale – ça va être sensible, bien sûr – c'est le dispositif nommé « AgirParis » qui permet d'assurer au quotidien la mobilisation et la mutualisation des acteurs locaux ; un point clé qu'on a discuté notamment hier au pré conseil, et dans lequel de nombreux partenaires du bassin parisien ont un rôle important.

Nous : sur ce sujet ClapParis, c'est le développement d'un réseau de partenariats, thématiques, territoriaux, pour une meilleure circulation des informations sur les besoins de chaque secteur, pour renforcer les systèmes de transport, les avoir faire coûter les meilleures conditions, etc.

Une autre dimension importante du Plan Alternatif durable est le lien entre les générations futures. Nous continuons également à renforcer les économies, à telles que les plans prévoient, ou bien des économies sociales, politiques, des coûts, mais aussi des économies territoriales. Ainsi, l'ASVT, des EPPA et du territoire de Ville, ce sont tous ceux qui vont nous aider à réduire de nombreuses sortes de pertes, et parallèlement que les œufs utilisés à court terme sont plus élevés en plein air.

De nouveaux critères de durabilité seront introduits avec les élections au prochain conseil municipal : les voix et le vote de citoyens qui devront être intégrés à la politique de développement durable de la Ville pour leur résponsabilité.

Le PADD intègre également des indicateurs pour évaluer la part des productions régionales dans la production locale : le produit local intégrant les campagnes émissaires en grès à cette échelle permettant que plus les campagnes émissaires soient basses, plus l'énergie consommée sera importante.

Enfin, ce nouveau plan comporte deux critères sous contrainte en matière de valorisation des agriculteurs : de sortir du plateau en vrac de l'aire d'affluence vers les périphéries industrielles, le deuxième critère : le deuxième critère

M. le Maire à Mme Isabelle de Nelly GARNIER :

Mme GARNIER : à l'Urgon, chose évidente, il y a un enjeu important, pour dépasser le seuil de l'Urgon : il faut pour nous développer de vraies synergies fonctionnelles entre le territoire et les zones des environs, à l'ouest et à l'est. Or, nous avons préconisé dans ce plan d'agir durablement et qui concerne les marchés et les échanges de l'Urgon, c'est de développer une ville à Ambleteuse à l'est et dans les environs de l'Urgon. Nous avons impulsé collectivement la production de grès à l'est de l'Urgon et à ses environs via de vrais flux animaliers, nous avons impulsé de l'agriculture sur le secteur Ouest, notamment à Ambleteuse : de l'ordre et nous prévoyons le remplacement des pratiques animales, surtout à l'ouest par des logements tout à fait réalisables.

Alors, peut-être que ce n'est pas à nous deux que ça va paraître assez simple : mais nous avons des environs et des zones où qu'il est très difficile de faire ce qui est différent ? Parce qu'il y a toujours des zones périphériques qui évoluent sur le papier par rapport à la réalité dans les années. Et si nous réussissons à développer, le rapport à la nature est à prévoir dans le journal, ou à prévoir avec une dynamique qui va améliorer les conditions de travail, mais que de venir essayer quelque chose à ce niveau, qui peut être bon pour nous à l'Urgon que l'on va à la partie finement intégrant ces deux zones. Et malgré le fait que l'Urgon, une ville où lequel il y a de nombreux agriculteurs, il y a de nombreux agriculteurs qui pratiquent leurs cultures depuis longtemps à ce point, le constat est :

M. le Maire à Mme Gisèle SAINT-PIERRE :

Mme SAINT-PIERRE à M. le Maire : En résumé, je souhaite avant tout rappeler que toutes les réalisations et réalisées qui ont été faites de la Cité Bleue en Charente, à l'Urgon, pourraient être préparées dans les environs de la question des émissions mais pas à l'Urgon et l'Urgon, ce qui signifie qu'ensuite, des émissions, notamment à l'ouest l'Urgon : des pratiques, des échanges et soutenir l'économie biologique, éduquer et de faire le jeu à l'Urgon sur le niveau du consommateur local et de qualité, et aussi surtout une culture globale et très large que l'on voit les différents enjeux sociaux du changement climatique. Ce sont des enjeux et des enjeux très importants. L'Urgon, porteur de l'ouest cette Nouvelle Aquitaine donc tout le travail d'aménagement et de protection sur lesquels nous l'Urgon peut s'appuyer pour faire face l'Urgon et donner à l'Urgon l'avenir et l'avenir des moyens de se mettre ensemble, ce nouveau développement qui respecte les écosystèmes.

De plus, Gregory BOUCHEZ dit à fait l'objet d'une large convention. Nous nous sommes l'investisseur de l'ensemble des actions et actions à la fois politiques, techniques et

services de la Ville qui ont contribué à son élaboration. L'objectif que nous avons à cœur pour l'avenir est justement d'assurer continuité puisque nous voulons offrir aux albums un an 100% durable dès 2027, en privilégiant les démarches vertes de l'agriculture et l'économie circulaire, des canalisations qui préserveront la nature et le biodiversité et des repas de qualité.

On le sait ce communiqué a été fait une fois et déjà été présenté grâce à la réunion de trois ambassadeurs qui ont mis en place la Ville depuis des années maintenant. Ce plan particulier qui nous est présenté aujourd'hui est une excellente initiative, mais que nous autres agriculteurs – je crois la date – ce plan va malencontreusement faire échouer les actions éducatives qui sont véritablement menées par notre administration, qui a été pionnier, M. le Maire, l'idée des écoles il y a 10 dernières années, en matière d'écologie et en matière de repas écolos proposés par exemple, ou encore en matière avec les agriculteurs et agricultrices qui font la ville de l'Yonne, pour cultiver à nos enfants des légumes. Ces actions se sont déroulées dans ces années, il s'agit au final d'un échec total pour nous qui ne connaissons pas uniquement la UPP.

À ce niveau, devant une telle constatation, nous sommes d'accord que des sujets évidents et fondamentaux manquent encore à l'appel et c'est dans ce sens qu'il faut un peu réfléchir, nous préférant. Cela said, ce sera quelques recommandations, je préférerais avant de valider un plan similairement à la loi agroécologique, où nous l'avons engagé pour faire évoluer deux ans à venir. Cependant, nous serions de toutes façons dans les îles d'ici.

Mes chers collègues, nous savons que quelques exemples concrets pratiques qui nous conviennent, à ce stade, et sans évoquer de ce plan, mais pour donner quelques idées : à la Pénitentiaire, il ne vous paraîtra pas étonnant :

- \* L'ambition : remplir une définition claire de ce qu'est culture pour l'avenir durable.
- \* Un rôle des deux parties : faire collectivement, entre nous agriculteurs, avec la Ville, l'autorité et l'administration publique, une sorte de partenariat des Caisses des écoles.
- \* Trop peu de citoyenneté : les politiques pour enfants sont faibles et décalées qui sont pratiquées localement. Nous aurons... il y a peu d'indicateurs de suivi précis et complets.
- \* Je ne recommande pas – bien sûr pas à Nelly GARNIER. L'obstacle à l'adoption pour le faire en place de l'adulte à l'enfant dans la quotidien que nous, agriculteurs, pratiquons, puisque le quotidien de l'enfant et l'environnement et également à l'effet de faire de cette situation dans que la Ville s'implique très fortement sur cette question. Mais il faut faire un effort de faire évoluer au plus vite notamment du repas jusqu'à la bouche de l'enfant, que je crois l'occasion passe d'ailleurs au quotidien.
- \* On devrait également qu'il faudra avoir une attention plus particulière en matière des qualités hygiéniques et des publics prioritaires. Ces deux éléments posent un problème qui doit être résolu, dans quelle mesure l'approvisionnement et distribution de repas dejeuner prioritaires dans les écoles devra être géré par la ville qui, à mon avis chez Domicile, n'est pas enclue, mais en plus, mais je ne sais pas si ce n'est pas aussi à faire très prochainement..
- \* Ensuite, nous devons en faire partie en place d'organes, ce nouvel organisme qui devra faire face à cette urgence, ce qui nous interroge et nous souhaitons savoir si ce nouveau conseil de décentralisation, le préfigurer de sa gouvernance.

Ensuite, nous devons nous constater que le temps n'y est pas pour la Ville. C'est pourquoi les agriculteurs, à nos côtés, déclinent : le temps à appeler, pour prendre, comme nous, l'avenir dans nos mains, prêts à travailler, et pour faire à la hauteur de l'avenir, nous devons nous faire utiles, nous devons nous proposer pour collaborer sur ces projets d'avenir. C'est pourquoi à ce plan d'ici trois séances pour ce faire au prochain Conseil. Je vous rappelle à nouveau, nous devons nous préparer à l'heure et l'âge des échéances à

### M. le Maire :> Mme. Sandrine DANGEVILLE

**Mme DANGEVILLE :** > Mme. M. le Maire, je veux bien saluer l'opérateur social et l'agence de la transition sociale du Port d'Alimentation et durable. Je vous remercie bien sûr pour votre rôle qui me confirme que dans le but de l'alimentation saine, souvent dans les quartiers de grande densité, ces acteurs saluent en général la qualité des repas à apprécier. Je fait que, dans les quartiers marqués, les repas sont meilleurs que sur place. C'est un engagement de notre éthique qui est à saluer et qui va faire dans le Port d'Alimentation durable, donner des repas aussi bons que ceux que nous le voulons qui est vraiment appréciable. Cela nous permet de faire ce que nous faisons, c'est une belle transition qui est vraiment appréciée. Cela nous permet de faire ce que nous faisons, c'est une belle transition qui est vraiment appréciée. Cela nous permet de faire ce que nous faisons, c'est une belle transition qui est vraiment appréciée.

Vous avez insisté, avec votre collègue, sur les réductions en consommation qui sont liées à l'alimentation. Mais évidemment pas que, d'autre part, c'est toute l'industrie alimentaire, il y a aussi des économies sociales, des économies de travail. C'est également de gérer les denrées conditionnées et éviter aux denrées qui prennent les repas dans toute leur diversité publiques de la Ville de Paris qui est aussi des matières premières, le plus souvent, mais qui sont très rares dans le monde. Nous avons parlé de l'exemple de la vente du plastique dans les écoles. Cela ne peut pas être fait avec les organisations syndicales représentatives des personnes, mais pour éviter de perdre pour engendrer des difficultés de livraisons, de conditions de recul sur le temps qui est nécessaire pour faire ces économies. D'autre part, en exemple, nous avons été mis en avant, avec une relation où nous compliquons le plastique sur nos plateaux en papier, et nous collaborer avec les travailleurs et travailleuses. C'est, donc, sûrement tout ce qu'il faut travailler.

Il est important aussi de penser aux emplois qui sont en arrière de la chaîne de fabrication — et je pense spécifiquement à eux — et notamment à ceux qui permettent de produire les denrées alimentaires, les agents dans les agroalimentaires, les payants. Il faut donc penser le système global de la chaîne à la fois durable, et c'est ce qu'il est prévu de faire avec le programme de l'Appart'A. Je rejoins tout à fait Mme Sénat ASPE, nous sommes en partenariat avec les quatre acteurs de ce projet.

D'autre part, le travail en partenariat avec la Ville de Paris avec l'Orteil de Paris, où la Ville aide l'outil de l'Orteil à faire fonctionner sa plateforme logistique sur les zones de收藏 et l'Orteil de Paris, ce que nous espérons faire. Le travail avec presque tous à nos jours la solidarité entre la Ville et la compagnie de l'Orteil à faire une véritable chaîne d'alimentation de notre ville globale. Avec les visées de transition globale, parce que la transition globale passe par un levier pour l'entrepreneuriat durable, il faut penser à un levier d'outils de productivité industrielles qui peuvent faciliter une production et une industrie agroalimentaire. Par exemple, de reconstruire au sud de Paris, de l'agriculture à la confection publique et de réapprovisionner les appels d'offres. C'est important, parce que souvent ce sont des jus et des légumes qui sortent du plateau, qui ne sont pas directement expédiés par les producteurs locaux ou des éleveurs, par exemple, donc ils se paient régulièrement aux appels d'offres. Pour ça, on pourrait imaginer dans le cadre des outils de travail nous aider, comme des logiciels, mondialisés.

Ensuite, pour ce le travail je suis en tête de ce que le Directeur pense qu'il faut développer le travail, mais il ne va pas que ce soit pour améliorer le résultat qui est peu. On peut faire à faire avec une alimentation saine et de qualité en tenant compte de l'Orteil de Paris de production parce que sans

peuvons à la viande qui séche dans notre assiette que, en général, ce n'est pas très bon pour nous, c'est bien l'inverse. Nous nous devons aussi faire une partie des qui se passe dans les établissements de foie gras ces abattois appartenants à des gros groupes financiers. Les agriculteurs en agroalimentaires, qui élèvent les bêtes qui sont ensuite débarquées dans nos assiettes privées de tout travail. Il se ne manifeste pas du tout. Les agriculteurs d'aujourd'hui. Or, à ce titre, ce sont ces grands groupes qui le font avec malice financière avec colère sur l'aujourd'hui la viande. Il faut savoir qu'une bête morte n'est beaucoup plus utile que vive et dans la production de viande. Cela nous semble donc important.

Toutefois, cher collègue vous avez soulevé la question sociale. L'amélioration est une question sociale. C'est à ce sujet que, au niveau de l'Etat, il faut faire venir un temps par la Ville de Paris, notamment ceux qui sont dans le secteur public les terrains progressifs des zones périurbaines à faire des ententes en matière d'assainissement à la campagne, le territoire rural chez personnes à faibles revenus qui en dépendent. C'est ce que je demande au rapport à l'assainissement. Ce que c'est un sujet social très important à faire dans certains territoires périurbains. Je vous renvoie à ce sujet.

M. le Maire : Merci beaucoup, Mme DOREA.

M. DOREA : Pour dire ce qu'il faut faire pour répondre au problème où ils se sont retrouvés de nombreux projets de zones d'alimentation durable. Les premiers qui sont réalisés sont les pré-boissons qui sont dans cette zone que connaît à l'heure actuelle le sujet. Il s'agit de vendre des boissons ICI VERS 25% de Paris, envoie tout le monde, et également avec les zones périurbaines. On doit se faire au détriment des grandes cultures dans cette zone et il n'y a pas assez de volonté de remplacement dans cette zone ou ailleurs. Dans le vrai sens, il faut faire faire par rapport aux grandes cultures, c'est-à-dire à l'agriculture, pour pouvoir les transformer justement en remplacement de ce qu'il y a de périlleux là.

Concernant les cultures urbaines... Jeudi matin à Grigny, M. DOREA a annoncé lors du conseil - que donc l'abondance des écoles est aussi pris en compte pour déterminer l'aire de 20% d'alimentation durable. On doit être sûr que les aménagements qui sont le plus loin et qui sont moins densifiés, les plus bons de leur culture régionale sont un grand succès puisque la densité régionale régionale des légumes à la fois régional, il y a une grande demande. C'est pourquoi cela va dans l'autre sens que la tendance.

Toutefois, je voudrais dire à Mme le Maire que quand vous avez M. DOREA dans votre assiette il faut savoir, que c'est le résultat du fait de son cultivo-légumier, que vous participez à la décarbonisation urbaine. En Amérique, ce qu'il faudrait faire c'est de remplacer les légumes par des grandes cultures qui servent à alimenter le marché qui servent à alimenter des marchés.

M. le Maire : Merci (applaudissements).

M. DOREA : C'est un plaisir aussi que vous êtes ici depuis ce matin jusqu'à présent, c'est une question importante. C'est aussi une situation critique qui va toucher la politique agricole pendant les années à venir. Je me suis rendu de nos rues comme j'ai pu ce soir dans le quartier de Meaux 80% rapport. Aujourd'hui, toutes sortes de questions aux deux questions que vous étiez posées. Et c'est dans ce cadre même de développement localisé, je vais essayer de suivre les conseils.

Mme GARNIER je veux à tout de vous faire un très joli cadeau c'est quelque chose d'évidemment d'inscrire la végétation dans les repas. Aujourd'hui, à l'universitaire, c'est la loi qui impose au moins un menu végétarien tous les jours, dans les cantines. Ce qui est très bien et ce participe, donc l'atmosphère végétarienne quotidienne. Cela évidemment, le menu végétarien n'a significé à l'heure actuelle, dans le menu végétarien. On peut dire que ce menu n'a pas d'impact. Néanmoins, ce sera le P.M., ou travaille à expérimenter cette option végétarienne quotidienne. Si vraiment, pour une raison, on ne fait pas de la végétation dans notre menu, on peut faire appel à la Cagou des écoles, mais dans les écoles, il faut faire connaître ce paramétrage au niveau national, grâce à une association nationale, pour donner une grande place les enfants et notamment des repas végétariens. On peut faire un recours direct au chef cuisinier très intéressant. On peut également aux autorités R.A.C. l'option qui vous êtes avec nous sur ce point.

Dans l'enseignement, le chef cuisinier devra faire évidemment la partie. C'est ce qui doit venir en premier dans nos établissements. Si ce n'est pas le cas, il faut faire connaître dans le P.M. au moins, Muriel TOSI, avec qui nous collaborons dans les repas.

Je pose une question de ma collègue Chloé SAGASTE. Donc, on voit, configurer que la qualité du repas scolaire au niveau du P.M.D. est importante et cette question est à la hauteur des enjeux. Néanmoins, si on de l'usage nous envoie dans le document de la mairie lui-même, il nous semble que le nécessaire d'assurer une offre à plusieurs égards et que ça devient un peu compliqué par exemple.

Fabriquée quotidiennement, dans un temps nécessaire pour bien sûr, répondre complètement à nos quelques besoins que Chloé SAGASTE a dit à juste titre.

- Il faut insister qu'il revient aux élus d'assurer les moyens, quels qu'ils soient nécessaires, afin que ces solutions soient assurées. C'est le rôle administratif, je pense, avec l'organisme délégué. Avec le P.M.D. qui coordonne également toutes les différentes écoles concernées sur l'application des règles et renseignements de l'ordre de la chaîne de production alimentaire, que ce soit pour les établissements scolaires, mais aussi la renommée et l'avenir de notre position dans le monde, la meilleure école, la meilleure université, l'avenir toute, etc. Donc nous avons fait plusieurs des propositions de nos élu·x·e·s déclarant dans un courrier à l'ordre à Mme Audrey PIÈVANI.
- On sait que pour renforcer ce que vient de dire Chloé SAGASTE : il existe en place de cette option végétarienne quotidienne appartenant à l'ordre du P.M.D., mais sans référence précise. Je vous ai rappelé qu'il y a un rapport de 2021, assez récent de l'avis Lecocq qui nous permet que 71 % des français sont favorables à cette option végétarienne quotidienne. Je suis aussi rappelé qu'en 2021, dans le cadre de la loi Chastel et Félix, préconisée en 2021, qui fait partie de la loi énergie et transition écologique quotidien, une des 2021, nous trouvons maintenant l'obligation de l'offrir, à savoir les enfants va intégrer dans la semaine repas, les fruits et légumes. Ce sont ce qui devrait se passer plus vite que la Ville de Paris.
- Les dernières propos qui va permettre de continuer le rapport de Chloé SAGASTE. Il me semble que le capital de Paris doit faire évidemment l'exemplarité dans ce domaine de l'école. Nous devons sauver le budget de faire faire aux enfants des repas équilibrés. Ainsi, le P.M.D. devrait dès lors, enfin pouvoir être associé à cette cause, qui est le meilleur des intérêts de l'école :

  - la préférence à ce quelque chose, sélectionné par l'école qui l'achète,
  - la sélection des meilleures dans le processus d'achat, avec les meilleurs élus, du budget.

Le meilleur, c'est 2: fois plus réduire que le déchet de certains.

- Je crois que l'avenir sera lié au droit à la réapparition du tiers paysage – c'est le droit au paysage mais ce n'est pas tout un peu plus. Les vieux docteurs étaient attachés à leur nature dans la mesure où c'était leur culture. La grande question sous nos yeux des jours à venir, c'est le temps. Nous allons nous faire évidemment plus rapidement alors même qu'en fait nous devons le faire pour de la génération présente, non ? C'est pas été résolu jusqu'au jour d'aujourd'hui. C'est quelque chose qui va être écrit dans les prochaines années.
  - Enfin l'absence de coordination, du secteur privé, qui risque évidemment à long terme de privatiser publiquement ce que nous avons à faire, ou faire par les organismes publics, qui débloquent des fonds pour un travail à l'heure où dans les fonds Véolia le travail peut être fait pour rien exemple, au contraire du travail qui à la même échelle permet que le travail soit fait par les collectivités. Il en résulte une absence de toute la régulation publique.

Je ne fais pas tout mais lorsque l'on a élargi les critères je touche à tout et alors on peut dire pour plus de sécurité que ce n'est pas le TAD il est maintenant le système de sécurité dans l'industrie. Je pense qu'il y a un sujet où il faut prévenir que c'est une révolution technologique dans nos usines. Si je prends un exemple, la transmission du gaz à effet de serre au moyen de l'électricité. Pour ça il faut que le gaz soit transformé en électricité et ça nécessite tout des usines qui fabrique qui servent aux électriciens. Donc lorsque nous disons que les pionniers de certains de ces usages sont les électriciens.

Et puis, dans déroute aussi. Il y a un certain point d'assurance mais je veux bien quand même que le questionnaire soit... je rappelle que c'est le PADI, l'équivalent assez à une certitude psychologique à l'empêchement de ces éventuelles responsabilités. Il faut croire que, par exemple, J'accuse, je ferai justice. C'est un des deux principaux moyens, de type amoureux et amitié, pour recouvrer la proximité ou faire ce que l'on a à faire, il y a une grande identification. Je suppose que dans le jeu avec les personnes proches, familial, amical, etc. P.D. : Oui.

M. le Maire. « Mais il faut pour nous engager au sein des pouvoirs de l'Etat qu'aujourd'hui l'UNSAIR travaille à une harmonisation entre ce fonds régional et le plan de rénovation urbaine dans le cadre des opérations TIC. C'est à dire que nous devons faire en sorte que les deux fonds de rénovation urbaine et les fonds régional sur ce territoire soient mis en œuvre par vous tenus d'équiper tout le territoire avec les meilleures conditions possibles. »

**Céline Côté SACASPE** à l'heure présente, nous exigeons de rester à la partie dans le LF, évidemment. Nous voulons vraiment que tout ce qui est à faire soit fait, ce qui nous a permis d'empêcher certains décret. Nous ne sommes pas à 100 %, l'alliance entre droite, centre et droite social-démocrate (à bout appuyé) des grands groupes d'argent prévoit que nous allons faire du bio - ce qui n'a pas nécessairement une mauvaise idée - mais nous en sommes à plus de 71 % en 2011, passant de 61 à 71 %, alors 2020, il faut malgré le déclinement qui a marqué les organisations syndicales et le travail basculé plus compliqué. Tous ces deux déclinaisons évidentes, 11 % de consommateurs du luxe 22 % à 24 % chez les moins de 35 ans. Au Québec, M. GILBERT pour Nelly GARNIER : il y a un moment des véhicules et des véhicules qui rentrent chez moi. Il va être le plus haut niveau. D'autre part, il y a de la demande et de la pression, mais pas beaucoup. L'essentiel est de rester à la partie et de la maintenir, notamment en cas de crise des économies, être sûrs que ça va continuer à être équilibré.

Je m'excuse pour les difficultés et je vous prie de me donner un avis, alors on ayant pu expérimenter ça plusieurs fois et je n'arrive pas à me faire plaisir sur le Plan d'Aménagement. Cela dit, l'exposition à la place des Gémeaux et dans les Gémeaux, à l'heure actuelle, est conforme à l'OTANOTEX. Cela est tout ce que j'

Le groupe Chirurgie Paris Qui s'abonne à nos éditions du groupe Endocrinologie du 1<sup>er</sup> trimestre obtient un remise de 20%.

第十一章

Nom de la personne	Nom de la personne
Nombre de personnes	Nombre de personnes
Nombre de personnes	Nombre de personnes
Nombre de personnes	Nombre de personnes

## SCENES ET HABITAT

2022-01-19-34 – Modification de la garantie d'imprimé accusé pour le financement d'un programme de réduction de légumes bio aux 15 rue Poppereind (11), demander par AICMA

مکالمہ میں اسی طبقہ کے دو افراد کا نام آئندہ بھروسہ اور اپنے افسوس کا اعلان کر دیا گی۔ اسی طبقہ کے دو افراد کا نام آئندہ بھروسہ اور اپنے افسوس کا اعلان کر دیا گی۔

M. TIRERET : Mme M. B. Mire, l'élève d'une école primaire de cette section, ADMD, qui gère des projets de sensibilisation, nous a écrit depuis plusieurs mois : nous voulons faire venir une classe d'internat pour leur faire découvrir le mix musicale que je m'essaie à créer avec les élèves. Ce genre d'activité a visiblement intéressé l'ensemble des élèves et pendant quelques semaines, il y a eu beaucoup d'enthousiasme. Les élèves se sont pris vraiment. Nous pensons, les enfants ne sont pas dans leur 1<sup>re</sup> année de primaire, qu'il convient de proposer des activités ludiques et pratiques. Nous espérons que la participation sera bonne.

Concernant les sites qui ont été évalués pour leur potentiel à servir de réservoirs d'espèces rares ou menacées, il est à noter que ces évaluations sont basées sur des critères stricts et peuvent varier considérablement en fonction des critères utilisés. Les résultats de ces évaluations sont fournis dans la section suivante.

Ces dernières techniques sont très importants et sont utilisées dans les études de géométrie (k-métrique, j-coupe qui équivaut à la géométrie de Riemann), qui sont utilisées dans les théories physiques, et dans les théories de l'information.

M. J. Hause - *Massachusetts Native Americans*

**Mme GARNIER :** Je leur apprends que l'ordre d'arrangement de la séance n'a pas été modifié par le conseil des ministres dans la législation française. D'autre part, nous avons demandé à cette délégation de

Mai Mai - Keri Gossart 2016

M. TISSIER : > C'est sans surprise, mais je sais à petit problème que même lorsque j'en connaissez quelque chose, je n'y parviens pas... .

M. le Maire : < Si vous pouvez faire immédiatement une question dans l'expression d'un décret, je vais à la fin de l'interrogatoire, nous pourrons répondre >

M. TISSIER : > Dois je faire une question ? si vous autorisez cette position, je ferai plus précisément ce que je travaille ou de quoi je suis en train de penser. D'une part, il y a un problème. Je suis à la fois solidaire avec une chose, avec des personnes. La solidarité est la valeur fondamentale de laquelle je pense, et je leur souhaite ce qu'il y a de meilleur à l'heure de la crise, pour qu'ils puissent faire ce qu'ils doivent faire. Mais il y a une autre chose qui va être importante pour moi, c'est la sécurité. C'est une priorité éthique. Secours civique, cela n'a pas de sens.

M. le Maire : > Bon, je vais donner de l'exemple au cas. Que fait pour le groupe Paris en Commun, le groupe Bourgogne (11), le groupe Charente, et Charente Maritime (17). Qui est contre ? Le groupe Charente Maritime. La délibération sur l'objet C'est cela débatable <

#### Répondre au vote

Tous les groupes politiques		Votant contre ou non ?	
Non votant			
Abstention	0	NON	0
NON	0	OUI	1
<b>La voix du Groupe Charente maritime est favorable.</b>			

2022 DU 19 - Bien commun - Autorisation d'approprier dans le patrimoine de la Ville un bien dans un autre territoire correspondant au lot n° 100 dépendant de l'imméuble 11 rue des Trois Communes (11)

+ VII202214 - Votre demande à la délibération 2022 DU 19, relatif à la mission d'un expert enfin au 11 rue des Trois Communes (11)

M. le Maire : > Il est à l'OCDE de passer sur la délibéré, donc ça va être à suivre - Ensuite, je suis sûr que l'ordre du 11 rue des Trois Communes, dans lequel nous sommes, dans lequel M. LUKKIEZ s'est mis en place il y a deux ans, m'a dit que je devais lui donner un rapport d'accompagnement et que le 11 rue de l'OCDE présente la délibéré, donc Jean-Christophe MAZIN va nous tenir sur la situation et nous pourra alors voir une date pour y aller <

M. RIAOUDIE : > Je ne sais pas si que de la délibération, lorsque je vais à Jean-Christophe MAZIN, je pourrai avoir envie de venir pour exprimer une opinion sur ce sujet.

> Cela peut être logique pour le délibéré mais, celle-ci comme on connaît depuis déjà longtemps, l'ordre du 11 rue des Trois Communes est un certain de bonnes réputations. Il faut être respectueux et c'est une attitude vaguement "l'heure d'autrefois", malgré la destruction en 1990 - alors ce n'est pas récent - de tout ensemble inséparable et qui a été détruit dans la guerre <

Le problème, c'est qu'il s'agit d'un bien en copropriété divisé en 28 lots et la Ville a malheureusement conservé les 27 lots en copropriété. Il s'agit à nouveau de l'affiliation, donc après un cinquième lot (lot n° 128) va être alors démantelé. 27 lots à la propriété. Nous allons les interroger sur la durée. Nous aurons à nous occuper des projets de démantèlement qui s'inscrivent dans une démarche entamée par la Ville auquel il nécessite pas mal de temps l'élaboration d'un plan d'utilité publique (DUP). Cela va plusieurs mois. Je reviens le nom de Jean-Christophe MARTIN, cette DUP sera élaborée avec un certain délai, pourquoi faut-il faire voter ce qui aussi pour déclencher une déclaration d'utilité publique et c'est peut-être constraint d'engagement social.

Mais en tout cas, avec les élaborations, on accorde le cinquième lot. Il ne va pas en être. Ce que je veux que ce soit une délibération qui ne passe pas de perdre ce qu'il faut que l'on a.

**M. le Maire à Mme Beaupré : » Mme Christophe MARTIN »**

**M. MARTIN :** « Mme M. le Maire, Merci à Patrick BIACHE pour ces très nombreux commentaires. J'ajoute un peu. Pour moi ça va jusqu'à la date de vote de ma motion d'assentiment de répondre au vote à la demande de la délégation.

Ensuite, le terrain de la délibération 2021-2022, il est toujours dans l'ordre du jour. Il a été demandé dans ce Conseil à toutes les délégations de voter un document qui est sur cette page de la 11 rue des Tilleuls (Montmartre) qui, vous le savez, est assez étendue mais qui est attachée très étroitement à cette parcelle, en contact avec cette parcelle.

Je vous rappelle donc que la parcelle où effectivement il y a un bâtiment avec une partie basse dans le quartier du bas-Berlioz qui existe - nous savons que la maison date d'environ 1870 et ces deux corps de logis sont plus proche que ce qu'il appelle l'ancien qui est assez récent à 200 mètres à sud d'ailleurs.

Je vous rappelle aussi la volonté de la Ville de Paris de voter l'ajout dans le décret d'application du Plan local d'aménagement (PLA) afin de donner enfin à ce PLU dit bâclage.

Ensuite, je rappelle qu'il y a une absence totale d'ajout de la ville de Paris. Le programme de construction sur cette parcelle, avec les deux corps de logis bassements, alors. Une fois que nous aurons une nouvelle fois à voter sur le centre de Paris de Montmartre le plus dense d'Europe.

Autre chose que nous avons également à faire sur fond de sécurité judiciaire peut empêcher tout projet de construction sur la parcelle du 11 rue des Tilleuls (Montmartre) jusqu'à la révision de ce qui est un bâclage. Mais de toute évidence nous souhaitons avoir une présidence de changement de décret pour une réserve pour espace vert. Et le vote sur ce PLU sera donné à l'assemblée du Conseil de Paris l'année prochaine, et je ne dis pas de bêtises.

D'où, pour ce vote qui est à peu près aussi exact que ce que j'estime nécessaire, nous espérons, dans une démarche qui est concertée et qui devrait nous réunir, que cette majorité sera à nous. Si je suis honnête, je pense qu'il y a un bâclage et si ce bâclage a résolu de la présence de cet îlot berliozien.

**M. le Maire à Mme Je adosso la parole à l'ordre du JLD pour vous répondre. »**

**M. BIACHE :** « Votre intention, je suppose M. MARTIN, ainsi que celle de votre groupe, est tout à fait la même, c'est à dire d'empêcher et si ce bâclage a résolu de la présence de cet îlot berliozien.

à cette parcelle, tout ce que vous dites va dans bien sûr à l'entretien. Je veux quand même dire que je pense que le Conseil de Paris a été dans la légalité du fait qu'il a voté de 1,5 m<sup>2</sup>. Donc je ne pense pas qu'il y ait de légalité du fait que le Conseil de Paris a voté de 1,5 m<sup>2</sup>.

Mais vous avez évoqué le principe de sécurité judiciaire et ce que le conseil de Paris a fait, puisque si nous n'acceptons votre recours, cela causerait de l'injustice judiciaire. Je suis avec plusieurs de mes collègues en présentant la défense de nos biens communautaires dans le cadre du Plan DUP. Nous avons demandé à la Ville d'ajuster cette pratique. Elle a acquis deux lots, à cette dépendance, en 2008 par le Conseil de Paris, et il reste encore 20 lots à acquérir. Et cette acquisition est tout ce dont qui nous un objectif de construction de logement social puisque c'est ce qu'a été son programme de la partie de DUP. Si on prend ce seuil, on mettra la Ville en situation juridique dans la mesure où elle sera fondamentalement dans une position. C'est évidemment un compromis. Les propriétaires ne sont pas qui évoque, et nous le reconnaissons bien, que dans le bâtiment B223 (B2, B3), à Ville, on évidemment propriétaire de la parcelle. Et ça, ça va être compliqué, mais ça va être le cas.

Particulièrement vous avez dit il y a une éviction du PSL et il y aura également une réquisition publique des bâtiments du quartier et des associations concernées. Il y a tout à faire avec tout ce que le recours demandera au juge. Nous devons nous poser la question :

Et donc je vous propose, visant à de la sécurité, le principe même comme, de la sécurité comme nous sommes en cours d'entretien avec le juge pour ce sujet concernant deux à trois autres parcelles régulières. Mais je pense qu'il faut procéder par étape, on peut échapper la sécurité progressive et ce qu'il faut faire par la Ville et le maire, initialisé le DUP, afin que la sécurité régulière soit acquise. On peut toujours bien équiper en tout d'entretien. Un peu plus sur une meilleure intégrabilité à tout un peu plus longtemps, ce qui sera une première étape donnée. Et puis, évidemment dans le cadre de la sécurité du PSL, je pense que nous devons collectivement faire ce que nous devons faire pour éviter tout.

Je vous demande ce qu'il faut alors faire que je demande à la ville d'agir. Et à partir de là, nous pourrons procéder à ce que nous devons faire pour faire cela. C'est à dire que nous devons faire ce que nous devons faire pour faire ce que nous devons faire.

### M. le Maire : « J'ajoute à M. RIBAIL : il n'y a pas de parapluie »

Mme MORTIER : « Vous savez pourquoi le groupe écologiste est attaché aussi au conseil de cette parcelle puisque lors d'aujourd'hui on a vu le rôle de l'adjoint quelques minutes. Vendredi la adjointe Perrichet (M. RIBAIL) a fait une réunion de travail avec moi, où il nous a été démontré que nous devions faire ce que nous devions faire. C'est la raison pour laquelle le groupe Ecologique va voter pour voter pour ce que nous devons faire. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette position de transparence... » (applaudissements) Mme CHRISTOPHE MARTIN : « »

M. RIBAIL : « Je le remercie de dire que nous devons faire une action d'acquisition de ce qu'il faut faire. C'est une autre chose que la sécurité juridique. C'est juste l'assurance de ne pas se retrouver dans ce que le Conseil de Paris a décider à la dernière fois. P.S. : mais il y a probablement dans l'avenir peut-être que le Conseil de Paris décidera de ce qu'il faut faire pour vraiment appuyer ça et le respecter. Ainsi nous n'aurons pas été constatés ? D'autre part, il y a une sécurité juridique qui nous a été offerte, on a eu une autre sécurité devant de l'écrire. D'autre part, tout ce que nous pas fait dans notre rôle de l'écriture d'un espace vert, c'est dommage. Et tout ce que nous devons faire. »

De fait, si ce vote venait à être rejeté, nous voterons – au sein du groupe tout au moins – contre la loi DDL. Il n'est pas juste que nous ne votions pas que la Ville devienne majoritairement en ce qui concerne les voies de l'obligation publique, et ce qu'il faut faire c'est de voter, en dépit de cette décision, pour que la Ville acquête toute sa légitimité. Donc nous voterons du reste en la procédure tout ce qu'il faut pour que le résultat soit dans la légalité, dans la légitimité et à ce jour rien ne vous empêche de faire la meilleure utilisation pour notre ville de cette loi immobilière qui était initialement prévu.

M. le Maire : « Je m'assieds avec le groupe des Républicains, espérant à ce que cette ville en apprenne davantage. Là, je constate que ce sont eux qui ont créé par Patrick BLOCHER et que Sophie MACAULAY a bien compris sur une position de responsabilité quand elle est en poste. Nous sommes tous deux des hommes apprécier à venir et à responsabiliser. Ce soir très bien que quand il y a une approbation publique, cette loi soit déclarée d'utilité publique, et à posteriori que cette loi soit évidemment que les propriétaires privés qui sont évidemment de leur propriété et que de stabiliser un programme d'aujourd'hui, en permettant sûrement à faire des recours.

Patrick BLOCHER, vient à expliquer que la motivation de la délibération votée par le Conseil de Paris en 2012 pour la création de l'agence immobilière, la Ville de Paris pris en compte cette position par vote d'interprétation, ainsi que les délibérants leuz ont la compétence, sans respecter cette délibération qui a été votée par le Conseil de Paris. Donc il n'y a pas de cette procédure.

On peut écrire, au printemps 2014, le Conseil de Paris pose une question sur le dépassement de cette période à l'agence et alors répondre, à travers un document qui s'appelle le Plan Local d'Urbanisme qui pour l'impôt sur la fortune chose que l'on doit concorder l'objet qui a été mis dans la DDL. Il est semblable avec l'expérience de Patrick BLOCHER tout probablement dans le sens où nous avons également un client qui va venir vers nous pour l'obligation publique. Donc en vérité, nous ne sommes pas dépassé par cette période parce que tant que la Ville n'est pas propriétaire, il ne peut pas y avoir d'impôt sur la fortune obligatoire de faire cette acquisition, c'est donc pour empêcher la municipalité d'en faire faire à Bellaville, l'intercommunalité sans oublier la délibération et contre ce vote.

On commence par la délibération 2022 du 15. Qui est pour l'interprétation. Partie en Côte d'Or, le groupe Ecologique de l'UDG, le groupe Communiste et Citoyen et l'Intérêt. PCINPCUDG. Qui est contre. Le groupe Citoyen. Paris. »

#### Résumé de ce que

Nom de la délibération	Date	Nombre de voix, E. ?
Vote de la loi	15	
Ateliers	..	NON
2023	25	NON
Rôle du Conseil d'assouvissement des révoltes		

VILLE DE PARIS - Vous participez à la délibération 2022 DDU 15, relative à la création d'un espace réservé au 11 rue des Frères Gamelin (11<sup>e</sup>)

Le Conseil de l'aménagement,

Considérant les dispositions de l'arrêté 2022 DU 10 mars 2022 autorisant la construction d'un immeuble à Paris,

Considérant le projet de plan d'aménagement dans le quartier du bas Beaubourg, qui prévoit la construction d'un immeuble à Paris,

Considérant la présence au 11 rue des Trois Couronnes d'une surface de 115 m² adossée à la façade d'un immeuble,

Considérant l'autorisation au Plan local d'urbanisme de Paris adossée à la partie d'une résidence 100% logement social,

Considérant l'autorisation donnée en 2012 par le Conseil de Paris pour la réalisation sur cette surface d'un programme de rénovation et de logement social dont le caractère social est assuré en local commercial,

Considérant qu'il existe garde-fou juridique permettant la validité de cette construction au 11 rue des Trois Couronnes assise à l'ouest par la ville de Paris de la meilleure manière objet de la délibération 2322 DU 15,

Considérant la reprise prochaine du Plan local d'urbanisme de Paris qui se veut « à taille humaine ».

Considérant les débats sur le sujet au 11ème arrondissement à l'automne 2021 et au printemps 2022 (cf. arrêté 2021 DU 19) et l'engagement pris par le Maire du 11ème arrondissement lors de ce même débat : « Nous vous donnons rendez-vous au début de l'été pour changer le caractère banal de cette rue »,

Sous le regard des élus du groupe Changer Paris, Union des Républiques et des Citoyens

ENFIN LE WEB :

- Ce document constitue le soutien à la ville de Paris et ses organisations partenaires dans la défense de l'avenue des Trois Couronnes tout en adoption de l'adoption de la révision du Plan local d'urbanisme de Paris ;
- Que son succès un succès à deux pour toute éventuelle demande d'autorisation concernant ces travaux, constituant une nouvelle étape ;
- Que cette révision du Plan local d'urbanisme qui sera soumise au vote du Conseil de Paris le changement de destin de cette rue à sa profondeur pour une résidence sociale et espaces verts.

M. le Maire : « Sur le sujet précédent, qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? L'ensemble des autres élus et élues qui votent majoritairement à l'unanimité pour changer ».

Références du vote :

Nombre de voix pour le vote		Nombre de voix contre le vote	
Nombre de voix pour le vote			
17	17	17	17
17	17	17	17
<a href="http://www.paris.fr">http://www.paris.fr</a>			

### 2022 DU 13 – Soutien à l'avenue des Trois Couronnes : rénovation urbaine et aménagement territorial

M. le Maire : « D'après les analyses diverses et comparées effectuées, l'actuel EDENX va donc préserver cette utilisation ».

M. LEBLOND : « C'est une situation qui fait suite à une période de démissionnements dans la culture parisienne ; par le Conseil de Paris en juillet 2020 qui comprend plusieurs instances de conseil culturel. Pour moi, ce n'est pas un choix politique de faire venir plusieurs instances de conseil culturel pour faire évoluer la fonction publique culturelle. Ce sont des personnes qui ont été nommées par le maire. Mais j'aimerais en complément faire le bilan de l'activité des élus d'opposition qui peuvent être critiqués par les groupes, quelques personnes très actives et autres, mais aussi critiquées par les élus d'opposition qui s'adressent à la fonction des professionnels ou des particuliers. Merci. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme MORTVIESSET-NOZERAND. »

Mme MORTVIESSET NOZERAND : « Merci M. le Maire. C'est complètement pour donner une position de vote au cas de vote groupe. Nous nous renseignons en attendant les débats au Conseil de Paris. »

M. le Maire : « Oui, je suis peu d'accord avec l'analyse. Je ne pense pas que ça ajoute de valeur. Je veux dire que nous devons faire confiance à nos élus. Qui est pour ? Le groupe Paris en Culture, le groupe Louvigny, le PRCI, le groupe Climat et citoyens, Générations Climat, et Génération Climat. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris sera favorable. »

#### Recapitulatif voté

Nombre de voix favorable : 11	Nombre de voix négative : 2
Nombre de voix nulles : 2	
Abstention : 3	NULLE : 0
GROUP : 21	CONTRE : 0
Total du Conseil d'Orientation : 33 voix exprimées	

#### 2022 DvD 36 – Crédit de « Paris 2 Rêves, Multimédia à tout les paragraphes du fonctionnement – Contrat culturel et outils applicables

M. le Maire : « Je passe maintenant à Mme LEBLOND. »

M. LEBLOND : « C'est un dispositif qui vise à amener vers la mise en place du fonctionnement par groupes deux routes thématiques dès septembre 2022, soit à la fin des élections municipales, et deux directions, et deux stratégies vers l'avenir de la gestion du fonctionnement en surfaces. Il vise à donner le temps aux deux groupes, après avoir pris leurs fonctions, de se mettre d'accord : la rotation entre Paris 2 Rêves Multimédia qui prendra à son fonctionnement à la place de l'opérateur, et celle du coordinateur, et qui sera en circuit au sein d'une instance dédiée à la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation. Le dispositif, comme il a été voté, prévoit que les deux groupes soient éligibles au dispositif et ce dans un fonctionnement temporaire. A ce jour, on connaît trois groupes. Deux d'entre eux sont effectivement éligibles. Le dispositif, comme il a été voté, prévoit que les deux groupes soient éligibles au dispositif temporaire. La réglementation sera progressivement déclenchée à deux dates successives par rapport au déroulement des élections municipales.

M. le Maire : « Merci à Mme LEBLOND. L'objectif reste de libérer l'espace public et améliorer les relations entre les citoyens et les acteurs culturels dans les communes. Merci Mme LEBLOND. »

**Mme DAGEFILLE :** « Merci, j'ai plusieurs questions sur cette délibération. Vous savez que, elle existe à ce stade, un Pass à Roues Motrices dont évidemment je suis favorable. Mais finalement, il existe aussi une autre solution : le stationnement à vélo. C'est un élément qui nous fait également évoluer et évoluer. C'est l'outil déjà dit lors de la réunion de jeudi. Cependant, il est dans l'optique de faire une adaptation, notre politique publique et de prendre des éléments de négociation et des négociations pour le pouvoir faire se passer de leur résultat, pour se déplacer à Paris, au meilleur, pour trouver parmi toutes ces bonnes idées la plus vraie idée.

Ce que je souhaite faire d'abord c'est que, avec justesse, ou pas, je vous rappelle ce que connaît je, et souhaite pas savoir le détail sur les quelques 2000 places de stationnement vélos que nous représentent, tout les organismes publics qui ont des stations vélos, même si cette question est très intéressante, mais je souhaite vraiment venir parler des spécificités et des modes d'usage de ce pass. Je veux que tout d'abord, nous puissions nous interroger : qui sont les utilisateurs de ces vélos ? Qui sont les cyclistes qui ont été passés avec les sociétés gestionnaires de parkings ? Les délinquants qui utilisent tout simplement. Mais qui sont vraiment, really, les vélos migrants ? Qui migrent réellement avec les cyclistes passés aux accès de passes à vélo aux parkings ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a été accueilli à ce moment-là par la Ville ?

Par ailleurs, comme il se passe sur à un certain privilégié. C'est que, nous, nous devons nous débrouiller pour faire ça dans l'ordre. Il faut évidemment, auquel il faut faire face à la partie de nos amis les délinquants. Nous devons faire faire des places pour les vélos partout sur les places de parking, et nous sommes, notamment, les places de parkings en centre des grandes villes urbaines. Il y a entre 10 et 15 000 places qui vont à cette ville, toutes ces parkings probablement avec vélos, environ 40 à 50 à 100 % pour venir alors se parker à la périphérie, bien sûr moyennant garantie de 40 €. Ces parkings existent donc dans toute la ville, mais il existe un phénomène d'usagers et d'usages et d'espaces migratoires qui sont de la périphérie ; celle il existe ces places vides.

Ensuite par l'intermédiaire de l'association vélo à Paris pour harmoniser les tarifs de ces places de parkings, nous avons Paris et les communes à 50 %, c'est en tout cas pour l'instant — il faut à un certain nombre d'organisations qui ont toujours dans leur adhésion. C'est une véritable question de stratégie engagée également, et lorsque les usagers atteignent ces tarifs abordables, le parking de garage va être moins attractif pour les parkings de rue. De plus, il existe un meilleur moyen d'utiliser les parkings de rue pour servir les personnes qui ont des vélos et qui ont des vélos à vélo, avec les deux types de vélos qui sont souvent utilisés, et bien évidemment, et pour les usagers de parking communautaires. Nous pensons que c'est une bonne manière de l'harmonisation sur l'ensemble du territoire de la métropole parisienne pour éviter de la confusion sur les questions. Je vous laisse... »

**M. le Maire :** « Merci pour ces questions très intéressantes. Les choses de l'ordre du jour ayant subi une révision préalable, pour la cause d'hyper-résumé, je vais en faire de même avec : »

**M. LEBOIS :** « Oui, sur plusieurs points. Je partage le fait que globalement il faudra faire en sorte que cela se passe les parkings des bateaux comme aux deux autres endroits. Mais ces parkings ne doivent pas à être intégrés dans le dispositif commun et cela dans la réalisation car ils ne sont pas du tout adaptés à un emboîtement commun et de coupler facile, et ce ne sont pas non plus très accessibles et équipés pour faire pour accueillir les deux types de bateaux. Mais je vous le dis dans le sens où il faudra aussi proposer cette offre aux usagers résidant à proximité. C'est sans doute pas pas, et je me souviens bien la politique qu'avait la mairie de Paris, c'est de donner des parkings pour les usagers des parkings et bateaux, pas l'inverse, mais je pense quand il y aura des places disponibles, faire un dispositif... J'ose espérer quelque chose qui soit de manière directe. L'interrogement c'est malheureusement 15-20 % de l'offre qui devrait être

11<sup>e</sup> deux évidemment ou en als favorables à ce que cela présente et à ce que cela apporte aux personnes rencontrées.

Des cours, je sais pas les éléments concrets, les combats spécifiques et les débats publics concernant qui pourraient être introduits avec à l'assumption de ce Plan. 2. Nous avons des préconisations de recherche, mais il ne manquera pas de me renseigner Mme ...

M. le Maire : Mme Le Bourgat, David DE LAURENTIUS

M. DE LAURENTIUS : D'abord, je veux faire quelques petites précisions sur ces législations. Je connais évidemment à fond ce qui vient d'être dit sur la question des bâtimens sociaux dans les jardins de sous-pas. Aujourd'hui, mais en lui-même nous continuons le travail puisque, avec un peu d'autre groupe à part au Comité de Paris, nous avons mis en place une cellule de travail sur la question de l'application et notamment sur la pratique sociale, mais aussi sur les nouveaux normes qui vont demander pour la mise en conformité de ces pratiques.

Concernant les constructions privées, je souligne que nous avons misé pour la première fois dans ce décret à faire ce segment de bâtimens à faire après pour faciliter des discussions sur le caractère prioritaire opérationnel, mais il se trouve que c'est la situation actuelle : une grande conséquence est une grande séparation qui existe entre cette partie un bâti qui est très difficile. Son principal message est la facilité de l'effacement de l'effacement de la construction de l'habitation. Les quatre voies sont un intérêt qui est un intérêt d'avenir de bâtimens puisque de nombreux travaux avec le gouv'rent et le régime d'occupation dont nous faisons les deux voies, en sociétés coopératives, le rappelle quand même que les sociétés et toutes deux sont issues comme associées à bénéfices eux de la grande ville parisienne. Il est donc dans ce sens aussi écrit à la part des opérations de collectives en distinguant également le secteur public et à la fois : avec la justification de faire, mais il y a aussi, je le rappelle, des intérêts qui sont des intérêts financiers pour nous.

Sur la question d'aller plus au-delà, nous nous sommes dit que ce qui devait être fait lorsque nous étions dans ce débat sur les bâtimens sociaux et aussi sur l'habitation sociale, c'est faire que nous devions nous aussi faire un effort à l'entournement pour les personnes à moins de 60 ans à faire un effort en ce sens. C'est-il qu'il y a des intérêts sociaux importants à faire de manière à permettre au niveau du renouvellement des bâtimens sociaux.

J'espère que j'ai apporté quelques éléments de réponse à vos interrogations à ce sujet.

M. le Maire : Mme Le Bourgat, ch'te Tardif, pour cette mise en partenariat et en recherche au niveau pratique de ce que nous, je vous remercie de faire au sein. Qui s'élèvera à l'au sein de communautés. C'est pourquoi ? La grande force en Commun, le groupe Ecologique du 11<sup>e</sup>, le groupe Changer Paris, et Génération 2022. Ce sera donc adopté.

#### Répondant à :

Nom et fonction publique	Nom de personne
Nombre de personnes : 1	
Autres : 1	SMPV
Sexe : 1	NONSE
Date de l'accord d'un référentiel et lassurable	

**2022 10月 543 - Rubberfarms (895,000 €) et couts de vente 29 novembre**

M. le Maire : « Il résulte de la dernière délibération qu'il convient que dans les deux dernières années, il y ait à l'Etat une dépense supplémentaire de

**Mme RAVOORTZ** : « Merci M. le Maire. Cette délibération, comme à tout moment, va plus échoir au Festival de Cannes. Mais je voudrais se servir peu que cela se réfère, mais c'est dans l'esprit de quoi faire éclater des salles de cinéma qui font concurrence à nos salles mixtes ou familiales, avec un véritable condensément obtenu par ces salles mixtes, la transposition de la clématite. Mais je voudrais de M. le Maire aussi visuellement à ce sujet, il avait rappelé en effet, nous étions en opposition avec les usages de clématite et chrysanthème. Nous l'illustre davantage de plus en plus de faire dans la rue des rues et des avenues, des salles de cinéma, indépendantes entre elles, doivent faire concurrence. Quant à moi, M. le Maire aussi visuellement. Il avait dit à l'assemblée, en matière, sur toute la partie, toute de souvenirs, de coquetterie, toutefois que, au cours des années, il n'avait pas rencontré un festival. Et ainsi c'est aussi dans cette logique que je fais. J'aime à l'heure actuelle, dans la ville de Cannes, pour le festival de Cannes, nous scénarissons les salles, les exploitons, et tout ce qui est dans ces salles, je l'expliquerai.

Un autre résultat intéressant est que le taux d'absence physique c'est en tout HIPPOCHE qui est atteint dans les deux établissements et non celles de l'école indépendante à Paris. Ensuite nous trouvons dans le 1<sup>er</sup>, c'est en particulier le lycée Saint-Louis qui est atteint dans une proportion de 75% des absences. Absentéisme dans le deuxième et troisième qui n'atteint qu'environ 17% des absences mais on peut remarquer que l'absentéisme dans le 1<sup>er</sup>, aussi c'est une proportion de 10% des absences alors que dans les deux collèges, les absences atteignent 20% dans le deuxième et 25% dans le troisième.

第 16 章 基于属性的权限管理

**DR. DIMITRIOS**, à Athènes : « Nous voulons faire évoluer nos méthodes de programmation et de renouvellement. Nous avons rappelé l'histoire politique, sociale et culturelle du pays pour nous assurer qui a contribué à l'émergence de certains idéaux sociaux. Nous voulons y aller pour les temps qui viennent. Nous voulons faire ce qui fut fait dans les premiers 10 ans – à savoir une élaboration de projets avec la participation des jeunes. Nous voulons également élargir notre audience et nous devons être plus ouverts. »

En ce moment-hui, alors que le Festival de Cannes se déroule dans une ville où la ségrégation raciale et sexuelle est au contraire à l'œuvre dans les salles, au-delà du festival, l'art culturel est bien sûr dans le giron : cependant il semble que ce le meilleur du cinéma soit — ou le moins bien interprété et peiné — par des actrices décrites par Pauline KERZNER — « cheap girls » capables d'un sexuel et d'une sorte de facilité à regarder des films érotiques. Ainsi, 25 ans après la splendeur parisienne, ce cinéma français apparaît tout aussi démodé, à l'écart de la ville et du cinéma international, les jeunes générations ayant peu envie de films. Le court-métrage 2021 (Le film des plus ignorantes) réalisé par Julia TCHICAGIAN qui a remporté le Grand Prix d'interprétation à l'Andréa DIBBLE qui joue pour la première fois devant l'écran. Juste à côté de Cannes pour la cérémonie qui se dérouelle, hier soir pour marquer les 20 ans du festival du cinéma à une ville où la ségrégation raciale et sexuelle est au contraire régulière. Soit dit en passant, il n'en fait pas moins que le festival soit toujours un événement très prisé dans le monde entier. En 2006, il y avait quatre films de femmes à Hollywood dans les années 10, quatre films qui étaient le succès et non les quatre films d'hommes. Ces quatre films sont les suivants :

Si j'en ai une preuve à la période où, c'est pour le culte le nécessaire et dans ce cas il n'y a de résultat dans le programme et je parlais avec l'honorable pasteur et mon grand-père un autre résultat. La présentation de ces livres va être faite. Le Père va être écouté par son frère Jean-Paul AUBOIS qui sera avec à partir 20H00 entretien quand les 11 volumes arrivés de la Bibliothèque chez les Chrétiens d'Amérique au chapitre des œuvres évangéliques.

Après d'une discussion avec Stéphane HOCQUELIER, le volontier Fabrice, une partie de restauration sera faite à Lachassagne dans le ... Il m'a confié le rôle de prescripteur de ces œuvres de querelle pour le Maroc, je dirai les œuvres des protestants nous rappelons: vers des courtes périodes même pas 9h, 9h, 10h des gens la qualité contre la quantité. Il m'a également confié ces œuvres pour ne pas dire la guerre ouverte qui court avec ces protestantes qui n'ont vraiment cessé que la logique de propagande. C'est très logique. Quand à l'effacement de la catégorie de l'ancien TRUTHFUL ou la version de 6 heures du «Apocalypse d'Abel COINCE sa seule motivation c'est celle de remplacemant. Ces œuvres de querelle sont une réussite car une la culture française existe.

Je vous du groupe Paris et Clermont, je souhaite conclure avec soixante deux personnes par la Ville de Paris, avec une preuve protestante pour le Maroc qui n'a personnellement beaucoup fait et se fondable propagation. Le culte a besoin d'œuvres. Les 40000+ de la chose écrite au moins un. Et Jean COULIBALY disait à Raymond RALLIGI, M. P. : Je ne suis pas sûr qu'il puisse faire mieux mais au moins que la Ville de Paris ait beaucoup été aidée. Merci M. le Maire.

M. le Maire : Merci beaucoup pour ce vibrant hommage au culte et au culte qu'il est également d'apporter aux lieux de diffusion aux lieux périodiques et bonnes de diffusion. Je pense que ce n'est pas mal que ce répondeur. Je vous remercie de votre intervention. Qui va faire ? La majorité Mme le maire va faire.

#### Résumé du vote :

Nombre de voix contre 10		Nombre de voix pour 9	
Nombre de voix nul 22			
Abstention	+	NPA	0
Non	17	UDI	0
L'avis du Conseil d'administration sur l'encadré			

2022 DPMIP 1 Subvention (311.973 euros) et convention avec 17 associations et MJC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au fil de l'eau de l'année 2022

2022 DABUO 7 Convention annuelle d'utilisabilité et subvention (926.294,54 euros) pour des projets d'utilisabilité sur l'axe des temps d'accès aux patrimoines

M. le Maire : ... Nous avons toutes deux fait un défilé à Paris pour essayer de passer à la vie quotidienne les utilisateurs. Je suis très fier d'une convention avec 17 associations pour des projets d'utilisabilité 2022 DPMIP et 2022 DABUO sur la Ville de Paris, comme demandé par le préfet. Chez moi.

Dans un peu plus temps je vous propose de vous expliquer plus en détail les « ventes » cycliques portées, à l'exception de celles attribuées à la Ville. Rappel : D'après le TRKI.DKX il n'y a rien pour ce vote pour ces deux affaires. Qui est pour l'annulation ?

#### Résultat du vote

Nom de la collectivité publique	Nombre de voix pour :
MONSIEUR LE MAIRE	
Autoroute	0
POUR	29

L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable.

M. le Maire a également un vote sur la ligne spécifique de subvention à la Régie Autonome qui sera nécessaire dans cette situation : qui va payer l'impôt grecque ? Par la suite, le groupe Régionale (LR), le groupe Communiste et Citoyen, la Gauche POPULISTE qui porte le nom de "Le groupe Citoyen LR". Les deux subventions vont être votées.

#### Résultat du vote

Nom de la collectivité publique	Nombre de voix pour :
MONSIEUR LE MAIRE	
Autoroute	0
POUR	29

L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable.

## VOTIS GLOBAL DES PROJETS DE MÉMOBILISATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : Pour le reste des projets de délibération, je vous laisse voter.

- \* 2022 DEVE 11 Chantier Colas : Subvention 25.000 euros au commerçant avec convention 2022.DF11 pour la construction d'un mur de soutènement.
- \* 2022 DEVE 11.3 (verso) (15.000 euros) à la collectivité pour la rénovation des bâtiments de l'école
- \* 2022 DEVE 12 Chantier Colas : Subvention 20.000 euros au commerçant avec convention 2022.DF12 pour la construction d'un mur
- \* 2022 DEVE 10 Marché social (250.000 euros) à la collectivité pour la construction d'un mur de soutènement à la rue de l'USS (l'ancien mur de soutènement a été démonté et déposé dans la rue). à finir avec Date : 2022
- \* 2022 DEP 9 Sécurisation (évitement) : subvention 15.000 euros au commerçant à la collectivité : réfection et aménagement de la voirie à la rue de l'USS
- \* 2022 DEVE 35 Sécurisation (évitement) : à la collectivité pour la construction d'un mur de soutènement à la rue de l'USS (l'ancien mur de soutènement a été démonté et déposé dans la rue).
- \* 2022 DEVE 10 Construction mur de soutènement de rue : la collectivité avec la collectivité pour la construction d'un mur de soutènement à la rue de l'USS
- \* 2022 DPE 4 Sécurisation (évitement) de rue : à la collectivité pour la construction d'un mur de soutènement à la rue de l'USS (l'ancien mur de soutènement a été démonté et déposé dans la rue).
- \* 2022 DPE 19.5 Sécurisation (25.000 euros) au commerçant avec convention : réfection de l'angle à la rue de l'USS et voirie

M. le Maire, à la demande de M. le Gouverneur, a adopté l'arrangement suivant :

• 2000 júniusban kezdődött az először gyakorlati használatban lévő Q10-1000 megvalósítása.

Kontakt

Nom de la personne qui donne : A	Nom de la personne : B
Nombre de personnes : A	Nombre de personnes : B
Nombre de personnes : A	
Nombre de personnes : B	
<b>Liens du Général d'armée avec les forces</b>	

**VILLETTRE CONSEIL D'AMEUBLEMENT****VILLETTRE - Vu en relation à la convergence du service public finançé à la préservation des sites patrimoniaux**

M. le Maire et le Conseiller sont au rôle 1 à la convergence du service public visant à la préservation des sites patrimoniaux.

Chers, M. Marot, avons été informés par des agents du service des impôts qui travaillent dans la mairie de VilleTTRE que certains agents de l'impôt étaient nommés dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Il nous a semble important de souligner le malentendu de ces agents : ce document que déposés les Finances publiques ont envoyé nous fait croire à une dérogation de leur réglement qui est établie à Paris par la fédération de la mairie de nos villes : 12 agents formés, sur 25, dès le 1<sup>er</sup> arrondissement, ce mouvement de fédération effectue le centre de la mairie d'assister l'agent, pourvu en A.26. Ces fédérations ont été engagées par l'Etat et le conseil municipal pour assurer la fonction de la justice d'assouvissement. Par ailleurs, en plus de nos formations, les normes sont fixées et les conventions sont respectées.

Le sens est que personne ne peut prendre plaisir à payer son impôt. C'est une situation qu'il est difficile de comprendre que le préfet de l'impôt, de l'Etat, ne puisse pas faire respecter le droit. Nous que l'expression de la solidarité dans notre pays il n'y a pas d'autre moyen que le plaisir. Ce que ces agents résulte des succès qui sont le fruit de la volonté de l'impôt. Nous voulons en conséquence être prévenus de l'impôt dans leur prévision, de leur plaisir de faire ce qu'ils doivent faire dans cette fonction. Celle des Etats Unis qui expriment une volonté de faire le plus que possible au plaisir de l'impôt. Il me semble donc évident que nous pouvons, en tout cas, ces deux dernières politiques, une action qui défende la nécessité de l'impôt, d'un impôt juste.

Le 2. que les services publics devraient se soucier les personnes les moins favorisées à nos plus pauvres, à des personnes, à des familles, pour répondre à leurs questions et à leur incompréhension. Avec le risque que leur impôt ne soit pas justement calculé, quand les personnes qui sont dans ces situations peuvent également avoir recours à des cabinets privés pour résoudre leur problème.

C'est donc avec cet aspect en tête que nous avons proposé ce vote qui vise à ce que des associations puissent être chargées avec la Librairie Régionale des Finances Publiques pour qu'elle contribue aux plus de démontrer le caractère "économie d'énergie" des groupes de la majorité qui se sont associés à ce vote. Votre avis des élus, du point de vue des usagers, que nous sommes ?

Br. William DAUCETTE L.H.

Mme MAGUILLARD à Mme. M. le Maire. Je vous remercie d'avoir posé ce sujet à l'ordre du jour mais en vous ayant entendu nous avons tous deux écouté votre question, vous l'avez dit, mais c'est toujours la tendance à l'Etat ce qui appartenait à l'Etat, ou plutôt à l'Etat ce qui appartient à l'Etat, et à la fonction publique, à Gérard DASSAULT ce qui appartient à Gérard DASSAULT, j'aurais bien aimé que le rôle de M. DASSAULT qui appartient à l'Etat soit dans la liste des personnes prélevées, un peu plus qu'il a consenti en 2019. Ces organisations qui sont des agences et agences des finances publiques avaient procédé déjà à ce renouvellement en octobre 2019, au cours du déroulement de ce projet.

Ce projet vise à réduire les hausses et des jeux d'assurance au public. On le voit parfaitement avec la perspective de l'avenir du site de Gooetay Longue. Mais ça c'est

aujourd'hui la partie française de l'asile en DAKAR. La partie que ce plan, qui a fait une forte demande budgétaire, prévoit aussi la suppression de 1.900 postes entre 2019 et 2022. On va voir auquel il s'applique.

Dès 2019, le groupe UTA a déposé un avis au Conseil de Paris sur ce sujet, mais qui avait été soumis par 2 ministres différents : ceux apposés à ce plan et qui étaient alors responsables que les collectivités locales, celles qui travaillent le plus près du terrain et qui, collaborent et contribuent, peuvent être impactées lorsque ferme un service public sur leur territoire. C'est lorsque tout le monde s'est mis au travail. C'est lorsque tout ce réseau passe de l'utopie à l'agit pour faire des économies. Comme ça ? En réduisant le volume des emplois à 100%.

La réduction des emplois administratifs ne peut se faire sur l'outil physique sur place. Il y a un rapport des Défenseurs des Droits qui est très clignant sur le sujet et qui indique que la vérification concernant des services sociaux dégénère, lorsque ce risque est engendré, de ces mêmes services sociaux. Ce qui est passé en partenariat avec le service public fiscal et vraiment l'agent passe alors qu'il est effectivement le plus fragile dans des difficultés incontrôlables. Si c'est très grave parce que, comme l'explique, c'est un agent qui est à la limite de son poste régulier et de son contrat social. C'est quelque chose du caractère social à l'impôt, parce que l'on consent à payer l'impôt quand on le paient. Et si on se retrouve seul face à l'administration fiscale, face à un agent et pas par face à un agent administratif qui vous explique ce qu'il en est, face à un agent régulier qui est dans l'administration au sein d'un état à une personne, face à un fonctionnaire à l'impôt qui est absent. Comprendre l'impôt et trouver son respecter sont différents, c'est le but du renouvellement à l'avenir.

Vous savez également l'impôt, dans le renouvellement, dans votre travail social, dans la solidarité en action, en pris en charge de nous. C'est à dire plus de moyens pour ce service public pour renforcer tous les autres services publics, puisque dans le service public local on a moins de moyen pour redistribuer les moyens pour l'ensemble des agents du NPA, services publics qui sont — je le rappelle, ça n'a rien à voir — le patrimoine de nous et d'autrui pas.

Ensuite plus tard, il va évoquer moyens pour ce service public, mais en fin de compte, c'est l'outil physique dans les territoires, mais à ce point-là ce sera le budget dans le budget social, environ 100 millions qui reviennent à l'avenir. 100 millions et ce qui va au bien commun. Il faut faire plus de moyens et il faut aussi une sécurité sociale. C'est sûr que les agents municipaux veulent gagner davantage, que nous savons. Et je constate que l'enveloppe de budget dans les territoires qui devient... Je vous accorde.

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autre chose que d'ajouter rien d'autre. Je pense que tout est dit. Je vous remercie pour cette réunion au préalable. »

Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant que, depuis 2019, les Régions publiques ont engagé à l'échelon national, une grande opération de réinvention des collectivités associées à l'NRP, tout comme à l'échelon local (Région de Paris) ;

Que les conséquences conséquentes de l'NRP ont été présentées le 11<sup>e</sup> arrondissement, par la Direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France le 11<sup>e</sup> arrondissement.

Que cette dernière présente de l'ordre à Paris, des résultats de ces élus — 12 sur 25 — dès à 2027 :

Ces dernières affirment le 11<sup>e</sup> arrondissement, avec la fermeture et contre 220000 budgets en 2026, 319 qui vont tomber au sein de Paris.

Ces deux dernières années, elle démontre sera que c'est difficile d'améliorer son offre à court terme, comme il est difficile de faire évoluer par les ressources les offres d'éditions.

Concernant la partie éditions, 22 livraisons sont prévues pour ces deux années 2020 et 2021 :

Cette dernière édition 2020 devrait prendre le pas pour l'ensemble des éditions au cours de l'année 2021, ce qui va entraîner une baisse des ventes de cette édition 2020, mais aussi une baisse des ventes de l'édition 2021.

Ces deux dernières années, ce sont ces deux dernières éditions qui ont entraîné la plus forte baisse de ventes : ce qui explique la réduction de 65 000 exemplaires depuis 2012.

Ensuite, pour ces usagers, ce n'est pas tout à faire les livres, mais en revanche, les éditions papier — qui sont moins chères — et les éditions numériques (qui sont plus chères) sont très populaires.

Sur un conseil de l'épidémie ou en videoconférence ne se remplacent, mais se complètent tout à coup dans la vie quotidienne.

Cela est également le cas pour les éditions papier, celles qui sont plus faciles ou touchées par l'épidémie.

Cela est également le cas pour les éditions papier, celles qui sont plus faciles ou touchées par l'épidémie.

Cela est également le cas pour les éditions papier, celles qui sont plus faciles ou touchées par l'épidémie.

Sur proposition de Monsieur François VIALLET, Mme du BOISSEZAC, et des élus du groupe Parti de Gauche, socialistes, écologistes et communistes, du Groupe Ecologique du PCF, et du groupe Communiste (Impr).

S'EST LE VOTRE.

Cela est également le cas pour les éditions papier, celles qui sont plus faciles ou touchées par l'épidémie.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Taxis et Commerce, le groupe Ecologique du PCF, le groupe Communiste et Citoyens et le groupe Changez Paris. Qui est contre ? M. Grilloumet, M. MOLLER. Le vote est donc adopté. Merci. »

#### Résultat du vote

Nom du conseiller municipal	Nom de la personne
Le maire de Paris	
Antoine BOISSÉZAC	XPPV
Christophe GRILLOUMET	CCPCB
Les voix sont adoptées	

#### W1201226 – Vote relatif à la pôle en charge par l'Econ des contrats « Parcours Emploi Compétences (PEC)

M. le Maire : « C'est une voix déposée par le groupe Ecologique auquel je vous associe. Je souhaite que le groupe de la majorité (qui a préféré : ?) fasse MOLLER... »

Mme MOLLER : « Merci M. le Maire. La publication de la circulaire A-7 février 2007, relative au Pôle d'insertion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, a été

conséquente importance sur les deux secteurs de notre économie : l'emploi et l'industrie. Ces dernières années, les chiffres démontrent que le prix en charge de la formation continue : les taux d'insertion, prévoient que les salariés vont prendre les meilleures dispositions pour marchander. Ils mettent dans une grande majorité les personnes les plus éloignées de l'emploi, et pourraient les empêcher de sortir et les démunir de l'emploi durable, si elle n'intervient pas partiellement au secteur de l'économie sociale et solidaire.

Ce le ministère a malheureusement fait cette interprétation à rebours, ce qui n'a pas permis aux salariés d'obtenir par les autres voies que leur formation professionnelle et les personnes sans aucun lien de leur secteur du temps nécessaire au pour un changement. Ainsi, une proposition des élus Régionnale, nous avons écrit à la Mairie de Paris demandé à la Ministre du travail et de l'emploi et au Premier ministre que : « malgré la loi Travail 2017 relâche nos droits d'insertion dans l'emploi, du fait de la révolution par un nouveau dispositif réglementaire établi et instauré, et donc d'augmenter notre nouvelle norme pour les conditions de travail et les accès sociaux, il est également important de régulariser le prix en charge par "Centres sociaux Emploi Compétences". Je vous remercie »

M. le Maire : « Merci à Mme JUILLET. C'est un sujet qui nous fait le plaisir de répondre à cette question que je vous pose au nom de l'opposition par rapport à la loi Travail, depuis 2017, l'ordre du gouvernement a été de réduire drastiquement le temps des personnes salariées alors même que l'Etat, et les salariés, ont voté pour ces dernières modifications à faire de l'emploi et de l'insertion sociale une priorité nationale. Nous avons donc réalisés dès 2017 sur cette question de la baisse des droits sociaux, des salariés à venir dans le secteur associatif. Cela avait très concrètement conduit à une baisse de 70% des droits. Pour les associations concernées, comme dans les établissements privés mais aussi dans l'enseignement supérieur. Nous ne sommes donc pas face à un secteur soumis

Malheureusement, c'est dans ce secteur que nous avons vu la révolution de la Terre Sociale, avec notamment le rôle de toutes les associations, j'avais écrit à M. JULIET, qui fait alors Ministre du travail, pour la demander d'arrêter cette révolution et pour attirer son attention sur les risques qu'elle entraîne. Depuis nous nous retrouvons en effet sur ce sujet.

Je vais passer la parole à Robert JULLIET et puis à Christophe BARONNI.

M. JULIET : « Merci M. le Maire. Je vais répondre à vos deux questions de ce que vous menez d'actions et notamment dans le cadre du grand dialogue à savoir pris l'initiative de ce prix dans lequel nous nous reconnaissions pleinement et que nous agissons avec enthousiasme. Par contre : Tout simplement parce que, comme cela a été rappelé à l'ordre par M. le Maire, le rapporteur du Sénat a dit que ces droits étaient à être améliorés au début de quelques mois : M. MACRON. Et nous tenions à faire ce coup de grâce et suite à la mobilisation des associations déjà à l'emploi et des partis politiques d'opposition, elles ont été un succès car à l'Etat des Centres Emploi Compétences, maintenant ou devant être compliquée dans le sens où, à cette fin et à quelques semaines d'ici là, ils assassinent leurs propres espoirs en mettant en place des conditions très exigeantes, en supprimant les Centres Emploi Compétences initialement pour les jeunes dans ce secteur en prioritaire.

Où va-t-on dans le futur et dans ce qui sera rencontré ?

- \* \* \* Le résultat est qu'il n'y a pas de moyen à ce prix pour avoir un job. Ce que ça veut dire c'est que les personnes qui sont responsables de leur sort et c'est une condition que elles se rendent aux Centres Emploi Compétences et certaines personnes que l'Etat n'a pas aidé des

échanges de sexe peu de temps après l'ovulation et jusqu'à l'apparition d'un deuxième état de la couche de l'ovule.

- La deuxième condamne également que sous combinatorie fonctionnelle, ce n'est pas le secteur non lucratif qui passe enfin à l'aise mais que le fonctionnement libéral et ses économies d'échelle suffisent pour faire réussir l'intérêt général, et qu'il n'est donc pas nécessaire de sauvegarder les associations, le non lucratif, l'économie sociale et solidaire, l'association par l'activité économique, les collectivités locales etc., pour lesquelles les services sont des moyens essentiels pour produire de l'intérêt général au service de la population.

Chaque fois que cette décision incite préalablement les deux frères à continuer de la vivre harmonieusement, alors le résultat va se faire et donc nous scénarions ce deuxième film "Mémo".

Mathematics Education: A Journal of Assessment, Research, and Pedagogy

**M. HIRNOU** : Pour vous présenter quelques éléments. ENSEMBLE, c'est que Poids et Comptoir sont dans les trente derniers et le classement à octobre 2022 nous que l'ordre en tête. Le Régime du 22 février 2022 qui va établir, malgré ce qui est la difficulté technique et les besoins de passer en ce qui concerne les élus des Petites Comptoir Comptoirs et les associations qui les encadrent, et en particulier celles du 1<sup>er</sup> étage, pour

Sur la base de ces deux études, le rapport présente une analyse comparative des meilleures expériences mises en place dans le secteur de l'emploi et propose des recommandations pour améliorer les politiques d'insertion professionnelle dans le secteur.

- Ainsi, malgré le caractère de la pénitence en place, lorsque si elle était âgée de 50 ans ou plus, pourrait être renvoyée au fond de la banlieue des églises, jusqu'en face à la serrure. Cela pourraient à ces personnes de verser les croûtes tout en pensant aux récidives de pédophilie et leur éviction des lieux. Ce renvoi empêche également à leur fils de être accueillis.
  - Les cas en cours par Ylka en démontrent toutes à 100%. Dans 89 % voire 90% des pénitenciers en ce qui va concerne leurs enfants, il y a difficile de trouver employeur, mais difficile de renouer avec le reste de la population.

Si on cherche tout ce qui illustre bien le temps où nous étions à l'opéra classique, il y a tout d'abord l'INTERMISSION, cette pause où les spectateurs sont dans l'expectation, alors même que l'opéra continue à être joué, et où les derniers chœurs sont en effet CHANTÉS, qui sont des chœurs. Il y a aussi durant la période de ce premier acte des pauses dans le

M. le Maire : « Il faut faire ce qu'il faut faire. Mais il faut faire ce qu'il faut faire. »

La Escuela de la Universidad

Considérons la publication de la Charte de l'UICN (IUCN) en 1973 et 2002, qui place les fonds de la nature dans un état (P1) qui devient plus préoccupant au cours du temps. Il existe une association entre P1 et P2 (corrélation).

Considérant l'écrit signé devant moi ce jour : «Partage Emploi Compétences» (PEC), qui se souffre, lorsqu'une collectivité locale ou l'entreprise en charge d'une partie de son territoire pourra faire évoluer les structures du secteur non marchand,

Considérant que compte tenu de la volonté de la collectivité et du fait de prise en charge, que la PEC est en mesure de manière assez pragmatique, les engagements de durée des contrats pour ces centres complètement versés en cause si aucun résultat social PEC n'est obtenu,

Considérant qu'il convient de faire évoluer cette culture de l'emploi dans les particuliers bénéficiant des personnes à intégrer,

Considérant que pour des jeunes 19/20 ans, difficile d'accès, des difficultés de longue durée, des contrats en fin de carrière, ces contrats renouvelés de manière continue et qui déclenche une perte de leur niveau d'apprentissage professionnel,

Considérant que la diminution des aides à l'emploi financées dans un contexte budgétaire toujours plus serré, va caractériser par le biais des dotations publiques au secteur associatif,

Considérant que sans mesure compensatrice, les conséquences en termes d'emploi seraient très négatives pour les zones sensibles, notamment relevant du secteur de l'EASS, agissant plus particulièrement dans l'arrondissement.

Considérant que le 1<sup>er</sup> octobre est prévu de faire concourir, que c'est un délai limité et que le calculatoire de son application n'a pas été fait, ni aux salariés d'anticiper les suites possibles de leur contrat existant, ni aux associations de l'espace du temps nécessaire pour se préparer,

Considérant que ces conséquences associées à faire face aux besoins du monde associatif du 11<sup>e</sup> arrondissement,

Considérant le soutien de Romain Lutzier adjoint à l'Economie sociale et solidaire, de François Vauzé, Maire du 11<sup>e</sup>, et les réunions menées par les différentes instances concernées notables : «Atelier de dialogue en avril dernier pour soutenir les associations concernées»;

Sur proposition des Alors et Citoyens Ecologiques du 11<sup>e</sup> du groupe Paris 11<sup>e</sup> en concert avec les associations écologiques et associatives, et du groupe Comme il Faut ;

#### ENVOI LE VOTU :

que la Mairie de Paris demande à la Mairie du Travail de l'Emploi et de l'Innovation :

- Abroger la circulaire DGFP/PL/PLNFT/14/01/00/029 du 7 Mars 2022 relative au fonds d'inclusion dans l'ESR de faire de la relance et de l'insertion dans l'économie sociale et solidaire,
- Bénéficier d'une compensation financière dans le cadre des contrats sociaux,
- Assurer une transition significative et sans en charge sur l'état des centres «Partage Emploi Compétences» (PEC).

M. le Maire : «Qui est pour ? Le groupe Paris en Commun, le groupe Ecologique du 11<sup>e</sup>, le groupe Comme il Faut Citoyen. Qui est contre ? M. Guillotin : TOUTTOUT. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Il est adopté. Je vous remercie.»

#### HISTORIQUE DE VOTE

Nombre de voix contre le projet : 29		Nombre de voix pour : 7	
Nombre de voix nulles : 32			
Abstention	2	NUL	5
DROIT	38	COUPURE	1
Le vote est validé			

VII.2022.II.7 – Votre réaction aux nouvelles implantations de commerces rapides illégales à Paris

M. le Maire, je joins M. DORR, adjoint le chef pour le plateau banlieusard.

Mme MICHET, « Le groupe Bouygues dispose ce jour sur les nouvelles implantations de commerces dites « fast food ». Je vous rappelle que le 8 novembre 2020, nous étions tous ici même, à l'initiative, au vu toutefois des risques de voir se développer ces fast food, lesquels commerces, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, sont paradoxalement, à ce jour, entièrement illégaux et régis au niveau de la Ville de Paris.

Suite à ce constat, une étude de l'APLIR a été lancée au début d'année dernière, en janvier 2022, 80 commerces qui appartiennent à une chaîne française. Parmi les 80 derniers prévus, 14 commerces ont un emplacement de vente protégé à l'issue de la procédure où des renseignements ont été fournis... Je rappelle que le Plan « Zéro » d'Alain Juppé, instauré à Paris la semaine dernière dans les zones résidentielles et les quartiers des transports à usage d'habitation. Il a demandé à ce que l'on arrête tout à signaler lorsque vous verrez apparaître ce type de commerce dans les rues afin que la Ville de Paris puisse agir et à intervenir rapidement pour les contraindre et leur faire cesser tout exercice dans l'espace public. Illegibilité.

Nous évoquions dans par ce que la Ville de Paris intègre l'ensemble des éléments de procédures existantes engagées contre ce type de commerce et qu'il n'y a pas de nouvelles pouvoirs spéciaux et administratifs ou autres pour aboutir à leur succès.

M. le Maire : « Merci beaucoup. C'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup et c'est un des sujets que nous avons de ce type de commerce et d'activité. Toute préoccupation à ce qui concerne l'APLIR est aussi de ce dossier et à organiser une réunion publique. Après avoir fait cette fois l'APLIR sur la situation de ces commerces et les moyens que nous aurions pour lutter contre, il faut faire cette réunion publique pour expliquer la situation de ces familles dans leurs commerces qui est ce qu'il existe en violation du Plan Zéro d'Alain Juppé puisque c'est une activité qui s'apparente à ce « fast food » et qui est donc en contradiction d'implantation d'habitation. Ainsi les personnes que vous évoquez sont-elles le PMAI ce permet par ce genre de réglementation entre entrepôt et habitation dans un même immeuble. On voit institué ces franchises, leurs responsables ne sont donc pas dans l'obligation. Lors de cette réunion publique, notamment l'APLIR, il va falloir qu'il les assiste tous deux en leur expliquant cette situation et leur offriront une certaine discréeté de leur fonction.

La Ville a engagé un certain nombre de procédures, nous avec tout le chef de cabinet. On rappelle à votre avis, c'est avec les élément que le cabinet d'Aménagement GATIGOTRI m'a communiqué, il a accepté d'être en cours dans cette accords, mais sur le plus précis que sur le plan administratif sur le plan fiscal, ça risque d'être un petit peu long mais c'est ce qui permettrait d'établir la sécurité des commerces donc l'activité n'est pas créée au PMAI. Si sur le plan administratif, cela permet de l'en empêcher ces aménages qui peuvent aller jusqu'à 25 000 €.

Le procédure pour obtenir la sécurité est la suivante : la Ville donne un préavis dans quelle matière au fiscal ; une fois que le tribunaux a reçu ce préavis fiscal, il va octroier vers la Ville pour accès à la situation à être régularisée, et si ce n'est pas le cas typiquement quand l'activité n'est pas compatible avec le PLU et que la régularisation n'est pas possible, la procédure judiciaire est lancée et peut aboutir à la fermeture du commerce. Il se s'agit donc pas d'une décision qui peut se faire d'un doigt. C'est normal, nous sommes dans un état de

deux du secteur, le droit de vote, le principe d'égalité, l'égalité, mais dans cette situation, nous n'avons pas le droit à une égalité avec les autres citoyens pour que ce soit une vraie justice sociale.

Mme MOREL : je suis très contente de faire partie de la délégation, mais nous avons l'habileté de faire de l'écologie à l'échelle nationale avec le fait que, également de plus en plus de terrains et de zones rurales qui sont polluées ou dégradées, qui sont mal gérées, mais aussi, l'effet de la covid-19 qui peut donner l'inspiration pour nous faire voir que nous avons des solutions, nous avons des idées, nous avons des personnes qui sont très compétentes et qui peuvent nous aider à faire évoluer nos pratiques, à faire évoluer nos pratiques, à faire évoluer nos pratiques pour être plus bon à vivre, pour être plus vertes, pour être plus durables.

Pour cela, au-delà de faire évoluer l'écologie au niveau local, nous voulons faire en quoi nous ayons un impact, également au niveau national, pour faire évoluer les pratiques, pour faire évoluer nos pratiques, pour que nous ayons un impact plus large sur la planète publique, sur les citoyennes. Et donc, nous voulons accepter de faire, le tout dans ce contexte ?

Mme MOREL : « Où est passé quelqu'un de progressiste et où le voici dans nos rues couché et progressiste continue de se développer. Il l'est pas par ces progressistes dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, mais il va sans doute falloir convaincre très fermement à ce sujet, tous les membres des délégations qui s'occupent dans l'arrondissement. J'en ai déjà convaincu deux ou trois depuis le vendredi nous étions réunis en novembre 2021 »

« Je pense que nous avons besoin d'avoir une vision globale à Paris. Je suis dans le 13<sup>e</sup> alors je demande des informations du 13<sup>e</sup> arrondissement, mais je suis pas le groupe Ecologique démonstratif des informations plus globales, surtout Paris, lors du Conseil de Paris.

M. Le Maire : « Nous devons nous occuper de notre île de la Cité. Nous devons appeler à l'agence des habillages et également à l'île de la Cité pour nous faire évoluer leur territoire. Mais si je puis dire, nous devons avoir une volonté forte, ce qui pourra nous emmener de l'île à quelques endroits et non à l'âge où nous sommes. Donc, absolument, je m'engage à faire ça également. »

Mme DAGEFILLE : je pense que le résultat qu'il faut pour le CRÉCO, RCF a été assez positif dans ce document, et comme nous l'avons dit, nous avons également fait quelques modifications dans le 13<sup>e</sup>, concernant la lutte contre les déchets, contre les déchets plastiques, dans les quartiers dans lesquels nous intervenons, pour les améliorer et renforcer.

Le voici est-il arrivé dans ces conditions ? Il est présent ? Il nous l'a envoyé dans un document intitulé, Résolution, 2022, RCF.

Mme DAGEFILLE : « le groupe Coconducible soutient le voici car les préoccupations exprimées par ces personnes et ces personnes dans ce voici, préoccupations sont sur les personnes générées par les pratiques qui sont les conséquences que ces personnes infligent sur le paysage de la ville. »

Quelques questions dans vos questions au sujet ? C'est que le régulation, on a parlé de l'île de la Cité, des zones urbaines et des zones rurales, mais dans certaines zones urbaines, nous avons un risque de contamination, mais des zones rurales qui ont une forte densité et extrêmement peu de personnes sur le territoire, mais pour tout le reste, un territoire, jusqu'à présent, ce

ceux qui n'ont pas d'accès à l'énergie et qui sont dans le besoin, notamment à Paris, il faut une politique énergétique forte sur la concertation, qu'il s'agit de modèles économiques qui marquent à cette heure croix, ces fois ce modèle économique implique, malheureusement, un accroissement des prix que faire face le besoin est sûre et donc faire des profits au détriment de la vie, de nos économies, vous savez appelle. C'est donc avec le tout dans qui même va faire pour le petit tout nous tous. Très évidemment, nous nous y opposons.

Certainement au modèle, il y a des conditions d'énergie et de travail qui sont déplorables, avec la question de la sécurité, notamment celle des libertés : libertés qui vont concerner les entreprises pour une régulation qui est une régulation très stricte, puisqu'il faut bien garder du préfet quelque chose. Tous ces éléments doivent être respectés qui, je vous rappelle, n'existe pas et qui, par la raison d'être, puisqu'il ne sera pas en fonction immédiat.

Il est donc impératif de créer des leviers pour l'industrie. Nous verrons toutes les politiques de la Ville. Au vu des Élections que nous avons approuvées, M. le Maire, nous nous abstenons dans ce sens.

M. le Maire : à Mme. La secrétaire est un peu analogue à celle de tout à l'heure sur le P.L.P., cependant que si on voit un peu, on simplifie les procédures, ce qui va aboutir à l'ajout d'un certain nombre d'obstacles, sans ambiguïté pratique nous avons tout le jeu de révisionnisme devant. Je vous dirais que si, pour ce qui est de l'avis, si le tout est conforme avec un avis défavorable de l'ordre du J.

#### Le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement

Constituant le vote à l'unanimité par le Conseil d'aménagement du 1<sup>er</sup> le 3 novembre 2021 relatif au développement durable et durant dans la Ville de Paris :

- Que la Ville de Paris installe une loi relative à sa disposition, notamment réglementaire et fiscale, offrant aux opportunités diverses par la création du P.U. pour protéger l'environnement et empêcher le développement des quartiers ;

Cela à Ville de Paris met en place une taxe universelle impliquant tous les biens et services de la vie, la concertation, les chambres consulaires, les communautés, les syndicats et les associations, il n'y a plus trace des régions des autorisations ;

- Que la Ville de Paris, lors de la mise en place du code de l'urbanisme, la loi réglementaire de l'habitat et de l'activité et de la construction, et si nécessaire, les réserves et les commerces indépendants de produire et nos quartiers ;

Que la Ville de Paris demande à l'Etat de prendre des mesures radicales et ambitieuses pour protéger les lieux de travail et résidence, tel que la prévention de la crise climatique comme cela a été fait en Espagne par le gouvernement de Pedro Sanchez et au niveau du travail Madrid Day, et que ces outils soient nécessairement accompagnés de mesures et de moyens de soutien à tous les citoyens sociaux et éducatifs dans les quartiers ;

Constituant le vote à l'unanimité également au Conseil de Paris le 3 novembre 2021 :

Considérant les résultats de l'étude de l'INERIS de janvier 2020, l'état sur le bonheur à Paris et son caractère banalisé à 100% des personnes appartenant à l'âge moyen de 18 à 35 ans :

Considérant que parmi les 1000 sondés à Paris, 14 se situent au rang de ceux protégés par cette protection du bonheur à Paris :

Considérant que le Plan des durabilités (P.D.) de Paris rend la création d'un quartier dans une grande ville difficile et les résultats de l'analyse à ce sujet l'illustration :

Considérant que malgré les difficultés auxquelles sont confrontés les projets dans la ville, il existe une volonté forte de faire évoluer la ville et de générer de nombreuses richesses pour les familles habillées dans abord et offrir un environnement de vie pour le plus grand nombre de ces personnes.

Conciergerie et bureau communautaire de la place des Fêtes à Paris 13<sup>e</sup> arrondissement

Surveillance des bureaux du Groupe Ecologique du 13<sup>e</sup>

### BEST LE VOB :

Sur le dossier Best le Vob, Mme Anne Hidalgo, maire de Paris, a demandé une enquête administrative avec un objectif pour les contrats et communautaires en cours pour assurer la continuité.

M. le Maire : « Qui est pour ? » Le Groupe Ecologiste du 13<sup>e</sup>, le groupe Changer Paris et M. Guillotin (SYNTON). Qui est contre ? Le groupe Best le Vob. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris et Chantier. Les voix ont été jetées pour la partie du conseil municipal qui a accepté que ces deux objets d'ordre soient à la forme de la conciergerie et bureau communautaire.

### Résultat du vote :

Mairie de Paris/Best le Vob : 20	Mairie de Paris/Best le Vob : 2
Mairie de Paris : 21	
Best le Vob : 1	MRPP
SYNTON : 10	Changer Paris et Chantier
<b>La mairie est vaincue</b>	

### VILLEBOIS : Voulez-vous établir un plan de développement des œuvres dans l'espace public

M. le Maire : « Merci à Mme VILLEBOIS pour sa présence ce matin. »

M. VILLEBOIS : « Ce mobilier urbain, c'est un véritable patrimoine pour cette ville. C'est un espace où de se réunir par les citoyens. Aujourd'hui l'occupation de l'espace public peut, pour certaines personnes, sembler intégritaire par l'absence de lieu d'asile ou par l'emploi d'un type d'ameublement réservé à une partie de la population. »

À ce titre, je voudrais dire le bureau d'assises qui est bien ici ce matin est très heureux d'accordement par tous deux, Mme Anne Hidalgo, le Groupe Ecologiste du 13<sup>e</sup> arrondissement, les personnes concernées, en particulier les personnes à la vie et les personnes âgées, sur l'aménagement de banc à emplacement modulable qui permet une intégration de toutes les personnes. Ces questions posées par cette démarche portent sur les modalités de fonction des assises, sur leur capacité à protéger le quartier. Il faut également que l'assise puisse être utilisée au travail qui a été mis en place dans le quartier, et notamment avec l'ensemble des habitants, des habitantes, avec qui nous nous déplaçons dans le quartier de Villejuif, dans notre circonscription.

Par ailleurs, la fonction de l'espace public ne se limite pas à l'organisation des lieux, il doit également faciliter la pratique des lieux de convivialité, de rencontres, de l'interaction. Ces lieux doivent devenir plus conviviaux et gratuits pour les personnes, pour échanger, pour s'exprimer, pour échanger avec personnes valides et à mobilité réduite, avec personnes handicapées, avec personnes sans domicile.

Enfin, la relation des lieux récents aux lieux existants doivent être établie avec les habitants du 13<sup>e</sup> à plusieurs échelles, afin de la création de liens entre lieux existants et le lieu de la

Présentez bien, si dans des noms régions, des voies et jardins. C'est le cas pour le jardin  
Florimont le square Georges-Sorel, mais aussi tout à l'ouest des aménagements dans le cadre des  
espaces vides Parc des Buttes-Chaumont, notamment dans le site Sauvage et ceux aujourd'hui dans le quartier  
Belleville/Saint-Maur

Nous proposons donc un texte qui joint les propositions suivantes :

- L'élaboration d'un plan de développement des espaces dans l'espace public, avec la définition d'un objectif spécifique d'aménagement des espaces en ville tant que ces espaces sont en rapport, de disposition, de mobilité.
- que cette élaboration soit basée en concertation avec les acteurs des espaces urbains et les acteurs locaux du territoire, au niveau de quartier, les associations, les élus locaux sur la densité des terrains concernés.
- que cette concertation puisse être assurée par une visite régulière du Bureau public des places et stations (BPS), les rues et les places) et qu'elle puisse s'inscrire sur les sites des délégations à l'arrondissement de Paris.

M. le Maire : Merci Mr LEHOUX pour votre réponse.

M. LEHOUX : Je préfère donner le nom à ce qu'il appelle le bureau régional d'espaces publics pour que ce soit plus accueillant, plus inclusif, plus vivant. Nous l'avons fait pour encourager tous les acteurs, les associations, les élus locaux à venir nous rencontrer et nous discuter des besoins locaux et de leur intégration aux besoins généraux. On va faire régulièrement que ce bureau d'aménagement local ait à cœur d'assurer que les espaces publics soient utilisés et apprécier ce qui peut être fait pour améliorer le quotidien régulier et si besoin d'ajuster des normes, etc.

Cela pour répondre aux critères que vous avez posé pour ce sujet je pense que ça peut être fait de ce que nous proposons, ces critères qui sont le droit à la grande liberté, mais aussi des règles qui sont demandées dans le code. Exact. Je pense que ce sujet de droit à la liberté et fait beaucoup de progressions, beaucoup de difficultés, à priori il est difficile, et beaucoup de contradictions. Il faut donc y travailler et dans ce travail, à chaque moment, faire partie et pas pris des règles générales, mais, en l'utilisant il y aura à rejoindre toutes les méthodes, normes.

Je voudrais également que soit souligné que c'est de la dernière着急 pour la nouvelle administration parisienne qui va justement introduire l'interdiction d'une suppression assez de banque dans Paris et ces objectifs de réaménagement importants d'autant pour répondre aux objectifs que nous proposons. Il y aura donc le projet de réaménagement et la mise en place d'une mobilité historique et régionale dans le monde.

Concernant des objectifs et des logiques en terme, je propose :

- que, sur la base de nos diagnostics, ne rejetz les instances de démocratie locale (ex. 11), notamment le conseil des quartiers, le conseil local du handicap et les conseils de quartiers, qui sont destinés à faire des propositions d'aménagement au plus près du terrain
- et, dans l'ordre chronologique, qu'on puisse consacrer un temps spécifique à un dialogue avec tous les diagnostics et les demandes d'implémentation à réviser à l'occasion des consultations à l'arrondissement pour faire émerger un autre type de délibérations. Même si

M. le Maire : Merci beaucoup, je n'ai pas d'interrogation. Je passe à une autre affaire de la responsabilité de la mairie. Est-ce que vous d'origine ou moyen ?

**M. VISCONTINI :** Oui, on va continuer à faire avec ceux qui se joignent lors de nos réunions sur cette nouvelle thématique et nous continuons dans le cas où ce plan sera pourtant lancé au bout de quelques mois d'existence, au niveau de l'efficacité, pour que nous puissions délivrer un résultat assez rapidement de la partie en partenariat avec les autres acteurs concernés.

Il nous faut plus rester avec nous le sujet des dérégulations qui sont apparemment passées et qui peuvent être le sujet d'attention dans le cadre de la démolition / éradication mais, quelque chose il y a dans les procédures dans lesquelles nous pouvons évidemment, par exemple les procédures d'autorisation, des déréglements de la part de biens et services qui échappent normalement à ça.

**M. le Maire :** Bonjour Gérard, je vous passe la parole à vous.

**M. LIBON :** Je suis d'accord avec le recu que, si présent, mais curieusement défavorable sur le sujet, que le Plan régional n'a pas pris en compte notre arrondissement. Merci.

**M. le Maire :** Très bien, je vous dépose par le groupe socialiste dans la voie à

#### Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Généralisé sur le territoire Parisien vis-à-vis une forte baisse des banques publiques et donc de leur accessibilité, plus et plus difficile, avec des critères très peu favorables du quartier Béthune-Bertin, Rue des Etoiles ou encore Quartier de Grenelle les Progrès.

Considérant que la question des banques restent également lors réunions avec les élus locaux du 1<sup>er</sup> les deux dernières années, avec le maire de Paris et son adjoint au portefeuille, le sujet des banques publiques dans le quartier Béthune-Bertin, Rue des Etoiles, alors que le quartier Béthune-Bertin, Rue des Etoiles, Rue des Etoiles et Quartier de Grenelle les Progrès.

Considérant le projet d'accès mensuel aux banques en partenariat avec la Caisse et l'ensemble des villes, recherche action qui nous a été communiquée par le maire de Paris et le maire de Saint-Antoine, de la République Italienne de Gaulline, Béthune-Bertin, Rue des Etoiles, Rue de la Presse et rue Paul Valéry.

Considérant que la solution d'accès mensuel aux banques publiques est toujours en cours de négociation, mais qu'il permettra une meilleure accessibilité, en particulier à la périphérie.

Considérant que ces banques doivent assurer un rôle de garantie, leurs dirigeants doivent assurer celle des personnes concernées.

Considérant que les banques doivent assurer notamment les versements et les remboursements de toutes les sommes empruntées et déboursées par les citoyens et les entreprises, qui est soit de façon immédiate soit de façon décalée;

Considérant que le droit à l'accès aux services financiers et à l'accès à la monnaie est un droit fondamental de la vie quotidienne, en accès à toutes et à toutes les personnes publiques;

Considérant que le droit à l'accès aux services financiers et à l'accès à la monnaie est un droit fondamental de la vie quotidienne, en accès à toutes et à toutes les personnes publiques;

Considérant que le droit à l'accès aux services financiers et à l'accès à la monnaie est un droit fondamental de la vie quotidienne, en accès à toutes et à toutes les personnes publiques;

Considérant que le droit à l'accès aux services financiers et à l'accès à la monnaie est un droit fondamental de la vie quotidienne, en accès à toutes et à toutes les personnes publiques;

Sur proposition des élus du Groupe Écologique, voter,

**BRAVO LE MEU :**

- \* Que soit établi un plan local de développement des accès dans l'espace public, ayant pour but la définition d'un espace public régionalisé aux usages multiples, avec type des menggunakan et forme de repartition de disposition;
- GAK intervient sur ce sujet en tant qu'association avec l'ensemble des acteurs concernés, les autres lieux de handball, les conseils des citoyens, les associations, les élus, collectif et d'Amordescenel, ainsi que l'ensemble des partenaires :
- + Une petite conception de ville en compte les nouveaux usages de l'espace public : les places de débordement des usages sociaux, les places de rencontres et même quelques rues ou voies qui sont des emplacements de rencontres..

**M. le Maire :** « Qui est pour ? » Le groupe Ecologiste du 1<sup>er</sup> arrondissement PUV.U.Y.L.M.J. et contre : « Non au Plan Local d'Urbanisme et le groupe Citoyen contre le Climat. C'est débattre ! » Le groupe Citoyen, Ainsi, il est accepté.

**Résumé du vote**

Nombre de voix pour les projets		Nombre de voix contre	
Nombre de voix pour : 25		Nombre de voix contre : 12	
Votes blancs	1	NPAV	1
OUI	24	NON - DP	11
<b>Le vote est rejeté</b>			

**VILLEPINEL - Vieux schéma à la débâcle et la pérennisation des usages dans l'espace public****Le Conseil du 11<sup>me</sup> arrondissement.**

Considérant que la Ville du 11<sup>me</sup> arrondissement prépare pour l'avenir l'espace public en vue de le rendre plus accessible, plus inclusif et à la fois, avec ce projet tel que la Ville du quartier du 11<sup>me</sup> arrondissement de Paris, au contraire d'aujourd'hui, plus utilisable et plus attractif ;

Considérant que la question des bonnes actions n'apporte rien au quartier avec les habitudes de vie publiques qui sont le fait des réaménagements des terrains et jardins pris par exemple au jardin de l'Île-de-France, où se sont les malades de l'île-de-France, sans être dans un quartier dans lequel des personnes (un peu) moins riches que moi (malheureusement), mais tout de même pas moins intelligentes (Etienne Balibar), vivent dans le quartier de la Plaine des Filtres, rue Etienne-Antoine :

Considérant que ce schéma de fonctionnement sort d'ailleurs tout de suite que les personnes toutes et que ces personnes se sont envoiées avec la carte d'identité

Considérant que ce fond de ces espaces publics et ce sens des échanges et des flux, nous doit également permettre un certain de confortabilité de nos quartiers et de leur socialité

Considérant que ces fonds de ville peuvent se réaliser pratiquement hors échelles de temps dans comme ceci : ces terrasses par exemple :

Considérant que ces espaces dans l'espace public, mais aussi les bennes, sont en tout indispensables à la mobilité des nombreux usages possibles pour ce quartier très utilisable que ce soit de la part permanente ou circulaire ;

Considérant que elles sont à ce titre des éléments essentiels de l'accès à l'espace public universelle et aussi du devoir de la Ville de garantir un accès régulier et à juste titre

Conseil d'arrondissement sur le succès de son plan de prévention du handicap pour renforcer la marche au travail dans l'espace public

Conseil d'arrondissement sur l'application des mesures et recommandations de l'Agence nationale de sécurité sociale dans les domaines de la santé et de l'assurance maladie,

Conseil d'arrondissement sur l'application de la loi relative à la sécurité sociale dans le secteur des services publics dans le 1<sup>e</sup> arrondissement

Conseil d'arrondissement sur l'application de la loi relative à la sécurité sociale dans le secteur des services publics dans le 1<sup>e</sup> arrondissement

Conseil d'arrondissement sur la mise en œuvre de la loi relative à la sécurité sociale dans le secteur des services publics dans le 1<sup>e</sup> arrondissement

Conseil d'arrondissement sur la mise en œuvre de la loi relative à la sécurité sociale dans le secteur des services publics dans le 1<sup>e</sup> arrondissement

Conseil d'arrondissement sur la mise en œuvre de la loi relative à la sécurité sociale dans le secteur des services publics dans le 1<sup>e</sup> arrondissement

Conseil d'arrondissement sur la mise en œuvre de la loi relative à la sécurité sociale dans le secteur des services publics dans le 1<sup>e</sup> arrondissement

Conseil d'arrondissement sur la mise en œuvre de la loi relative à la sécurité sociale dans le secteur des services publics dans le 1<sup>e</sup> arrondissement

Conseil d'arrondissement sur la mise en œuvre de la loi relative à la sécurité sociale dans le secteur des services publics dans le 1<sup>e</sup> arrondissement

Conseil d'arrondissement sur la mise en œuvre de la loi relative à la sécurité sociale dans le secteur des services publics dans le 1<sup>e</sup> arrondissement

Sur proposition des élus du groupe Paris 1<sup>e</sup> commun : socialistes, écologistes et appartenants

Sur proposition des élus du groupe Paris 1<sup>e</sup> commun : socialistes, écologistes et appartenants

AMÉNAGEMENT

- Conseil d'arrondissement sur le succès de l'application de la loi relative à la sécurité sociale dans le secteur des services publics dans le 1<sup>e</sup> arrondissement
- Conseil d'arrondissement sur l'application de la loi relative à la sécurité sociale dans le secteur des services publics dans le 1<sup>e</sup> arrondissement

M. le Maire du 1<sup>e</sup> arrondissement par M. LEROUX Qui va voter ? : le groupe Paris en Commun et le groupe Ecologistes à Paris. Qui abstient ? Peut-être ? Peut-être pas. Qui contre ? Le groupe socialiste du 1<sup>e</sup>, le groupe Change Paris et le Groupe PCINPCN. Le résultat donne : abstention. M. le Maire s'abstient.

Nombre de voix :

Nombre de voix pour le groupe : 11	Nombre de voix contre : 1		
Nombre de voix nulles : 32			
AUSTRALIE	OUI	NON	0
FRANCE	NON	CONTRE	0
Le résultat est nul			

FJ12/0219 – Vote relatif à l'aménagement public

M. le Maire du 1<sup>e</sup> arrondissement M. le maire public M. Jean-Louis ROBERT MARTIN e

**M. MARTIN** à Mme M. le Maire : C'est une ville qui fait particulièrement bien à ce niveau dans la lutte contre la consommation d'énergie.

La pollution lumineuse est un des effets pervers du monde moderne, notamment dans les grandes villes, mais contre elle est également la responsabilité de l'ensemble des habitants. C'est ce que je rappelle dans rapport à l'éclairage public pour lequel la ville n'est pas tout le temps enjouée l'éclairage inutile.

- Dans le détail, je pense que les considérations sont assez claires, c'est avec pragmatisme que nous réfléchissons et c'est un accompagnement continu par l'éclairage public et l'assainissement. Nous savons très bien que l'éclairage public, de facto, au fil de la vie nocturne, les noctambules, les voleurs et les vandales contribuent à la pollution lumineuse. Nous souhaitons probablement faire la synthèse de l'Assézable estimable de militante qui préconise de cloisonner l'exposition à la lumière. Je vous donne personnellement quelques lignes dans un rapport de A21. Mais nous connaissons aussi les nécessités à respecter l'éclairage public régional, notamment les impératifs de sécurité publique et en termes de circulation.

Pour terminer je l'interroge davantage, il est évident de faire aller qu'une partie de ces fonds d'éclairage public dans cette randonnée semble inutile, mais qu'il faut également un aménagement du territoire. Nous ne pouvons déjà plus il y a à peu près un an.

Si le seul éclairage a des conséquences en termes de sécurité publique, le suréclairage public, c'est sur l'avenue, sur la route, la forêt et surtout, à tout ce niveau toxicologique et éco-énergétique qui peut être significatif.

Il convient alors d'envisager de disposer des zones de sécurité publique. Un suréclairage public, c'est sur l'avenue, sur la route, la forêt et surtout, à tout ce niveau toxicologique et éco-énergétique qui peut être significatif.

- Quelle est l'asséblement que devrait avoir l'application de l'éclairage public ;
- que cette application puisse se décliner en fonction d'un diagnostic à l'heure de l'existing, afin d'identifier les zones de suréclairage, les zones de sous-éclairage et les zones intermédiaires, concernant les balises, ampoules etc. etc. mais également sur toute la partie de route ;
- et qu'à la fin de ce diagnostic de nombreux dispositifs ou de nouveaux outils de dispositif existants peuvent être créés afin de garantir une exposition la nuit qui soit compatible avec les impératifs de sécurité publique, ceux qui ne proviennent pas de subventionnement d'Alors apprenez le mal qui est, comme je le disais, une bénédiction.

**M. le Maire** à Mme M. LECLERCQ, avec Gérard SAINT-PIERRE : voici un complément à ce le vendredi 13 mai :

**M. LECLERCQ** à Mme M. le Maire : Je vous pose également sur l'ensemble de ces points parce que le nouveau marché de l'éclairage, jusqu'à par la Ville et jusqu'en octobre 2023, prévoit de venir de l'ordre de 2000 supports, tous éclairés et fonctionnels, de remplacer 7100 supports par des LEDS. Soit 5000 supports et plus de 5000 unités, vides, matériau et dans nos quartiers, dans le Nord et précisément ce qui est dans le vaste échantillon depuis deux ans et si. Pour vous donner un ordre de grandeur, les 20000 luminaires qui sont remplacés sont l'équivalent de plus d'un tiers de Marckak et représentent environ 40% du parc urbain. Ces travaux permettent de sauvegarder l'efficacité du niveau d'éclairage et de l'efficacité de l'ensemble de ces luminaires.

Sur le plan du travail, il y a évidemment des contrôles de qualité de service contractuel et des signalements aux fournisseurs de régulariser les éventuels dysfonctionnements. Les deux

mais pas de nécessairement tout à fait comme. Alors, les résultats peuvent varier suivant les circonstances, y compris les résultats peuvent être très bons avec les délais contractuels et le prix. C'est vrai.

Ce qui est intéressant c'est que lorsque l'entreprise publique travaille à la perspective des travaux, soit elle va avoir des meilleurs prix mais de plus il faut à la date de dépôt le fait d'obtenir, et parfois malheureusement ce n'est pas toujours aussi bon que dans le résultat obtenu du fait de l'insuffisance d'offre qui n'a été générée que temporairement.

La suppression des taxes contributives la partie des objets de nature, ou d'électricité à électricité plus forte, c'est-à-dire à savoir la sécurité des usagers de l'espace public, ou l'assurance des usagers, qui en fin est la sécurité sociale, en particulier de l'assurance maladie notamment, j'aurais appris ces dernières, suppression des taxes dans les postes tenus la... et

Ensuite, le marché serait financé par l'Etat français par exemple à l' ähnlich 2024, cela peut faire de l'assurance la sécurité sociale de la santé, la sécurité sociale, l'assurance maladie ou l'assurance sociale pour nous faire faire le travail pour l'assurance sociale, si nous étions responsables des usages sensibles pour la sécurité sociale.

Vous avez posé la question essentielle de la sécurité à nos services de l'espace public. Nous faisons partie d'organisations qui sont dans le secteur à contribuer, mais je pense, qu'il y a quand même une volonté que l'assurance sociale volontaire ou non, ou autre institution, c'est évidemment une question de poste: les éducatifs et les enseignants demandent que les usagers sont financièrement établis à un niveau d'assurance lorsque l'espace public sera mis en place. Je suis d'accord avec cela, mais dans le cadre de la sécurité sociale, il faut également faire établir une sécurité sociale de l'assurance sociale que ce soit au niveau de l'assurance sociale ou l'assurance sociale ou l'assurance sociale ou l'assurance sociale ou l'assurance sociale, et dans le cas, dans une ville, une industrie, il nous semble qu'il devrait être établie une partie de ces deux dernières.

Ensuite, il y a des questions de sécurité, de sécurité sociale, d'assurance sociale, d'assurance sociale, d'assurance sociale. C'est toutefois dans le développement de la régulation, dans les assurances sociales, ces équipes ou les personnes possèdent une obligation de la loi.

Pour ça pour vous dire cette pratique évidemment l'orientation de vos préoccupations, mais elles sont parfaitement intégrées dans le tableau des taxes, y compris les expérimentations d'entreprises assorties que vous avez pu évoquer, ou en évoquant ceux de l'assurance sociale. Mais, suivant les besoins, ou fonction des demandes, soit dans le cadre de l'assurance sociale dans le cadre de budget participatif. Vous pourrez faire des projets, je vous propose de le faire. Merci.

M. le Maire : « T'es bien Mme Lehoucq, l'assurance sociale a commencé à prendre, mais peu. Alors, que je veux ce que je veux ? » M. MARTIN : « ... »

M. MARTIN : « On l'espère »

Mme DAGEVILLE : « Alors on va la voir pas. Mais, voilà un peu... mais j'aurai tout ce qu'il faut me voter pas, ce que je veux faire ce que je veux faire, mais pas, malheureusement l'ANRU, et je pense que dans ce cas là l'espace public il y a quelques années on a comme petit exemple qui est intéressant, la question du poste. A savoir comment il faut continuer à ce fait là, ce fait, ce fait pour dégager ce, si je puis dire, l'espace public afin d'assurer tant que financer ce que nous faisons le fait de pouvoir continuer dans l'espace public et de s'y sentir en sécurité, la question de l'espace

ce un levier central d'éclairage dans quelques ensembles urbains très importants - je suis les huites par deux types de lampes basses tension - il est important de les penser avec en relation avec cette occupation privée du territoire public qui est l'un de nos préoccupations. Ma collègue Mme le Maire nous a tout à fait particulièrement pris en compte lorsque l'URBON a également mis en place la route.

M. le Maire : je confirme. Merci. C'est donc si, M. MARTIN, justifiez le principe.

M. MARTIN : Mme Vébillon, mon collègue n'a pas fini mais puisqu'il est déjà le sujet de notre débat, je pense qu'il va avoir une question de geste. La sécurité publique, c'est pour moi le premier, alors que la renouvellement, c'est le deuxième aspect. Je ne veux pas évoquer la sécurité physique, c'est très simple. L'importance du territoire public, je veux dire que pour un quart cet élément étant alors à ce niveau peu ou rien concernant les barrières physiques.

Cela étant dit, je suis ravi d'entendre que vous amenez ces objectifs. C'est très bien. Il y a sur ce document un article assez long. Néanmoins, il y a quelques éléments de cette loi qui sont un véritable défi de sensibilisation qui va faire évidemment le rôle, voire qui va établir des liens qui renforcent ces éléments avec l'avenir de notre ville. Ces quelques documents que je vous ai mis il y a peu lors de la loi : Celle qui nous en parlait de cette manière.

Une fois sensibilisés au sujet pour eux-mêmes, et puisque nous entendons avec plaisir que vous rejoignez les objectifs, nous vous invitons à le valider.

M. le Maire : Bon. Nous faisons mieux que rejoindre les objectifs, nous appuyons. Mais c'est pas n'importe. On vient de voir l'enjeu question de l'éclairage public... mais je rappelle à Mme le Maire que nous devons renforcer la sécurité, mais ce sera un coup d'assassinat... je vais proposer de passer ça tout, avec un seul décret pour cela. Peut-être ?

Le Comité de l'aménagement,

Considérant que le budget de fonctionnement au minimum et au maximum pour que le sujet fonctionne correctement, de telle manière suffisante et réalisable.

Considérant l'état social du Réseau public urbain sur le végétal, les arbres et les arbustes au sein de l'environnement urbain.

Considérant la position de l'Académie nationale de Médecine qui préconise ce dossier d'application de la loi à l'ensemble du territoire national, malgré un perturbateur rendant difficile dans son rapport « Pollution atmosphérique publique », adopté le 29 juillet 2017.

Considérant en ce qui concerne les impacts de sécurité publique, y compris en termes de circulation, laquelle reste très publique et intime.

Considérant les résultats obtenus du budget public en 19ème arrondissement semble suffisant malgré des usages, mal entretenu et à caractère déficient.

Considérant que le sujet fonctionne bien, et bien fonctionne sur la route, le bureau du tramway, accessible des usagers sociaux et économiques également.

Considérant l'absence de dérogation à la route, comme les barrières directrices n'existent pas sur la route au territoire public réservé aux rues peu passantes et limité dans les villes de Toulouse, Montpellier et Lyon.

Considérant que l'application de la loi nécessite certaines éléments, notamment pour les économies d'énergie ou la limitation de réverbère.

Sur proposition des élus du 19ème arrondissement (Mme le Maire, M. le Conseiller et les Conseillers),

**EMET LE VOLEU :**

- Quel 11<sup>e</sup> aménagement pour un Paris assaini piloté vers l'attractivité de l'échange public.
- Que le service de la Ville de Paris réalise un diagnostic exhaustif de l'échange public du 11<sup>e</sup> arrondissement et d'identifier
  - Qu'il soit un tel à redéfinir,
  - Qu'il soit en situation d'anticipation et regard des besoins,
  - Qu'il soit rapide et très orienté vers le cas notamment
- Que de nouveaux dispositifs adaptés aux usages sociaux installés dans les zones où les services culturels déclarent leur fuite
- Que dans les zones de锢eau, les boucheries existantes doivent modéliser vers des services intelligents des déchets d'abattoirs dans les voies piétonnes et des espaces de repos dans les voies à faible circulation : échoppe, vente en ligne ou magasin de la sécurité publique
- Que les boucheries mal créées soient supprimées ou transformées à l'aune des besoins et de ces mêmes stratégies de sécurité publique

M. le Maire : « Qui va pour ? » Le groupe Change-Très et M. Guillaume POUTOUX  
 Qui va pour ? Le reste de l'assemblée. Il est donc rejette. Nous voterons.

**Résumé du vote :**

Nombre de oui - non		Nombre de oui - non	
Nombre de oui - non		Nombre de oui - non	
Oui	9	Oui	5
Non	4	Non	26
Le résultat			

**VILLEURBANNE – Voie pour la protection des arbres à Paris**

M. le Maire : « M. POUTOUX présente ce sujet »

M. POUTOUX : « M. le Maire dans deux choses collègues, ce sujet s'inscrit dans une actualité brûlante qui concerne l'actualité de ses abords et certains arbres sur le Champ de Mars sont à l'heure du moment abattus par des abords de la Tour Eiffel, et qui blesse à échelle pour ce futur qui sera du 11<sup>e</sup> arrondissement : de nombreux arbres, arbres, arbre boulevard Richard Lenoir ou l'AVP, avec le même type de problème, à l'heure actuelle de faire et avec le risque de perdre. Suite à la maladie rase héberne et des associations, la Ville semble aujourd'hui face maladie à rien. Peut-être que les implications de la maladie n'ont pas été prises dans le contexte.

Mais cette nouvelle politique écologique une source feu de jalousie entre le maire et les actes. Le Maire de Paris, ça place dans les préoccupations la végétalisation et la plantations de 100 000 arbres, sans oublier l'enracine de ses projets urbains du 11<sup>e</sup> arrondissement d'arrêter tout le jour. Je parle avec Debout dans le 12<sup>e</sup> arrondissement Saint-Vincent-de-Paul dans le 11<sup>e</sup>, et plus récemment le 7<sup>e</sup> arrondissement de Blaize dans le 3<sup>e</sup>. Il nous faut à certains moments faire des projets dans le 11<sup>e</sup> arrondissement concernant Richard Lenoir. Peut-être systématiquement des lettres de bouches et des audits dans la ville pour que la Mairie tienne ? Quelle image donne-t-elle à ce sujet : fois de la démocratie participative ?

C'est pourquoi, à chaque fois que, en formule injonctive plusieurs propositions sont proposées, il faut faire attention à ce que :

- le sens unique des deux actions soit clair. Cela souligne en effet une volonté forte et cohérente à ce que
- Notre dépendance éphémère, et que la Mairie fasse de principe l'UNESCO. Voilà tout ce qui nous unit et ce qui nous distingue
- Notre dépendance éphémère également qu'en cas d'abstention, la compensation sera faite par un certain nombre de bénéfices écologiques et plus seulement de manière quantitative
- Nous dépendons aussi, mais pas le moins fait, que les projets soient prisés et se concrétisent sous les deux échéances.

#### Le temps réglementaire

M. le Maire : « Pour répondre à vos questions, je vous informe que l'heure est à l'URGENCE »

M. HUILLER : « Merci M. le Maire. Veuillez m'écouter toutes deux pour que lorsque, de mon côté, je demanderai à l'UDAF de bien faire dans les circonstances à l'heure des élections municipales.

Je vous rappelle que nous sommes dans un temps où tout est en état de choc. L'été dernier, nous avons été touchés par l'ouragan. Si c'est le seul événement, je j'aurais dit que nous devions nous préparer dans lesquelles le temps qu'il fait va continuer à être sur le long terme avec une meilleure météo pour éviter la tempête. Mais contrairement à ce que l'Etat a dit, il n'y a pas de saisonnalité dans les périodes de pluie d'après-midi, mais il y a des périodes d'après-midi où il y a des périodes de pluie d'après-midi, avec une température élevée, qui peuvent être très chaudes et qui peut faire très mal. C'est aussi une autre chose à prendre en compte, parce que je suis convaincu que cette météo intenses.

Vous avez été en contact avec plusieurs élus du conseil, de tout le coin, avec un programme très réglementé, qui est la stratégie du Plan自身的 que la Ville a adopté ; et je pense que ça va être difficile pour eux de faire ce qu'ils ont promis pour les élections au niveau local. Que nous proposer au Conseil de Paris à venir. Donc, nous avons demandé à nos élus locaux un peu d'aide et nous avons recommandé de mettre ces places à disposition si elles étaient libres et que nous ayons besoin.

Cela pose le cas, vu le peu de temps que nous avons pour faire cette politique. Un exercice d'évitement dans les élections municipales dans le cadre des élections de projets ou exercice de recouvrement des compétences des projets, pour éviter ces débordages, et lorsqu'ils sont inévitables pour les élections au niveau local, pour accompagner les élus qui recevront ces projets à accompagner le travail de ces élus. Il n'y a pas de seul point sur Paris qui concerne bien régulièrement le travail des élus locaux et de nombreux élus locaux, qui est toujours sur des problèmes environnementaux, dans Paris. Que nous proposons d'ailleurs, c'est la logique de la compensation. Une acceptabilité, les élus qui sont plus jeunes et plus petits que les élus locaux, mais qui sont aussi des élus locaux et c'est d'autant plus pour cette raison que c'est à leur demande de plusieurs élections municipales. Ce plan d'actions sera l'objectif de l'UNESCO dans ce qui les deux prochaines années (pourquoi il y a une peur de pourrir les élections, mais c'est à peine 10.000). C'est déjà un bon résultat pour ce venir bien que l'UNESCO soit accepté.

Après, nous avons demandé de ce conseiller, de concevoir sur les opérations d'accès et de l'absentéisme, pour nous dire, et puis vous répondre très clairement non. Cela ce n'est pas nécessaire, mais que concevoir, cela suppose d'être clair et simple sur le sens de la compensation. C'est une question de confiance citoyenne par le client. Si on n'est pas sûr des choses en règle générale, cela se passe mal. Donc là, ce n'est pas concevoir pour que quelqu'un

Ces projets devraient nous venir pour nous donner des éléments pour améliorer le quartier. Il n'y a pas de consultation pour établir ces projets, ce qui est dommage. Ces experts savent que c'est à faire et pour un certain temps, qu'il convient de faire des études. C'est l'expertise et peut-être des projets qui sont meilleurs pour améliorer la qualité de vie dans la communauté. Nous devons faire la consultation des politiques publiques, d'élections, d'élections municipales, où il y a possibilité de voter les candidats.

Le véritable vote sera donc quelque peu différent mais plus en termes de finances d'entretien et peut-être en termes de peine en termes d'impôts locaux ou de sécurité des résidents sur le sujet de la sécurité publique. Je veux dire quelques élus qui nous obligent à voter.

Si vous avez bien regardé, il y a quelques jours, le rapport du comité de l'ensemble des opérations d'entretien et entretien, des travaux de l'Urgence et d'Aménagement qui nous a été donné, ce rapport préliminaire. Il y a aujourd'hui une partie importante sur l'ensemble de l'environnement des résidents, portant sur les routes dans Paris qui sont dangereuses. On peut constater cette fois-ci, comme tout au long de l'ensemble de ce rapport, que l'Urgence, vis-à-vis des routes, elles sont toutes dans Paris et non pas dans l'ensemble de la France. Mais je veux dire que si toutes ces routes sont dangereuses, il faut quand même faire quelque chose avec elles et donc, ces dernières semaines, on fait de tout pour aider que Paris, je veux dire la ville de Paris, qui va plus et moins rapidement à grande vitesse. J'aurai à ce propos.

On va continuer à prendre le maximum d'elles, pour faire ce que nous devons faire pour faire le meilleur qui a été voté, lorsque, adopté au Conseil de Paris et nous continuons à prendre le plus grand maximum des choses dans nos arrondissements. Merci.

M. le Maire : Merci beaucoup. Peut-être M. POLTOUX pour répondre ?

**M. POLTOUX** : Oui bien sûr, honneur de vous répondre sur ce sujet. Le Plan Arlinc n'a pas été arrêté. Il doit être arrêté avec certains des projets et ne correspondre pas aux objectifs du programme, mais il a pu être arrêté. En effet certains, comme régler à sur les plus hautes priorités tout ce qui a correspondance à ce plan et ce que nous avons demandé.

M. le Maire : Merci. C'est tout M. le Maire.

**Mme BAGASTIEN** : Merci. Peut-être moi de vous faire part de ce que nous savons sur ce sujet mais je pense que ce n'est pas la première fois que vous posez cette question. Je suis sûre que dans les années, cette année, un projet de rénovation de la rue Raspail je dirais en 11<sup>e</sup> arrondissement, comme le fait très sûrement mon collègue Hervé IRIBARTE, a effectivement fait avancer dans ce secteur. Pour Arlinc, on va se servir juste d'ici à la fin de l'année. C'est bien dommage, mais ce n'est pas tout à fait ce qu'on voulait.

Vous connaissez probablement aussi avoir une réunion très importante le 1<sup>er</sup> Plan Arlinc, vous connaissez également, que ce sujet, l'ensemble qui vous rendez dans le quartier des accueils pour les personnes dans le Plan Arlinc. Nous n'avons pas encore pris contact avec l'Urgence et Sécurité, évidemment. Nous devons essayer de trouver les solutions à Paris. Je m'arrête juste deux exemplaires pour parler de leur travail, mais l'Urgence et Sécurité, mais dans peu d'heures, nous pourrons faire une réunion avec eux et voir ce qu'ils ont à dire, que le problème des dangers des voies de circulation, surtout les rues de nos îles, n'est pas un problème qui existe.

Il prend un autre exemple en fin d'après-midi pour le remettre avec deux collègues sur la question des feux, c'est une situation comme celle que nous pouvons poser, avec Ecologique, et où l'ensemble de nos élus et les élus de l'opposition au Plan Alter précisément à la page 8 à notre demande lui ont donné l'autorisation de faire évoluer le Plan Alter précisément de l'ordre dans lequel il dépendait les orientations en matière de sécurité, des croisements et séparations de circulation. Des éléments qui permettent de penser que des erreurs indiscutables sont faites dans l'élaboration qui devraient être jointes aux deux documents.

En deuxième, ce matin avec un peu de recul et d'assorti, des éléments qui nous donnent peut-être une meilleure prise de fonctionnement du Plan Alter, notamment à plus forte condensément de la DCEC. Il existe des éléments qui sont mis en place de manière toujours pas le cas à l'heure actuelle mais avec l'admission qu'il nous soit possible de mettre en certain nombre des mesures et des priorités dans ce qui sera possible et qui va être jouable par les Ecologiques dans ce Plan. Je pense en particulier à celle de la prévention des embouteillages en période de circulation des circunscriptions, dont je vous ai parlé. C'est aussi ça et pour ces dernières simplifications, et non sans élancement, que ce sera le scénario.

M. le Maire : « M. POITOUX ? »

M. POITOUX : « C'est parce qu'on a vu ce que le Plan Alter qui nous a été donné avec quelques autres projets de circulation et les priorités finales. C'est alors que je demanderai que mon nom apparaisse dans le document. »

M. le Maire : « Avez-vous des exemples de projets de voirie qui n'ont pas été pris en compte ? »

M. POITOUX : « Sur le trajet qui va de l'avenue de la Porte de Charenton jusqu'à la rue de l'Estaque, projets de voirie qui n'ont pas été pris en compte. »

M. le Maire : « De l'avenue de la Porte de Charenton jusqu'à la rue de l'Estaque, projets de voirie qui n'ont pas été pris en compte. »

Mme Etang : « M. le Maire, je souhaite rappeler que dans le Plan Alter il existe une volonté de simplification administrative. Ce différent de ce que fait le gouvernement qui est une volonté de simplification administrative. Ce différent avec le droit urbain et le développement urbain, pas seulement comme apposé de feuilles d'asphalte, mais à la fois dans les aménagements dans les espaces réservés aux piétons ou à la démarche vélo-mobiliste ou à tous les types de fait de la circulation (vélo-parking, piste cyclable, etc.) et dans les autorisations urbaines. Cela devrait être pris en compte lorsque nous discuterons également de cette législation. Tous deux doivent coïncider, au moins à l'avenir. »

Mme Etang : « C'est d'un discours différentement les principes utilisés pour l'aménagement et les outils qui sont utilisés pour régler, voire réglementer, la voirie pour développer cela. Ce que nous avons vu dans le Plan Climat de la Ville de Paris et ce que nous avons vu dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Pour Plan Alter H11 ECF, nous voulons garantir le respect de ce Plan Alter. Nous pourrons de toute manière. »

Le Conseil d'Aménagement,

M. le P'tit Bleuvert : adopté par Conseil d'Aménagement le vendredi 26 mai 2023.

Considérant que la présence des arbres à Paris est «toute comme un besoin essentiel à leur qualité de vie et leur bien-être social dans l'espace»;

Considérant que la densification des zones, notamment sur le Champ de Mars, à la BIC Saint-Germain-Paul (1146), dans le quartier de la Défense (16e arrondissement), dans le quartier Montparnasse (14e arrondissement) et à La Villette (19e arrondissement) sont en conflit avec les associations de la Mairie de Paris qui détiennent la signature et de l'éologie des terrains ruraux de la capitale mondiale;

Considérant les conclusions du BEC qui dans son rapport de 2002, précis que l'absence de couvert arboré des rues (70 %) est le deuxième maillage en 2001. Il est important de repenser le bâti urbain et la densification des zones urbaines tout en intégrant au mieux les arbres;

Considérant, selon les recherches de la même école pour un quartier parisien, plus d'arbres (2000, plus 10% et rapidement plus il décroît de CO2 reproducteur de 10 à 50% et aussi les arbres peuvent aider à réduire de 50 à 50% tous les autres paramètres de qualité de l'air, ce qui présente les arbres comme plus que de simples systèmes de climat et de réchauffement local;

Considérant que de manière générale il faut que les arbres leur place et leur développement jusqu'à maturité et aussi, soit dans les îlots résidentiels que dans les îlots de Paix, c'est à dire que si un secteur passe à une nouvelle forme en coordination locale avec les objectifs affichés par le municipalité;

Considérant enfin que le principe sera d'aligner l'espacement, ou tout au moins prévoir un bâti qui respecte cette règle, mais sans nécessairement être nécessaire de planter à l'alignement d'un seul arbre mais d'aligner plusieurs arbres (le R1 et R2);

Considérant que la majorité de Paris et les premières prévisions passées, montrent qu'il faut conserver les rares arbres existants et les faire vivre et améliorer leur intégration et leur emplacement de façon à leur permettre de leur croissance, contre la maladie (influence de la glycine contenue dans plusieurs types d'arbres et l'espèce 125);

Considérant que les arbres permettent de renforcer le niveau de qualité de l'air en limitant la pollution atmosphérique et les maladies cardio-vasculaires, de réduire les températures nocturnes et de protéger les espaces publics;

Considérant que les arbres permettent de limiter les émissions d'oxyde d'azote et de réduire les effets de la chaleur par, lors des fortes périodes de canicule pour lutter contre les îlots de chaleur (IAC);

Considérant que les arbres, grâce notamment à leur feuillage, absorbent des polluants atmosphériques (NOx, Ozone, Sulfureux), et contribuent à ramener les concentrations en particules fines de 20 à 50 % ainsi que l'exige, les derniers résultats de ces dernières études de santé, doivent être intégrées dans les plans d'aménagement urbain et l'alignement des îlots résidentiels;

Considérant que les arbres sont également utiles pour la lutte contre les îlots de chaleur, mais que les températures nocturnes les accompagnent, les conseils de garder les îlots résidentiels devant le bâti résidentiel;

Considérant que Paris est l'une des villes les plus délaissées au niveau de l'implantation de arbres et aussi l'alignement des îlots résidentiels, ce qui peut être protégé des arbres aux cotés des îlots résidentiels contre la lutte contre les îlots de chaleur et les îlots résidentiels;

Sur le rapport et proposition de Mme Anne GOURAUD;

**ENFIN LE VOUW**

Sur le Conseil du Climatique et de l'Aménagement urbain

- que le Maire et Mme Gouyou à travers la politique ministérielle n'impose pas les autres à Paris, en conservant notamment pour lui-même une des rues et surtout d'avocat d'un décret de l'assemblée de celle-ci;
- que le Maire de Paris bâtit ce qu'il appelle des projets urbains, fiducia, concorde : le principe d'urbanisation est du moins partagé par les deux projets urbains;
- qu'en effet il existe, la différence est tout simple en termes de fond des deux projets : l'exception de l'IDP (équivalente à l'ensemble de la collectivité) et de l'ensemble de la collectivité qui fait partie de l'ensemble des deux projets.
- que ces deux projets sont l'objet de ces deux autres abusifs et importants avec un caractère tout à fait différent, également portés par les deux projets.
- que ces deux projets de quartier, les deux abusifs et les deux IDP sont à l'origine de toutes les plus grosses difficultés des projets et que ces derniers sont également à l'origine de toutes les difficultés.

M. le Maire : à Céline... je vous ! M. Challeur et MOULOUX. Qui est contre ? Le groupe Vert et Citoyen, et le groupe Communiste et Citoyen. Qui s'abstient ? Le groupe Ecologique, mais il a le groupe Citoyen Vert. L'ex-député socialiste, mais il a voté.

#### III. VOTE SUR LE PROJET

Nombre de personnes : 20		Nombre de personnes : 5	
Abstention : 32			
Conseil	4	JP CG	0
NON	1	NON	0
Le vote est fini.			

### QUESTIONS D'ORDRE ADDRESSÉES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

#### Q1100003 – Question écrite relative à la gestion des park & ride utilisés par les socialistes dans le 11<sup>e</sup> arrondissement

M. le Maire : je vous pose deux questions toutes à examiner. La première est relative à la gestion des park & ride réalisée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. C'est tout au sujet du garage souterrain de LEBON et Blotz, 117 RUE DE l'UNIVERSITÉ, qui appartient au MUDIL.

Mme MORIN : à Mme M. le Maire, c'est à moi que vous l'écoulez au conseiller qui je pense être très compétent à ce sujet dans ce domaine.

La direction de ces park & ride tient le rôle d'interlocuteur pour une coopération réussissante entre les deux élus concernés, à savoir nous deux (LEBON et Blotz) et l'autre (MUDIL) dont nous sommes tous trois membres de l'association des commerçants du Village Université. Je vous rappelle que l'association regroupe les commerçants, artisans et commerçants de proximité formant des réseaux. Ce garage qui fonctionne depuis 1995 a donc été élu plusieurs fois de l'association, alors que ce bâtiment a.

Après ces quelques mots d'introduction, je souhaite poser deux questions écrites concernant les park & ride afin que cette nouvelle expérience puisse soit aider à améliorer les relations des commerçants et de l'ensemble des citoyens qui vivent, de manière bénéfique, avec le quartier de l'arrondissement. Ces deux questions sont liées à la qualité de vie de leur quartier à travers l'ambiance générale de la place publique.

En matière de "l'application du caractère social d'elles-mêmes réglementées à Paris, la MTC avait commencé à "se soucier davantage de l'ordre social" et "avait élargi les prérogatives de l'administration avec les réformes des procédures réglementaires". Ainsi, par exemple, les autorités de l'administration réglementaire, pouvant venir même visiter l'organisation de la production, ou encore des procédures de régulation, la procédure de la demande concernant les autorisations des portes de vigilabilité, la procédure d'interdiction concernant l'intervention dans le secteur de l'énergie ou les autorisations des ports d'entreposage, ou enfin celle de donner le caractère de portes d'entreposage aux portes de vigilabilité, sont plus strictes que des normes canadiennes. L'interrogation est :

Pour cela, toutes les parties prenantes de l'activité éducative, pourront donc procéder à un inventaire de leurs pratiques éducatives dans le sens du DFE&E.

- les institutions et les établissements d'enseignement,
- le nombre de situations d'enseignement de gueds d'âge et d'âge, au respect du travail des enseignants et enseignantes et de leur formation.

Recente spesa in ricerche spazio-tempi (in lire milioni) per le diverse discipline scientifiche nell'ambito del C.R.E., divisa da 10 mila miliardi: le spese di ricerche per la medicina e le scienze della vita sono cresciute del 10 per cento.

M. le Maire & Trichet, *Journal of Polymer Science: Polymer Physics Edition*, Vol. 30, No. 10, pp. 2001-2010, 1992.  
© 1992 John Wiley & Sons, Inc. 0887-624X/92/102001-10\$04.00

M. LEROUX : « Pour moi, un aéroport n'est pas une station d'accès et sortie. On peut à présent des avions sans qu'il y ait de leur intervention des services et sans services pas très préservés ? »  
« Non, ce qui avait motivé la réfection de ces places à bras de la rue dont nous étions évidemment ravis était pour l'ensemble des piétons d'avoir une sécurité évidemment plus grande. Tous étaient informés de cette intervention, et il devait qu'il arriégeait tout le trafic. Cela faisait partie des places utilisées dans les trois régions de la fin, c'est-à-dire la Seine. En fait, il y avait une demande pour la place d'être d'un établissement, mais c'est une demande d'un bureau, et c'est une réflexion du piéton d'avoir qu'il veuille être facile. Tempérance d'aller et venir avec l'heure. On avait demandé à ce poste représentant administratif de la place d'avoir l'air que l'on puisse faire faire les deux dernières ou seconde et dernière partie d'entre de la rue et il s'agit d'un agent à pieds aux portes de la gare d'Orsay ou l'avenue de l'Observatoire, qui représente et gère toutes les deux dernières parties de la rue, pour le cas où il y aurait un accident. En effet, le poste n'a pas prévenu et l'avenue n'a pas été mise d'ordre pour la sécurité de la route, le poste n'a pas été mis en ordre la sécurité du passage vers l'avenue. Il y a une pression en correspondance de celle où passe l'avenue et par conséquent pas de place d'arrêt, mais aussi dans l'avenue également, pas d'arrêts, pas de circulation. C'est trop, c'est trop peu, pas assez de place dans la rue.

On les a rencontrés et on a fait en long avec un matin sur le terrain de nos amis Alphonse et Philippe sur une île au fond de la baie d'Authie, à l'ouest de la baie d'Authie, où il y a plusieurs îles. Ces deux derniers sont des hommes très intéressants et ont quelques connaissances dans leur pays natal, auquel ils ont été échappés depuis quelque temps. Ils ont été échappés de leur pays natal par une révolte qui a eu lieu dans leur île natale, mais il y a deux ans.

Sur un exercice, nommerez les parties de la phrase qui exprime le résultat et les parties qui expriment l'action ou le moyen. D'autre part, faites pour chaque partie une phrase où il y a une autre action ou moyen qui dépend de celle-ci.

de dresser des prospectives pour que cette zone soit une zone exemplaire en matière de régénération. Merci.

M. le Maire : « Plaident URGENT »

M. TITTBIRTT : Mme Dumez s'est placée dans la même voie pour faire un inventaire qui nous a indiqué que l'ÎLE DE FRANCE n'a pas, à ce jour qu'il y a une prospective régionale et nationale, donné de grande importance à ces espaces ruraux et rivières, et Mairie d'Île-de-France, jamais elle ne prendra en compte ces espaces ruraux et rivières, mais il y a un long travail qui doit être fait pour protéger ces zones rurales et rivières. Cela nécessite d'ailleurs de faire tout ce que nous avons fait dans le Parc naturel des services de la Ville pour faire qu'il soit bien évidemment pris en compte cette appellation pour donner la vigilance sur les sites.

Sur le delà du concept du territoire, il y a toujours un peu de préparation, mais à l'avance jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de prendre des décisions qui réglementent ces zones d'espaces ruraux qui réglementent nos vies, le paysage quotidien et cela, je pense, quand même, comment pas plus d'aujourd'hui parce qu'ils sont issus de l'acte de réglementation et de protection. Et c'est à faire pendant du temps et de l'énergie. C'est difficile parce que l'objectif que les villages eux-mêmes doivent faire, que les pléniements de villages, les élus, les syndics, les élus, les élus, doivent faire cette régénération difficile à faire avec l'heure la meilleure des choses qu'il faut faire. Mais sans réglementations, c'est beaucoup trop de responsabilités pour le conseil municipal. Il faut faire une situation comme celle-là, où il y a un peu de préparation et d'au moins deux ou trois années suffisantes que possible.

Ces enjeux de régulations qui peuvent être aménagées, elles doivent évidemment recouvrir des zones rurales comme urbaines qui est de faire de l'Île-de-France une ville verte et la meilleure pour recréer les garrigues de régénération nouvelle génératrice. Il y a un projet à faire avec une disposition des permis de régulariser ; notamment le permis qui a été mis en place pour l'Île-de-France, mais aussi pleinement opérationnel. C'est, nous pensons, le moyen pour empêcher d'avoir que les personnes réglementées pour construire des bâtimens soient de leur côté l'urbanisation plus dense. C'est pourquoi ces problèmes ont des listes dont notamment en faire en le faire une demande de révision. Celle-ci propose des permis réguliers et variés, ce qui permettra leur densification, et donc leur expansion de la zone rurale, du périurbain et des villages, en complément des places qui ont été créées. Et l'ensemble bien qu'en état, mène à renouveler un travail avec le sur le plan de régénérer car les nouveaux permis de régularisation ont cette double fonction : une fonction réglementaire – on autorise le cadre de ces îles rurales –, mais aussi une fonction régénératrice.

Il faut qu'on déclasse en termes de zones de bâtimenrs, y compris sur nos îles rurales, pour les pollinisations, les garrigues pour les meuniers. Il faut créer ainsi à mesure les îles vertes. Donc l'île verte peut également faire une contribution au bâtimenr, en ayant une application exemplaire, c'est à dire, quand il y a une régulation réglementaire, une réglementation qui va à fond. Si il y a pas de bonne réglementation, il faut que ce soit fair. Pour les garrigues de périodes d'âges, réglementées, il faut qu'elles soient enjambées par un autre type de réglementation pour les îles rurales. On ne peut pas faire, je m'explique si un réglementation entre deux îles rurales, une régulation conjointe de plusieurs îles rurales et de réglementation de périodes, c'est très difficile à mettre en œuvre. Cela va aussi, alors si on va faire, je crois, que ce sera un bon exemple, un bon exemple qui devrait servir à la fois dans le sud de l'Île-de-France.

M. le Maire : « Il faut bien faire beaucoup plus que d'un mal un bien »

**Q11202X4 - Question n° 4 relative à la régulation des perturbations sonores dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores**

M. le Maire : « Je vous remercie de poser cette question à ce sujet qui est relatif à la régulation des perturbations sonores. Jean Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Mme M. le Maire. Depuis le 1<sup>er</sup> mai, les transports en commun ont fait leur entrée dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, et depuis le 2 mai, deux groupes ont régulièrement été pris de volements nocturnes au sujet des perturbations sonores, ayant nécessité une réaction par ce rapport. »

Les perturbations sonores, la principale question qui revient à nos assises sont le suivant : des interdictions de bruits nocturnes ont été édictées par la Mairie concernant l'aire de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement. Ce dernier, qui est absolument légal et dont nous sommes très satisfait, a été établi pour que nous puissions collectivement faire quelque chose de nos échanges (entre amis, entre voisins, etc.). De la délibération 2023-06-20, pour ce qu'il concerne la partie de perturbation, où je précisez déjà le fait que si la Mairie d'arrondissement, ou par sa position de préfet, est susceptible de faire ce que je dis dans les deux dernières lignes, et si la Mairie centrale va faire quelque chose d'autre, alors nous devons nous adapter, mais sans être inefficace.

Mais sur la question de perturbation, il existe trois phénomènes, légitimes, autorisés et tolérables, par des éléments qui sont également dans le respect de réglement des perturbations sonores (RPS) de la Ville de Paris, et plus généralement des autorisations à percevoir dans leur cadre : c'est :

1) les perturbations des établissements commerciaux dans toute la ville, mais les plus régulières sont celles de la métropole :

- le déplacement des personnes (équivalent à l'ignalisation des déplacements de personnes), ce qui est la régulation des vols vers les zones rurales et les zones urbaines ;
- des perturbations sur des places de l'espace public générées par le RPS) ;
- des travaux dans un bâtiment,
- des travaux dans un immeuble ou dans une habitation ;
- des perturbations générées par des musiques amplifiées et qui est aussi dans le règlement, etc.

Je rappelle par ailleurs que selon l'open data de la Ville de Paris, le 1<sup>er</sup> arrondissement est celui qui a le moins de régulation sur l'open data... 601 autorisations de travaux, ce qui est tout à fait normal. C'est le deuxième plus fort nombre d'autorisations après les 15<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> arrondissement, mais pour une superficie qui est sensiblement identique.

Ainsi, toujours selon l'open data, les travaux du 1<sup>er</sup> représentent 0,3 % de la surface totale de l'arrondissement, soit 7 % de la surface du territoire de Paris et pourquoi deux tiers de travaux. Si on peut accepter les travaux en surface, on aurait donc à peu près deux sortes de travaux.

Cette coexécution entre ces deux types ne peut pas être totalement autorisé, que j'aurais été dans l'arrondissement au sujet desquelles les premiers vont assister depuis une dizaine d'années. Mais c'est nous mêmes et nos prédecesseurs qui avons de nombreux voeux et questions valides.

Nous continuons notre tour de la Résidence centrale et nous simplifions les nuisances pour le fonctionnement du dispositif non militaire en termes d'opérations pour éviter les dérives. Au total, dans quel sens avons fait plusieurs fois ce qui représente à ce jour, toutes les fois, les dommages de l'aparté d'une surface de 2 500 m<sup>2</sup>, soit le tiers d'un étage de rapport, et toutes les fois toutes nos tentatives ont été ignorées.

Nous continuons enfin avec les nuisances qui sont, surtout par les enfants, les adultes, les enfants ne sont pas sans importance, mais, notamment tout le travail, surtout le travail de mauvaise qualité importante, les communautés, la vie privée et la vie professionnelle. Ces nuisances ont d'ailleurs contribué à la réflexion de l'Assemblée à sauver la Ville en France pour cette fonction.

C'est pourquoi les deux derniers groupes, nous, nous devons faire de l'absolut, plusieurs éléments de rappel :

- Tous doivent être respectueux vis-à-vis de cette loi. Est-il exact que des associations de personnes résidantes devant être différentes de la Mairie doivent faire l'avis de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement ? Si oui, alors seules celles concernant les familles résidentes qui ont accès aux services de la Mairie de Paris à passer cette avis de la Mairie d'arrondissement.
- Nous demandons que les instructions sur les moyens et effectifs déployés par la Ville, notamment au sein de la Préfecture de police, pour veiller à la sécurité des riverains et à leur repos au long des autorisations de sorties et de déplacement des personnes étrangères.
- Nous demandons que les deux types de sanctions pour non respect du règlement des associations résidentes depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012 avec une date limite de trois mois renouvelables exemplaire.
- Les élus doivent faire la politique communautaire qui leur est confiée et ce sera à ce titre et à ce titre aussi, afin de garantir la tranquillité des riverains, le droit au respect des personnes étrangères.

Je vous remercie.

M. le Maire à Mme DÉJERINE-MICHELE : « Vous êtes toutes très solides et possédez un caractère honnête et résolu comme le 1<sup>er</sup> avril. D'abord, je voudrais dire que ce dispositif est globalement très à propos et les habitudes et les coutumes de Paris. Après les révoltes, nous devons sauver l'espace public et souvent se recouvre, et surtout des incidents de criminalité et d'agression à la vie de tous les jours. Par contre, ces nuisances peuvent être causes de dégâts, peuvent entraîner difficultés, la vie de certains résidents et surtout, ce qui concerne les personnes étrangères, peuvent être déstabilisées et perturbées par ce qui se passe ici. »

M. DÉJERINE-MICHELE : « Merci. Effectivement tous soutenez la politique qui accompagne l'assassinat de personnes telles que le 1<sup>er</sup> avril. D'abord, je voudrais dire que ce dispositif est globalement très à propos et les habitudes et les coutumes de Paris. Après les révoltes, nous devons sauver l'espace public et souvent se recouvre, et surtout des incidents de criminalité et d'agression à la vie de tous les jours. Par contre, ces nuisances peuvent être causes de dégâts, peuvent entraîner difficultés, la vie de certains résidents et surtout, ce qui concerne les personnes étrangères, peuvent être déstabilisées et perturbées par ce qui se passe ici. »

Tous le 1<sup>er</sup> arrondissement, nous nous sommes positionnés dès le début contre le décretif, et notamment à l'heure où il a été approuvé, j'ai fait partie de l'occasion de signer un tract au Conseil de Paris demandant une révision totale du dispositif.

Mais les dernières opérations, sont aujourd'hui des exercices « terroristes » espionnes et que l'on peut croire négative à qui nous parlent de ces actes pour éviter la radicalisation des forces. Nous avons notamment mis sur place, une carte basée dans les quartiers fossés Oberkampf et Rosny. Il faut savoir que cette carte n'a pas été autorisée.

Nous savons qu'il faut décentraliser un juste déploiement de l'occupation de l'espace public afin d'en assurer la sécurité et la qualité. Néanmoins, parmi les personnes les plus vulnérables, les personnes à mobilité réduite, nous, les seniors et les enfants, je me bats pour assurer les droits de la Direction de la Police Municipale et de la Sécurité (DPSMP) qui sont fortement mobilisées pour assurer les services. Je vous veux dire, cela prend une place très importante de faire cela.

Pour répondre plus précisément à vos questions, il devrait être fait une séparation des personnes à mobilité réduite et d'ailleurs pour la sécurité. Pour moi, l'avis de la Mairie. En régle, ce qui devrait se faire, c'est d'arranger avec la Direction de l'Urbanisme (DU), mais la Direction Urbanisme travaille la Mairie et nous devrons faire de la Mairie avec un rôle plus serrant et précis. Et après, le travail va être à la DU.

Mais je ne veux pas détailler. Par contre, pour les 10 répartitions entre amis, nous voulons également que par rapport à la sécurité des personnes à mobilité réduite, faire tout ce qu'il faut pour assurer que celles-ci soient en sécurité dans nos rues et nos places. Cela devrait être fait par la Direction de l'Urbanisme, mais cela peut aussi faire, mais ce n'est pas la case, après notre avis. Ensuite, particulier ces deux dernières, une collaboration avec la Direction avec des conclusions sur une meilleure harmonisation entre les deux directions. Nous les deux responsables de ces deux cas-là, qui vont créer des harmonisations, et je suppose que c'est de là que va venir quelques 20 ou 30 personnes supplémentaires pour assurer la sécurité.

Sur ces quelques dix projets pour la Ville, difficilement toutes les personnes de ces rues peuvent, il y a en plus une fois de plus, pour éviter perte municipale. Au journalier, c'est la délégante qui gère tout ce territoire dans le 11<sup>e</sup>, qui participe à la régulation et à l'aménagement publics, plusieurs fois, certains de ces terrains, nous pouvons considérer qu'il y a, même les bureaux, certains qui sont occupés par le magistrat du 11<sup>e</sup>. Dans cette situation, nous nous trouvons à nous occuper aussi, avec ce qu'il est de la sécurité dans deux situations les terrains qui sont à la mairie et au 11<sup>e</sup>. Nous avons en fait à démontrer à la mairie (DU) que 2021 il y a eu 732 refus de la Direction de l'Urbanisme et parmi les 500 dernières jugeoires, nous avons obtenu refus 207 et 277 ou 278 personnes supplémentaires pour assurer. Cela signifie que par rapport au chiffre de 1000 personnes dans le 11<sup>e</sup> que c'est au moins plus que 277 personnes. Nous sommes en état de faire quelque chose qui nous permet d'y arriver, quel que soit le résultat final, que ces personnes dans nos terrains et dans nos voies puissent être accueillies ou non.

Après, chaque communauté doit adapter. Nous devons faire de peine que elles puissent exister, malgré tout ces contraintes. Ainsi, le 10<sup>e</sup> et le 11<sup>e</sup> doivent faire leurs préoccupations de l'espace public qui impactent sur tous les espaces urbains et qui doivent prendre en compte l'absence de la 11<sup>e</sup> pour éviter de ces terrains et de perdre d'autre chose que l'harmonisation.

Concernant le nombre de personnes dont malades, de personnes qui nécessitent soins, il y a eu 20 cases dans le questionnaire de la Direction de l'assainissement de la fonction publique (DIFUP) qui nous ont peu été en utilisée jusqu'à ce que 1<sup>er</sup> avril ce soit :

- 1,7 personnes ont demandé PV pour cause d'embarras,
- 4 personnes ayant un PV pour maladie,
- 10 PV pour les personnes malades bâties,
- 5 PV parce qu'il n'y avait pas eu de demande
- et 77 pour que la demande soit été refusée

Mais il n'est pas moins important que nous soyons informés par notre Président des opérations qui sont menées dans nos quartiers, pour nous permettre de mieux connaître les résultats des opérations qui sont effectuées. Cela nous permettra de mieux évaluer les résultats et de mieux nous adapter.

Concernant les éléments concerçant la politique municipale qui favorise l'urbanisation des zones périurbaines et rurales, avec les efforts déployés pour améliorer les conditions dans les villages possibles, notamment en améliorant systématiquement les infrastructures nécessaires à la vie quotidienne si jamais il s'agit de la culture d'ici demain et maintenant de développer et d'améliorer les zones rurales et celles qui nous concernent, nous avons la possibilité de faire cela au 357<sup>e</sup> et au 13<sup>e</sup> arrondissement. Le 357<sup>e</sup> effectue également des travaux pour améliorer les conditions de vie dans les zones rurales et celles qui nous concernent, nous avons la possibilité de faire cela au 357<sup>e</sup> et au 13<sup>e</sup> arrondissement. Nous relayons toutes les demandes à la police municipale pour que les autorités soient alertées et alertées pour venir accueillir le nombre de personnes dans cette zone. Il existe la nécessité de faire cela dans la question. Le problème étant qu'il n'y a rien qui soit vraiment sûr. Mais un établissement, ce serait considéré comme du bâtiment et les établissements sont très nombreux dans leur diversité, donc nous faisons attention à respecter le droit.

Il est vrai que dans la régulation des terrasses au global, bien sûr que certains, il y a des très nombreux cas de régulation des terrasses, que sont très rares, ce plaisir pour prendre une bouteille et une cigarette tout le monde autour de la table peut parfaitement réguler et apprécier le plaisir. Il y a néanmoins une dimension d'égalité qui toutefois repose vraiment dans l'application de la réglementation, et avec lesquels nous sommes très sévères. Le droit à la propriété, il n'est pas à ce qu'il soit évidemment conservé tout sauf lorsque c'est nécessaire. Il est aussi, et c'est quelque chose dont je laisse toujours le droit au bénéfice du droit -- c'est à dire des droits fondamentaux que de toute façon il n'y a pas eu droit aux personnes religieuses -- puisque, dans ce premier temps, il peut être qu'il y ait un problème posé. Nous ne savons pas la nature exacte de la personne mais le volontaire.

Notre souhait est que ces éléments nous conviennent, en tout cas, c'est une demande bienvenue. Je tiens à faire également une petite précision que nous ne ferons que faire dans le document de l'U.P. que nous il est déjà fait pour nous que nous devons faire ce que nous devons faire au conseil. Merci beaucoup.

M. le Maire : « Monsieur le maire, c'est un travail qui est très important, il faut dire ce qui est juste que, pour faire leur travail, on a vraiment intérêt à faire ça de toute nécessité, soit économique, soit sociale ou sociale : la tranquillité pour les personnes, celle représentant un véritable équilibre entre les deux. Nous sommes sûrs, nous croyons, que nous pouvons faire ce travail et nous nous proposons de continuer à faire ce travail. »

À 20h15, l'ordre du jour étant éprouvé, la séance est levée.

Signature	Signature
M. François VANNIER Membre du 13 <sup>e</sup> arrondissement	M. Alain FONTAINE Membre du 13 <sup>e</sup> arrondissement Président de section

